

tourisme



Les USA dans le Pacifique

L'archipel d'Hawaï n'est pas un lieu de plages désertes et d'îles plus ou moins inhabitées. Il y a un million d'habitants et quatre millions de touristes par année. Entre les plages magnifiques et les volcans fumants, une foule bien américaine sous un soleil éclatant. Guy Deshaies s'y est rendu.

Page 11

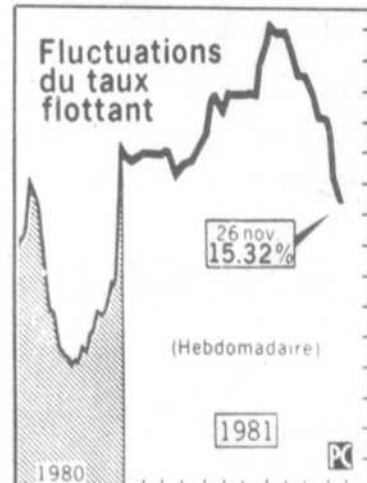


Istanbul entre deux mondes

Istanbul, lieu presque éternel de confrontations, de pillages, de destructions et de rivalités, est toujours la ville aux sept collines et aux 400 mosquées que domine la basilique de Sainte-Sophie. Jacques Coulon vient d'y faire une brève escale.

Page 12

AU SOMMAIRE



Légère baisse du taux

La Banque du Canada est intervenue hier pour freiner la baisse du taux d'escompte, qui n'a baissé que de huit centièmes à 15.32%. Cette intervention aide le dollar canadien, dont la valeur est maintenant de 84.91 cents américains, mais ne favorise pas une reprise de l'activité économique au pays. **Page 13**

Éditorial

Il est souhaitable que la Cour suprême dissipe une dernière ambiguïté au sujet du droit de veto, mais le problème de fond ne sera pas résolu devant le tribunal: il faut que M. Trudeau aille au moins aussi loin que le NPD et le PC en faveur du Québec. L'éditorial de Michel Roy.

Page 8

Le Petit Vito

le «libre-service» de Côte-des-Neiges
spécialité italienne
excellent menu à bon prix!

5400 ch. Côte-des-Neiges (coin Lacombe)

L'UQAM en danger de faillite

par Lise Bissonnette

Prévisible depuis plusieurs mois, la crise financière qui menaçait l'Université du Québec à Montréal vient d'éclater au grand jour. L'institution est très concrètement en danger de faillite, avec un déficit qui pourrait atteindre \$25 millions l'an prochain sur un budget de \$90 millions. L'Assemblée des gouverneurs qui dirige le réseau de l'Université du Québec, a refusé mercredi d'adopter le budget préparé pour cette année par la direction de l'UQAM. Elle lui a aussi ordonné de préparer d'ici à une semaine des scénarios d'équilibre budgétaire qui mèneraient forcément à de spectaculaires coupures de services.

Le recteur de l'UQAM, M. Claude Pichette n'accepte pas cette rebuffade venue du siège social québécois et a voté contre la résolution, avec le seul appui d'un représentant des professeurs. M. Pichette devait rencontrer hier soir le conseil d'administration de l'UQAM pour préparer la réplique.

il entendait, selon ce qu'il a déclaré au DEVOIR, recommander le rejet de la résolution des gouverneurs, ainsi que la réaffirmation de la position traditionnelle de l'institution. Celle-ci réclame depuis sa naissance un financement équitable par rapport aux autres universités, qui tiennent compte de sa mission spécifique d'élargissement de l'accessibilité à l'enseignement supérieur.

Du côté du siège social de l'UQ, le vice-président aux affaires administratives et financières, M. Roger Lefrançois, qui a proposé la résolution controversée, se défend bien de s'être livré à un «désaveu

de l'administration de l'UQAM». «Nous ne pouvions dénier plus longtemps une situation critique de financement, nous a-t-il déclaré hier. Nous avons fait une évaluation froide de la capacité de payer le l'institution.»

Une partie des malheurs de l'UQAM, et la partie la plus ulcérante pour sa direction, vient d'une étonnante pirouette du ministère de l'Éducation qui avait laissé ouvertement entendre que des secours financiers étaient en route cet automne pour l'UQAM, mais qui fait désormais volte-face, du moins pour plusieurs mois encore. En mars der-

nier, en effet, devant un déficit accumulé qui atteignait alors \$4.5 millions, l'UQAM forçait la main du ministère en décrétant un contingentement général de tous ses programmes pour l'automne 1982 et le refus de toute nouvelle admission dès janvier prochain. Au cours de l'été et à plusieurs reprises, de hauts fonctionnaires du cabinet du ministre, M. Camille Laurin, ont assuré verbalement les dirigeants de l'UQ, dont son président M. Gilles Boulet, que l'UQAM recevrait «en dépannage» une somme de près de \$3 millions. Ces assurances étaient si fermes que l'UQAM renonçait en octobre à appliquer le gel des admissions.

Les inscriptions étudiantes ont désormais eu lieu, l'UQAM a révisé son budget de mars en tenant compte de la promesse gouvernementale, mais on apprend que cette promesse ne tient plus. Selon un haut fonctionnaire du MEQ, M. Pierre Lavigne, rejoint hier à Québec, «il n'y a jamais eu de décision formelle, et il ne peut y en avoir tant que le Conseil

Voir page 10: UQAM

Pour les recteurs, c'est l'avenir même des universités qui est en péril

Page 3

Lévesque exige des garanties des Neuf avant de s'engager à amender la loi 101

par Jean-Claude Picard

QUÉBEC — Le gouvernement québécois sera disposé à inscrire la clause Canada dans la loi 101 lorsque les provinces anglophones auront manifesté concrètement plus de générosité envers leurs minorités francophones.

Voilà l'engagement qu'a pris le premier ministre, M. René Lévesque, dans une lettre qu'il a fait parvenir au chef du Parti conservateur fédéral, M. Joe Clark, et qu'il a rendue publique à l'Assemblée nationale.

Le chef conservateur, qui tente de modifier la résolution constitutionnelle fédérale dans le sens des demandes formulées par le Québec, avait proposé lundi un amendement important en ce qui a trait aux droits linguistiques en matière de langue d'enseignement.

Pour l'essentiel, M. Clark avait suggéré que le Québec accepte l'inscription, dans la nouvelle Charte des droits, du principe de l'accessibilité à l'école anglaise des enfants issus de parents ayant reçu leur éducation primaire en anglais partout au Canada (communément appelé clause Canada). Et, en retour, le Québec aurait reçu le droit d'appliquer chez lui ce principe lorsque l'Assemblée nationale le jugera à propos.

Hier, M. Lévesque a refusé d'inscrire tout de suite ce principe dans la Charte fédérale mais s'est dit disposé à modifier la loi 101 dès que les provinces anglophones manifesteront concrètement envers leurs minorités francophones la générosité à laquelle elles se sont engagées en principe dans la résolution constitutionnelle.

«La preuve de la générosité des autres provinces envers les francophones n'étant pas encore faite et plutôt que de la prendre pour acquise avant même que ne s'applique chez elles la Charte fédérale, je préférerais attendre l'expérience qu'elles en feront et voir les effets réels de cette expérience avant de modifier notre loi 101», a déclaré le premier ministre.

«Une fois que cette générosité se serait vraiment manifestée envers les francophones hors Québec, d'une façon qui rejoigne sérieusement cette réciprocité que nous avons établie comme critère, je suis convaincu que le gouvernement du Québec serait disposé à examiner avec un esprit ouvert l'insertion de la clause Canada dans la loi 101», a ajouté M. Lévesque.

En fait, le premier ministre québécois se dit d'accord avec l'esprit de la proposition du chef conservateur mais il estime avoir besoin de plus de garanties en faveur des francophones hors Québec avant de s'engager lui-même à modifier dès à présent la loi 101. Affirmant que la situation de la minorité anglophone du Québec n'est en rien comparable avec celle des francophones des autres provinces, M. Lévesque conclut qu'il ne peut se contenter d'une vague espérance de changement dans les autres provinces et qu'il a besoin de plus de garanties concrètes avant d'aller lui-même plus loin.

Le premier ministre du Québec fonde notamment des appréhensions sur une lettre écrite en février dernier par son homologue de l'Ontario, M. William Davis, où ce dernier, qui voulait rassurer une électorale, affirme que la Charte fédérale ne changera rien à la situation des francophones de sa province.

M. Lévesque ajoute que ce point de vue est d'ailleurs partagé par la Fédération des francophones hors Québec qui vient de donner une conférence de presse en ce sens dans la capitale fédérale.

En dépit de son refus de procéder dès à présent aux modifications suggérées par M. Clark, M. Lévesque qualifie toutefois celles-ci de constructives et de réalistes et il affirme que son gouvernement envisage l'avenir, en matière de droits linguistiques, dans une perspective similaire à la sienne.

Il rappelle en outre que cette perspective est déjà évoquée dans la loi 101, à l'article touchant les accords de réciprocité. Ces accords, que les provinces anglophones ont refusés à St. Andrews, en 1977, prévoient que le Québec accepterait dans ses écoles anglaises tout enfant en provenance d'une autre province si celle-ci s'engage à faire des efforts concrets chez elle en faveur de l'enseignement en langue française.

Le premier ministre québécois a d'autre part brièvement commenté hier, à la sortie de l'Assemblée nationale, la réaction du ministre fédéral de la Justice, M. Jean Chrétien, à l'affirmation du droit de veto du Québec.

«M. Chrétien n'est que le pantin du ventriloque. Nous, ce que nous attendons avec impatience, c'est la réponse de M. Pierre Trudeau à l'exercice de notre droit de veto de même qu'aux conditions que nous avons posées à notre participation à

Voir page 10: Lévesque

Le débat entre dans un sprint final; l'étude du budget MacEachen reportée

par Claude Turcotte

OTTAWA — La discussion sur le budget, qui devait reprendre aujourd'hui aux Communes, sera retardée, et les députés poursuivront plutôt le débat sur la constitution.

C'est ce qu'a annoncé hier le leader parlementaire du gouvernement, M. Yvon Pinard. Les deux partis d'oppo-

sition ont accepté de faire porter le débat sur la constitution plutôt que sur le budget, après que M. Clark eut demandé à M. Pinard de laisser de côté le débat constitutionnel pour permettre à la Chambre de consacrer son attention aux problèmes économiques de l'heure.

La journée aura permis hier d'entrevoir l'adoption finale du projet

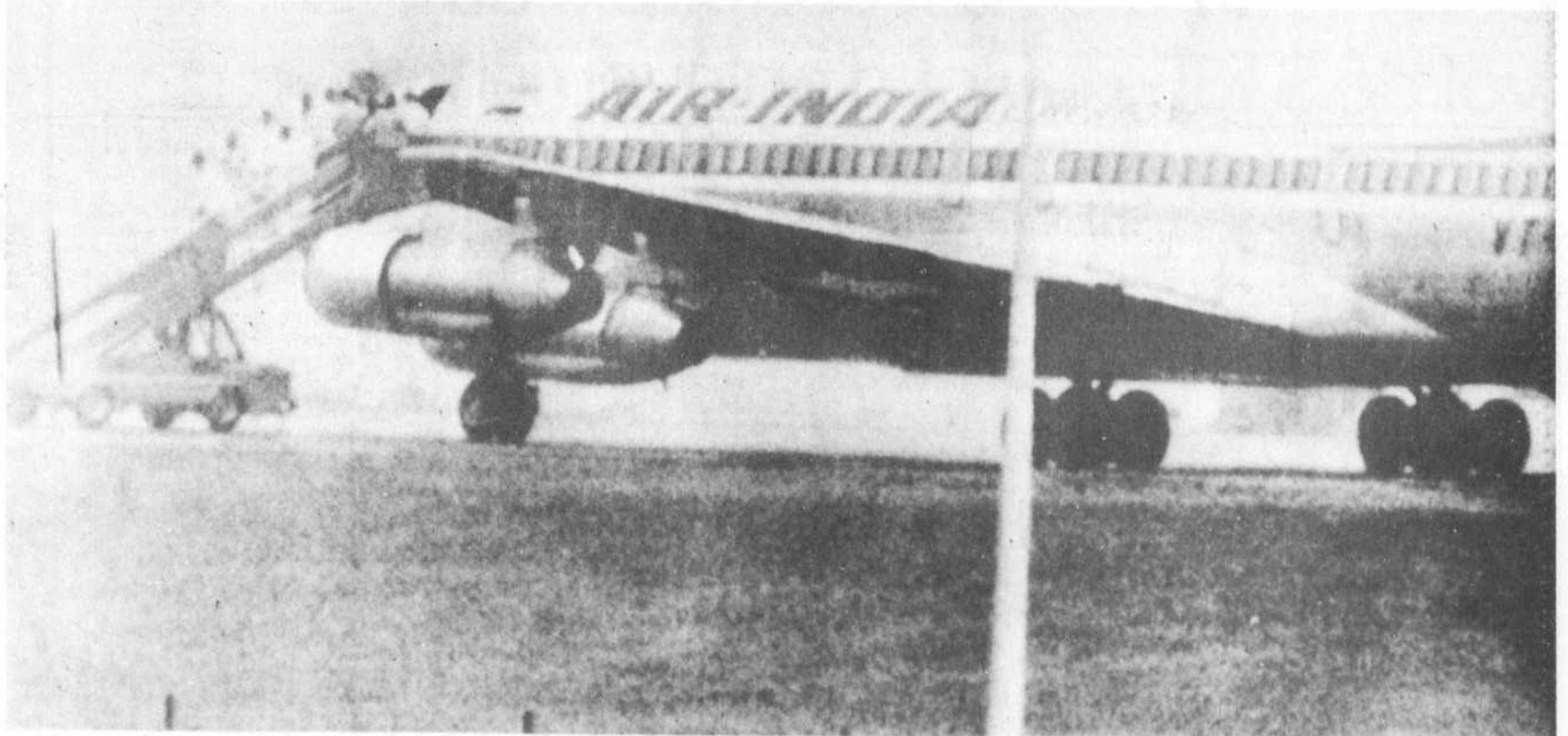
de résolution constitutionnelle au cours de la semaine prochaine. Le débat d'hier s'est déroulé dans un curieux climat fait de stratégies, et d'intrigues de palais.

Les députés ont finalement voté hier à l'unanimité (222 pour, aucun contre, soit exactement comme lors du vote sur l'égalité des sexes) en faveur de la reconnaissance des droits

aborigènes existants.

Avant cela, les libéraux et les conservateurs avaient rejeté un sous-amendement néo-démocrate stipulant que tout changement à la constitution affectant les droits des peuples aborigènes ne saurait avoir lieu sans le consentement préalable des peuples intéressés.

Voir page 10: Débat



Un Boeing 707 d'Air India est garé au bout d'une piste de l'aéroport Louis Botha, dans la ville sud-africaine de Durban. L'appareil, avec 65 passagers et 14 membres d'équipage à son bord, y a été détourné par un groupe de 44 mercenaires faisant partie d'un commando qui avait tenté de renverser le gouvernement seychellois un peu plus tôt. Les pirates ont été arrêtés et les passagers et l'équipage, sains et saufs, libérés. (Photolaser AP)

Un commando de mercenaires tente de renverser le gouvernement seychellois

NAIROBI (AFP) — Un commando d'une centaine d'hommes venus de l'extérieur a tenté de renverser le gouvernement seychellois dans la nuit de mercredi à jeudi, ont annoncé hier les autorités seychelloises.

Un certain nombre d'assaillants — des «mercenaires», assure-t-on à Victoria, la capitale — a été capturé. Quarante-quatre autres, qui étaient parvenus à fuir dans un Boeing d'Air India, avec 65 passagers à bord, ont été arrêtés à Durban par les autorités sud-africaines. En outre, un des auteurs du détournement était mort à l'arrivée de l'avion à Durban et

deux autres blessés.

De source autorisée à Johannesburg on assurait que les pirates faisaient bien partie du commando des Seychelles.

Hier après-midi, le gouvernement seychellois assurait avoir la situation en mains. Néanmoins, la radio appelait en permanence la population au calme tandis que le couvre-feu était en vigueur dans tout l'archipel.

La principale caserne des forces seychelloises se trouve en bout de piste. C'est là, semble-t-il, que se sont déroulés les combats au cours desquels le commando a été défait, après s'être

rendu maître, momentanément, de la tour de contrôle.

Les hommes arrêtés à Durban sont tous de race blanche et âgés de 20 à 30 ans, à l'exception d'un seul, «apparemment beaucoup plus âgé», a déclaré un porte-parole de la police sud-africaine.

Selon le Star de Johannesburg, le commando qui a tenté de renverser le gouvernement seychellois du président France Albert René, aurait été recruté à Johannesburg «il y a plusieurs semaines, avec de l'argent provenant des États-Unis».

Ce commando était constitué d'anciens

membres d'unités d'élite de l'ex-armée rhodésienne et des forces sud-africaines, selon le Star.

Un ancien mercenaire du Congo, le «colonel» Mike Hoare, aurait été chargé du recrutement, ajoute-t-il.

Des passagers du Boeing 707 d'Air India détourné ont affirmé que la plupart des 44 mercenaires blancs ayant pris place à bord étaient rhodésiens et sud-africains, mais qu'il y avait aussi des Français, des Allemands et vraisemblablement un Italien.

Selon le récit rapporté par l'agence sud-africaine SABA, l'un des mercenaires a déclaré à M. Reginald Hughes, un touriste zambien: «Nous avons eu de la chance que votre avion arrive. Vous nous avez sauvé la vie».

M. Hughes, qui se rendait avec des

Voir page 10: Commando



par Jean Royer

Un attroupement devant le stand 428. L'allée est bondée de visiteurs. Il est 18 heures et nous sommes près de l'aire thématique du Salon du livre de Montréal, Place Bonaventure. C'est l'heure d'un concours gastronomique: quatre professionnels de la dégustation attendent les plats. Tout à côté, un stand baptisé «méditation sensorielle». Les visiteurs s'ar-

Merci, Andréanne

tent. Devant le stand 428, des manifestants nous invitent à signer une pétition contre «un régime raciste et fasciste». Le stand 428, c'est celui de sept éditeurs de l'Afrique du Sud, ce pays réprimandé par les Nations unies et l'Unesco. Ces quelques manifestants contestent dans la présence de l'Afrique du Sud au Salon du livre de Montréal. L'invitation est bien pacifique. Mais la circulation est lente. Bientôt arrivent des policiers. Ils s'en-

quièrent auprès d'un des manifestants du «Front du peuple». Un certain silence règne autour du stand 428. Soudain, une voix se met à crier: «Êtes-vous allés là bas? Vous êtes vous-mêmes fascistes en dénonçant un fascisme.» Un manifestant renvoie calmement la question: «Et vous?». La voix s'élève plus haut: «Je réclame le silence, je réclame le silence!» Mais il était déjà là, le silence, entre les

Voir page 10: Merci

Maria Chapdelaine

200 éditions différentes
mais une seule...
illustrée par
Clarence Gagnon

Coédition
Art Global/Libre Expression

En vente partout

Avortement du procès pour le meurtre de Michel Roy

par Bernard Morrier

«J'ai une femme et un enfant à protéger. Je ne veux pas donner mon adresse. Ces gens-là sont des évadés de prison. Ce sont des tueurs, c'est pas des enfants d'école», a dit hier Jean Routhier, en indiquant deux accusés à la barre, alors qu'on lui demandait de témoigner.

C'était au procès de Michel Tremblay et Gérard Gauthier, accusés du meurtre du premier degré de M. Michel Roy, ex-directeur du Centre de détention Archambault, à Sainte-Anne-des-Plaines, abattu de sept projectiles au moment où il déboulait l'entrée de sa maison, à Pointe-aux-Trembles, le 7 février 1978.

Il n'en fallut pas plus pour que les trois procureurs de la défense, Mes Gary Martin, Michel Vlemminckx et Jacques Morin, bondissent de leur siège et présentent aussitôt une requête pour avortement de procès (mistrial), au motif que leurs clients, subissant leur procès devant un jury présidé par le juge Jean-Guy Riopel, ne bénéficiaient plus de la présomption d'innocence redevable à tout accusé.

Le procureur de la Couronne, Me Ronald Schacter, s'est également dit de cet avis et le juge de la Cour supérieure s'est aussitôt

rendu à la requête, tout en libérant le jury. Par ailleurs, le juge Riopel n'a pas jugé à propos de porter une accusation d'outrage au tribunal contre le témoin.

Peu avant l'incident, M. Routhier avait fait part de son intention de ne pas donner son adresse et de ne pas témoigner, disant qu'il se sentait malade, souffrant notamment d'ulcères d'estomac. Devant cette affirmation, le juge avait décidé de le faire examiner par un médecin de l'hôpital Saint-Luc.

Alors que le témoin revenait à la barre hier, le juge Riopel a pris connaissance d'un rapport médical du Dr Ghislain Paquin, dans lequel celui-ci reconnaît que M. Routhier souffre d'ulcères et que son état peut s'aggraver quelque peu lorsque le patient subit un stress. Mais, de l'avis du médecin, ce mal n'est pas suffisant pour empêcher M. Routhier de témoigner.

Devant ce fait, le juge Riopel décidait que M. Routhier devait déposer et c'est au moment où il venait d'être assermenté, qu'on lui demandait ses nom et adresse, que le témoin fit la déclaration intempestive qui a conduit à l'avortement du procès, commencé le 2 novembre dernier.

Tout sera donc à recommencer au prochain terme des assises criminelles.

La CSD revendique une place au sein d'organismes gouvernementaux

par Louis-Gilles Francoeur

La Centrale des syndicats démocratiques (CSD) a réclamé hier de pouvoir participer de plein droit aux travaux du Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre (CCTMO), un organisme conseil du ministre du Travail, tout comme cette centrale exige d'être enfin représentée à la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), un organisme qu'elle accuse d'être dominé par la FTQ.

Telles sont deux des propositions avancées hier par le président de la CSD, M. Jean-Paul Hétu, à l'ouverture de la 19e assemblée plénière de sa centrale, qui étudiera au cours des prochains jours un plan de revendications destinées à neutraliser les principaux effets de la crise économique sur les travailleurs.

Les trois autres centrales québécoises sont présente-

ment représentées au CCTMO et à la CSST. À ce dernier endroit, la CSD s'est fait damner le pion par la CEQ même si les membres de cette centrale n'ont pas les problèmes de sécurité rencontrés par ceux de la CSD dans le secteur privé.

Pour donner quatre sièges à la FTQ, son allié sur la loi 17, le ministre du Travail, M. Pierre Marois, avait opté pour limiter à deux les sièges de la CSN quitte à donner la place restante à son allié traditionnelle, la CEQ. Cette répartition du pouvoir «syndical» sur le conseil d'administration de la CSST avait alors exclu du débat la CSD et ses 50,000 membres en dépit de leur intérêt traditionnel pour les questions de sécurité et de santé.

Selon M. Hétu, la CSST va jusqu'à adopter à son endroit une «attitude discriminatoire» dans l'octroi des subventions à la formation. «La CSD, a-t-il dit, a reçu la somme ridicule

de \$75,000 alors que les autres centrales se partagent \$15 million» à ce chapitre.

Ne pouvant compter sur les autres centrales, dont l'attitude à son endroit est toujours teintée d'ostracisme, la CSD aurait espéré un traitement plus équitable des représentants gouvernementaux siégeant à la CSST. Mais la CSD a perdu ses derniers espoirs de ce côté, après avoir constaté «l'impuissance du président, M. Robert Sauvé, face à la domination exercée à l'intérieur de cet organisme par M. Louis Laberge et la FTQ».

C'est pourquoi les instances de la CSD vont être appelées à voter sur une proposition pour que le «gouvernement prenne enfin ses responsabilités et s'affranchisse des pressions de la FTQ, qui l'incite à retarder la nomination de la CSD au conseil d'administration de la CSST en apportant les modifications législatives qui s'imposent».

Le programme d'action de la CSD par rapport à la crise économique — qu'elle ne peut défendre au sein des organismes gouvernementaux — contient quatre blocs de propositions.

D'abord lutter contre le chômage par un contrôle serré des licenciements collectifs et des fermetures d'usines, qui

touchent autant les travailleurs de cette centrale que ceux de la FTQ et de la CSN.

La CSD exige d'autre part des gouvernements de préserver soigneusement les acquis collectifs des travailleurs, en particulier leur pouvoir d'achat.

Cette centrale préconise également l'introduction d'une série de règles nouvelles destinées à «démocratiser» les entreprises par la participation des travailleurs aux déci-

sions de gestion, dans le domaine de la prévention et de l'organisation du travail.

Enfin, la CSD, dont le discours rejoint de plus en plus celui des autres centrales, entend se battre pour un accès plus facile à la syndicalisation, en faveur de revenus plus décents pour les retraités pour une amélioration de la conditions féminine en milieu de travail et pour un meilleur respect de l'intégrité physique des travailleurs.

Le Centre de toxicologie mesure les dangers de la MIUF dans les écoles

Maintenant qu'il a identifié une dizaine d'écoles isolées avec de la mousse d'uréa-formol (MIUF), le gouvernement du Québec a demandé au Centre de toxicologie du Québec d'évaluer les dangers qui menacent les écoliers dans chacune de ces maisons d'enseignement et de proposer les solutions les plus appropriées.

Dans un premier temps, le CTQ devra décider si une évacuation est nécessaire et, dans l'affirmative, quelle devrait être la durée. Par la suite, le Centre de toxicologie devra proposer les remèdes requis pour assainir chacune des institutions. Les frais seront assumés par le ministère de l'Éducation.

Selon le docteur Albert Nantel, directeur du CTQ, l'évaluation devra tenir compte de l'état de santé des élèves et du personnel enseignant mais aussi des taux de formaldéhyde dans l'air ambiant, de l'architecture particulière à chaque école, etc.

La loi 57 a été adoptée en décembre 1979

Plus de 100,000 locataires n'ont toujours pas touché les millions qui leur sont dus

par André Tardif

Plus de 100,000 locataires de l'île de Montréal, mal informés des droits que leur accorde la loi 57, seraient collectivement privés de sommes totalisant plusieurs millions de dollars, qui leur sont dues en remises et en diminutions de loyer par leurs propriétaires.

Selon l'Association des locataires de Côte-des-Neiges, quelque 130,000 locataires du territoire de la Communauté urbaine de Montréal ont obtenu, en vertu de l'adoption de la loi 57, par l'Assemblée nationale en décembre 1979, le droit à un remboursement ainsi qu'à une diminution de leur loyer, grâce à l'abolition des surtaxes foncières — prin-

cipalement au scolaire — sur les immeubles évalués à \$100,000 ou plus.

Or, estime M. Claude Dagneau, porte-parole de l'Association, seulement 20,000 locataires ont jusqu'ici fait une demande en ce sens auprès de la Régie du logement, et pour ainsi recevoir ce qui leur est dû. Et après le 20 décembre prochain, il sera trop tard pour s'en prévaloir.

Selon les calculs de l'Association, un locataire habitant un édifice de 100 logements ou plus, de construction récente et d'une évaluation municipale moyenne de \$22,000 par logement, a droit à une diminution de loyer de \$39 par mois \$468 par année, rétroactive au 1er janvier 1980, en rai-

son de l'abolition des surtaxes pour le propriétaire.

«Pour avoir une idée globale des sommes d'argent en jeu, il suffit de faire le calcul suivant: prenant une moyenne trop conservatrice de \$5 par locataire et multipliant par 130,000 et par 12 mois, on obtient un montant de \$7,800,000 par année», a dit M. Dagneau.

L'Association reproche surtout au gouvernement du Québec de n'avoir fait aucune campagne pour informer efficacement les locataires montréalais de leurs droits, et de ne pas avoir obligé les propriétaires concernés à diminuer les loyers. D'ailleurs, le fardeau de la démarche repose sur les épaules du locataire, et la Régie du logement,

chargée — un an après l'adoption — de régler les litiges, n'aurait pas les ressources pour recevoir autant de demandes en même temps. D'autant plus qu'en vertu de sa politique de conciliation, elle renvoie un locataire à son propriétaire pour obtenir les chiffres pouvant lui permettre de trancher.

«Pourquoi, en période de forte inflation et de difficultés croissantes au niveau du logement, le gouvernement du Parti québécois laisse-t-il les propriétaires empocher des profits supplémentaires et injustifiés sur le dos de dizaines de milliers de locataires? A-t-il décidé de faire définitivement son lit du côté des propriétaires?» a demandé M.

Dagneau.

Il estime que la diminution de loyer due au locataire est très facile à déterminer pour le gouvernement, puisqu'elle est le résultat d'un calcul mathématique. Et pour corriger une situation inexcusable de sa part, il devrait:

- retirer le dossier des mains d'une Régie débordée;
- obliger de manière efficace tous les propriétaires concernés à donner à leurs locataires les réductions auxquelles ils ont droit;
- agir rapidement et au moyen d'une procédure simple, qui ne forcerait pas le locataire à entreprendre de longues démarches pour obtenir justice.

Dans le but d'amener le gouvernement à agir rapidement, l'Association a préparé une lettre-pétition au premier ministre, M. René Lévesque, ou un locataire ayant droit à une diminution de loyer, en vertu de l'article 573 de la loi 57, lui demande de rétablir la situation.

Des formulaires de demande de réduction sont disponibles à l'Association ou à n'importe quel bureau de la Régie du logement.

Selon M. Dagneau, ce sont surtout des locataires domiciliés à l'ouest du territoire de la CUM qui risquent de faire les frais de la situation, puisque la majorité des immeubles à logements de \$100,000 ou plus y sont localisés.

Jean Tremblay est coupable du vol de \$135,000 et d'enlèvement

par Bernard Morrier

Bien que le procès eut duré 13 semaines, un jury présidé par le juge Raymond Landry, de la Cour supérieure, n'a mis qu'une journée et demie pour rendre un verdict de culpabilité à l'endroit de Jean Tremblay, accusé de complot, enlèvement, séquestration, vol, port d'un déguisement et utilisation d'une arme à feu.

La culpabilité pour enlèvement étant reconnue, l'accusation de séquestration tombe d'elle-même, tandis que le jury a par ailleurs acquitté Tremblay sur l'accusation du port d'un déguisement.

Dès le verdict connu, le juge Landry a annoncé qu'il entendrait les représentations sur sentence à compter de ce matin.

Les accusations faisaient suite au vol d'une somme de \$135,000, perpétré à la succursale de la Banque de Commerce, au Centre commercial Jacques-Cartier, à Longueuil, le 7 décembre dernier, après

qu'on eut enlevé le comptable de cette institution, M. Thomas Joseph Prucha, son épouse, Mme Suzan Prucha, et la mère de cette dernière, Mme Lynn Dolan, à leur domicile du Chemin de la Côte-Sainte-Catherine.

M. Prucha avait été conduit à la succursale bancaire, où il avait dû remettre un sac contenant les dépôts de nuit, tan-

dis que les deux femmes avaient été séquestrées au motel Wandlyn, rue Sherbrooke est.

Au début du procès, Micheline Pelletier-Travers était accusée des mêmes méfaits mais, en cours de route, son procureur a obtenu qu'elle obtienne plutôt un procès séparé.

La qualité du milieu de travail

Métaux Ballast doit répondre à de nouvelles accusations

Condamnée l'an dernier à \$10,500 d'amende pour avoir exposé son personnel à des quantités excessives de poussières de plomb (toxiques), la compagnie Métaux Ballast fera face ce matin à de nouvelles accusations similaires de-

vant la Cour des sessions de la paix de Longueuil. Si elle est reconnue coupable, l'amende pourrait atteindre \$60,000.

Cette fois, le ministère de l'Environnement du Québec l'accuse d'avoir violé à deux reprises le règlement relatif à la qualité du milieu de travail, en septembre 1980. À cette époque, les inspecteurs avaient découvert, lors de leurs visites sur les lieux, que les poussières de plomb excédaient le maximum permis de 0.45 mg par mètre cube. Ce taux est un plafond absolu qui n'est toléré que pendant quinze minutes au maximum, le taux de plomb moyen ne de-

vant jamais dépasser 0.15 mg par mètre cube d'air.

Spécialisée dans le recyclage du plomb des vieilles batteries, la firme Métaux Ballast a déjà été fermée à deux reprises en raison du nombre excessif d'empoisonnements par le plomb qui surviennent parmi son personnel. Depuis trois ans, environ dix travailleurs par mois ont dû être retirés du travail à cause d'intoxication au plomb ou de niveaux de plombémie excessifs dans leur sang. La plupart sont demeurés en désintoxication pendant plusieurs mois.

Le procès d'aujourd'hui est le dernier à être intenté par le ministère de l'Environnement pour des problèmes relatifs à la qualité du milieu de travail. Depuis un an, la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) a acquis juridiction sur tout ce qui concerne l'hygiène au travail.

13 ans avec un coeur greffé

MARSEILLE (AFP) — M. Emmanuel Vitria, doyen des greffés du coeur, fêtera le 28 novembre le 13e anniversaire de sa transplantation cardiaque.

Il y a 13 ans, il avait été admis en urgence dans les services du professeur Edmond Henry, au centre cardiovasculaire de Marseille, pour une greffe cardiaque.

M. Vitria fêtera cet anniversaire à l'hôpital.

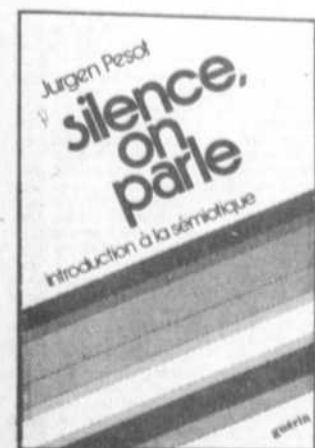
guérin
l'éditeur
qui
édite

Silence on parle

Jurgen Pesot

15 x 22 cm
156 pages \$7.95

Coll. Langue et société
Dirigée par Guy Connolly



4560 rue Saint-Denis
Montréal, Québec
Tél.: (514) 849-1112

Station Métro-Longueuil
Longueuil, Québec
Tél.: (514) 677-6525

168 est. rue Sainte-Catherine
Montréal, Québec
Tél.: (514) 861-5647

guérin éditeur limitée
4574 rue SAINT-DENIS
MONTRÉAL, H2J 1K5
Tél.: (514) 942-3481

dans la collection
LANGUE ET SOCIÉTÉ
abondent, tour à tour,
un problème langagier
de la façon la plus claire,
la plus précise, la mieux
documentée.

En vente dans les librairies:

SOLDE D'AUTOMNE
JUSQU'À 50%
JUSQU'AU 28 NOV.FAÇONNABLE
JEAN-PAUL GERMAIN
GIANFRANCO RUFFINI
FRANÇOIS DUEL
LA SQUADRA
MARZOTTO
RENOMA
MOREAU
VIRILIS
VÊTEMENTS POUR HOMMES
363, ST-FRANÇOIS-XAVIER
VIEUX-MONTRÉAL
842-0425

Les Petits Frères ont besoin de vous

Comme les personnalités suivantes, apportez leur votre soutien

Janelle Bertrand, animatrice
Jean Campeau, P.D.G., caisses de dépôt et de placement du Québec
Jean-Pierre Côté, Lieutenant gouverneur à Québec
Jacques Desrosiers, comédien
Jean Duceppe, comédien
Yvon Dufour, comédien
Louise Dussault, comédienne
André Gagnon, pianiste-compositeur
Nicole Germain, animatrice
Jean de Grandpré, président du conseil et chef de la direction, Bell Canada
Leo Iliak, comédien
Donald Johnston, président du conseil du trésor, gouv. du Canada
Pierre-Marc Johnson, ministre, gouv. du Québec
Juliette Huot, comédienne
Guy Lafleur, joueur de hockey
Andréanne Lalonde, journaliste
Bernard Landry, ministre, gouv. du Québec
Jean Larin, journaliste
Camille Laurin, ministre, gouv. du Québec
Lucille Leblanc, comédienne
Père Émile Legault, P.S.C.
Raymond Legault, directeur du service des incendies de Mtl.
Pierre MacDonald, 1er vice-président, division du Québec, Banque de Mtl.
Wilfrid Mondou, directeur des affaires publiques, Radio-Canada
Jacques-Yvon Morin, ministre, gouv. du Québec
Rolande Morin, réalisatrice à Télé-Métropole
Gilles Pelletier, comédien
Quebecor
Michel Robichaud, couturier
Andrew Scipio Del Campo, Directeur



succursale de Mtl., Mtl Trust
Pierre Shooner, président de CIDEM
Sœur Berthe, S.N.D.
Benoît St-Laurent, vice-président de ABBDL
Gilles Dubuc, médecin
Jacques Gauthier, denturologiste
Aline Hamelin, secrétaire
René H. Benoit, médecin
Jules Lafrenière, retraité

Michelle Gamache, avocate
Michel Plante, médecin
Gilles Lehaie, pharmacien
Christian Worth, publiciste
Jean Vincent, administrateur
Claire Lambin, journaliste
Pierrette Laurencelle, infirmière
Léon Carpentier, dentiste
Catherine Panarelli, administrateur média
E. Beaudoin, retraité
Yves Forget, avocat
Jean-Marie Laporte, médecin
Jean Dicaire, pharmacien
Monique Dionne, avocate
Marie-Lise Bédard, retraitée
Jean-Marie Brassard, avocat
François Longchamps, notaire
Germain Brunette, assureur-vie
Gilles Perrault, médecin
Marie-France Goyer, pharmacienne
Yves Woodrough, architecte
Marc Rodrigue, courtier d'assurance
Marguerite Raymond, retraitée
Claude Melançon, avocat
Armand Rousseau, représentant
P. Falardeau, médecin
Céline April, avocate
Alma Lévesque, retraitée
T. Gilbert, infirmière
Yves Bériault, avocat
Charles Robert Raché, médecin
Gabrielle Verreault, ménagère
Marie-Laure Cousineau, retraitée
André Bourdeau, médecin
Renald Paré, producteur média
Emé McNeil, retraité
Jean Desmarais, administrateur
Madeleine Ouvre, retraitée

Si vous aussi désirez apporter votre appui aux Petits Frères, vous pouvez envoyer un don avec le coupon ci-dessous au: "Les Petits Frères", 4624 Garnier, Mtl., Qué., H2J 3S7, 527-8653

Nom:

Adresse:

Ville: Province: Code Postal:

Les Petits Frères sont une corporation sans but lucratif, ils envoient des reçus pour fin d'impôt pour les dons de \$5.00 et plus.

Montant du don:
Je désire recevoir un reçu pour fin d'impôt
Je désire recevoir de la documentation sur l'action des Petits Frères

Décision mardi au procès des 11 agents de la GRC

par Bernard Morrier

Dans une ultime tentative hier, marquant la fin de la procédure pour cassation des accusations de cambriolage et de vol, portées contre 11 agents de la Gendarmerie royale du Canada, les procureurs de ces derniers, Mes Harvey Yarosky, Michel Proulx, Pierre Lamontagne et Morris Fish, y sont allés de plaidoiries que le juge Maurice Rousseau, de la Cour des sessions de la paix doit apprécier avant de rendre sa décision, mardi prochain.

Hier, on a notamment fait ressortir que l'article 41 de la Cour fédérale, dont s'est prévalu le Solliciteur général du Canada, M. Robert Kaplan, pour empêcher la production de 33 documents confidentiels, allait disparaître avec l'adoption prochaine de la loi d'accès à l'information. «Ces policiers, a-t-on rappelé, sont les dernières victimes d'une loi qui va bientôt mourir et dont on a fait un usage scandaleux.»

On a aussi qualifié de scandaleux le fait que le gouvernement fédéral refuse de donner accès à certains dossiers aux policiers pour leur permettre une défense pleine et entière, quand il n'a pas hésité à les remettre à la commission d'enquête Keable, d'où les présentes accusations proviennent.

Me Yarosky a d'autre part prétendu qu'il s'agissait, devant les

accusations, du plus gros abus judiciaire dans l'histoire de notre pays, d'autant plus que le gouvernement fédéral a refusé l'accès à ces documents après le début des poursuites, alors que les procureurs de la défense les avaient réclamés à plusieurs reprises depuis le 2 juillet dernier.

Faisant ensuite référence au témoignage de M. John Starnes, ex-directeur de la sécurité à la GRC, qui se basait sur ces documents, Me Yarosky a expliqué qu'on a freiné sa déposition et que tous, le tribunal compris, sont loin d'être éclairés, attendu que l'interrogatoire a porté sur l'existence de ces documents et non sur leur contenu.

Me Yarosky a ensuite rappelé des événements qui ont ponctué certaines audiences de la commission Keable, dont celle où on étudiait le cambriolage de l'Agence de presse libre du Québec et au cours de laquelle un témoin avait parlé de l'opération «Ham». Celle-ci désignait le cambriolage aux Messageries Dynamiques et le vol de la liste des membres du Parti québécois.

Des cette révélation, le commissaire Jean Keable avait obtenu de Québec le mandat d'enquêter sur l'opération en question et plusieurs agents de la GRC furent contraints de témoigner sur des faits qui font maintenant l'objet des poursuites.

«Devant ce fait, mentionne le procureur, l'État québécois aurait dû sur-le-champ poursuivre les prétendus fauteurs plutôt

que de les entendre à l'intérieur d'une commission.» Il a ajouté que, par cette attitude, l'État québécois aurait maintenant perdu son droit de poursuite.

Il a aussi été question de la façon dont certains représentants du gouvernement fédéral auraient talonné une dizaine de témoins jusque dans le bureau du juge Gerald Ryan, de la Cour supérieure, afin d'empêcher qu'ils soient assignés.

Les avocats de la défense ont donc dit leur déception de ne pouvoir interroger ces témoins, justement à cause du fameux secret entourant les 33 documents en cause.

Pour sa part, après avoir soulevé un possible outrage au tribunal qu'aurait commis, vendredi dernier, l'ex-premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, dans une déclaration à *The Gazette*, Me Michel Proulx a signalé à la Cour que la ronde des outrages au tribunal se poursuivait toujours et que personne n'a encore réagi.

Me Proulx en veut pour preuve un article dans *La Presse* de mardi, dans lequel M. Henri Chassé, un ex-membre du Groupe Vidal, une équipe mise sur pied par M. Marc Lalonde, affirme que les propos des membres de la GRC, devant le juge Rousseau, étaient «très exagérés», qu'il s'agissait d'un véritable «écran de fumée». «Cela ressemble à une opération de diversion», aurait-il affirmé.

Les propos de Me Proulx ont été confirmés par Me Morris Fish qui a déposé de nombreuses photocopies venant de différents journaux à travers le Canada et de 114 caricatures, où, selon lui, les 11 accusés sont l'objet de haine et de mépris.

Quant au procureur de la Couronne, Me Jean-Pierre Bonin, il a d'abord soutenu qu'il n'y a pas un seul pays civilisé au monde où la police d'État vole la liste des membres d'un parti politique démocratiquement reconnu. «Si la police a des droits, a-t-il poursuivi, les citoyens en ont aussi et ces derniers doivent être assurés, s'ils contribuent à un parti politique, que leur nom ne sera pas tripoté sans raison.»

Répondant aux procureurs de la défense qui ont toujours soutenu que les accusés n'ont fait qu'obéir à des ordres, Me Bonin a rappelé le cas de l'ex-chef de la Police des liqueurs, M. Rosario Lemire, à qui l'ex-premier ministre Duplessis avait permis, en 1952, de présenter de faux comptes de dépenses pour compenser une augmentation de salaire, à raison de \$50 par mois. «Cet homme fut condamné pour fraude et la Cour suprême a maintenu la décision, parce que non fondée en droit», a-t-il dit.

Me Proulx eut le mot de la fin en disant que M. Lemire n'a fait que suivre les recommandations de Duplessis, alors que, dans le cas des 11 agents, ceux-ci étaient tenus d'obéir aux ordres du fédéral.

en bref...

■ Dans l'aide sociale, pas de coupure pour l'instant

QUÉBEC (PC) — Les députés du Parti québécois ont réussi à bloquer le projet de réforme de l'aide sociale parainé par le ministre, M. Pierre Marois. L'acte parlementaire a obtenu que ce projet de loi ne soit pas déposé pour l'instant à l'Assemblée nationale. Certains aspects de ce projet de loi ont scandalisé plusieurs députés péquistes. Il prévoyait supprimer l'aide sociale aux jeunes de 18 à 21 ans (à moins qu'ils ne soient mariés et aient un enfant) qui touchent \$121 par mois et éliminait l'indexation pour les bénéficiaires de 21 à 30 ans qui sont considérés comme aptes au travail. Ce projet de législation limitait à \$1,500 pour un célibataire et \$2,500 pour un couple, le montant d'épargne liquide qui peut être conservé. L'adjoint parlementaire de M. Marois, ministre du Travail, de la Main-d'œuvre et de la sécurité sur le revenu, M. Robert Dean, a indiqué hier que le projet de loi a été retiré afin de le rendre «socialement plus acceptable». Selon M. Dean, il faudra tenter de procéder à des réajustements afin d'éliminer certains doublons entre l'aide sociale et d'autres programmes et utiliser ces fonds pour créer des emplois afin de réduire les prestations sociales. La réforme envisagée visait à épargner environ \$100 millions.

■ Une promesse d'aide aux proprios en difficulté

REGINA (PC) — Le gouvernement néo-démocrate de la Saskatchewan s'est engagé hier à assurer la protection, en 1982, des propriétaires menacés de perdre leur maison à cause des taux d'hypothèques élevés. La promesse est contenue dans le discours du trône lu par le lieutenant-gouverneur Irwin McIntosh pour marquer l'ouverture de la quatrième session de la 19^{ième} législature. En conférence de presse, plus tard, le premier ministre, M. Allan Blakeney, a dit espérer que la loi sera adoptée avant l'ajournement du 10 décembre.

■ Les informateurs de la GRC préfèrent le silence

OTTAWA (PC) — Le solliciteur général du Canada, M. Robert Kaplan, a refusé de confirmer ou de nier que la Gendarmerie royale du Canada a infiltré des informateurs payés au sein du Parti québécois. Interrogé par le député néo-démocrate Svend Robinson lors d'une séance du comité de la Justice de la chambre des Communes hier à Ottawa, M. Kaplan a invoqué des questions de principe pour ne pas répondre à la question. M. Kaplan a déclaré qu'il se devait de ne pas répondre à toute question concernant des informateurs puisque toute réponse de sa part pourrait rendre leur situation intenable. Le tout a commencé quand le député conservateur Allan Lawrence a demandé au ministre si les reportages parus récemment, à l'effet que la GRC possédait toujours «ses antennes» au gouvernement du Québec, étaient exacts. M. Kaplan a répliqué que la GRC n'avait pas d'informateurs payés au sein de la fonction publique québécoise.

■ Le taxi: un travail de moins en moins rentable

Plusieurs propriétaires de taxis devront envisager la faillite ou la cessation de leurs activités si le gouvernement du Québec ne compense pas les pertes que vont entraîner la nouvelle surtaxe sur l'essence. Tel est du moins le cri d'alarme lancé hier par le vice-président de la Ligue des taxis de Montréal, M. Lucien Bonhomme. La ligue, qui regroupe des propriétaires de plus de 5,200 permis de taxis sur l'île de Montréal, soutient que la surtaxe occasionnera des déboursés annuels de plus de \$2,000 par année à chacun de ses membres. Ces derniers exigent donc une compensation financière afin de contrer cette hausse et réclament que le gouvernement québécois leur accorde une ristourne sur l'essence.

Les compressions budgétaires proposées sont «déraisonnables»

Les recteurs estiment que l'avenir même des universités du Québec est en péril

par Rodolphe Morissette

Comme un seul homme, tous les recteurs des universités du Québec se sont élevés hier contre l'ampleur des coupures budgétaires exigées par Québec à si court terme dans le secteur de l'enseignement supérieur. Elles sont d'embellie «déraisonnables» et il apparaît «déjà évident qu'il sera impossible de réaliser les coupures proposées», car elles mettent en péril, à brève échéance, l'avenir même des universités, ont expliqué les recteurs.

Le deuxième atelier de travail sur la politique des universités, qu'anime le ministre de l'Éducation, le Dr Camille Laurin, a lieu aujourd'hui et porte sur le financement des établissements d'enseignement supérieur. Or, le corps des recteurs estime que la vingtaine de minutes qui leur sont allouées à cet atelier pour expliquer leur point de vue sur ce sujet fort complexe est nettement insuffisant. Aussi ont-

ils convoqué la presse hier pour «lancer un cri d'alarme» à la population.

Les recteurs expliquent que «l'ampleur et le rythme» des compressions de dépenses exigées maintenant par l'État sont d'entrée de jeu inacceptables. Ils ajoutent que dans le milieu, ce n'est déjà plus l'opulence depuis longtemps, puisque les compressions ont commencé dès 1976.

Entre les années 1977-78 et 1981-82, les universités ont dû comprimer leurs dépenses de \$220 millions — soit de \$141 millions entre 1977-78 et 1980-81, puis d'une autre tranche de \$80 millions cette année. Le ministère de l'Éducation exige de plus des compressions de \$180 millions réparties sur les trois années suivantes (1982-1985), ce qui représente 20% de l'enveloppe budgétaire actuelle et équivaut, selon les recteurs, à 6,000 emplois permanents.

«Il y a des coupures qu'on ne peut pas faire et qu'on ne fera pas», a lancé le recteur de l'Université de Montréal, M.

Paul Lacoste. «Il faut faire désormais infiniment plus avec infiniment moins», dit son homologue de Laval, M. Jean-Guy Paquet. Quant au recteur de l'Université de Sherbrooke, M. Claude Hamel, il confiait au DEVOIR que son équipe d'administrateurs n'a plus aucune idée de ce que deviendra l'institution à court terme si le gouvernement doit persister dans ses projets: «On nous demande en vérité d'amputer du tiers le corps de notre institution.» Quant à l'Université du Québec à Montréal, qui maintenant frise la faillite (voir en page 1), la panique règne chez ses dirigeants, qui se réunissent d'urgence hier soir.

Les recteurs rappellent que la nouvelle politique de financement des clientèles universitaires amputait leur budget de \$8 millions en 1976-77, puis de \$17 millions l'année suivante. En 1978-79, première coupure formelle de \$12 millions. Entre 1979-80 et 1980-81, on parle de compressions globales de \$83 millions; le financement des variations de

clientèles est de nouveau réduit; l'enveloppe des subventions gouvernementales est dorénavant fermée et, selon les recteurs, l'indexation des masses salariales se révèle insuffisante.

Cette année, le secteur universitaire doit absorber à lui seul 50% des coupures pratiquées dans le secteur de l'éducation, alors que les subventions aux universités représentent 15% seulement du budget total du ministère de l'Éducation, rappellent les recteurs. Le Conseil des universités avait recommandé pour cette année une augmentation des subventions de fonctionnement de l'ordre de 11,8%; or les universités doivent se contenter d'une augmentation de 6,7%.

Les recteurs jugent que ce n'est point simplement les «modalités» de la répartition de l'enveloppe budgétaire des universités qu'il faudrait discuter lors de l'atelier d'aujourd'hui, mais plutôt de la question de fond. «Nous aurions sûrement préféré, dans

la conjoncture actuelle, que cet atelier porte autant sur le niveau que sur les modalités de financement, questions qui d'ailleurs sont indissociablement liées», a dit le porte-parole des recteurs, M. Gilles Boulet, président de l'Université du Québec et de la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec.

Quelles mesures les universités peuvent-elles prendre pour «se serrer la ceinture» raisonnablement? Essentiellement, il faudrait, disent-ils, réduire l'ampleur des coupures proposées et en ralentir le rythme. Ils annoncent bientôt les mesures qu'ils se proposent de prendre, puisque d'ici le 1^{er} janvier, ils doivent présenter en détail leurs prévisions budgétaires pour les années 1982-83.

Ils n'en rejettent pas moins un certain nombre d'hypothèses. Le gel des postes vacants, d'abord, puis celui de l'embauche; dans le premier cas, il faut se fonder sur des facteurs «aléatoires», tels les décès, les mises à la retraite ou les départs; la seconde hypothèse, elle, traduit une politique de non-renouvellement du corps professoral.

Quant aux économies qu'ils pourraient réaliser en tranchant dans les masses salariales, qui représentent 80% des budgets des établissements, elles se révèlent pratiquement impossibles: les conventions collectives sont des contrats et, de toute manière, elles s'alignent, côté salaire, sur la politique du gouvernement avec ses employés.

Enfin, les recteurs estiment que les coupures commandées par Québec mettent sérieusement en péril l'accessibilité à l'enseignement supérieur, à un moment où les francophones ont toujours un rattrapage considérable à faire pour rejoindre leurs cousins de langue anglaise du Québec.

D'autre part, notent-ils, les chiffres globaux que servent ceux qui pensent que le rattrapage de l'Ontario est déjà réalisé cachent en réalité des écarts fort inquiétants: si en effet, la fréquentation de l'université est plus intense chez les adultes, au Québec (un rattrapage nécessaire), elle grossit les statistiques et masque l'écart de cinq points de pourcentage au profit de l'Ontario chez les étudiants de 20 à 29 ans.

Sondage CROP pour le Conseil du patronat

Un Québécois sur deux accepte que l'entreprise ait plus de pouvoirs

Le Conseil du patronat du Québec a dévoilé hier la deuxième tranche d'un sondage CROP sur le pouvoir et la confiance dans la société québécoise et dont les premières données avaient été publiées la veille.

Le vice-président du CPQ, M. Ghislain Dufour, a souligné en conférence de presse que, suivant cette consultation menée par le Centre de recherche sur l'opinion publique (CROP), une majorité de citoyens voudraient voir les lois donner plus de pouvoir aux entreprises privées.

La veille, devant l'Association des professionnels en ressources humaines du Québec, M. Dufour avait mis l'accent sur la question: «Si vous n'êtes pas membre d'un syndicat, désirez-vous le devenir?» Des 253 personnes qui ont répondu à cette question, 13% désiraient se syndiquer et 81% ne le voulaient pas.

On a appris hier que, à la question «les lois du travail devraient-elles donner plus de pouvoir à...», 53% des 674 personnes interrogées ont dit oui

pour l'entreprise privée, 14% pour les gouvernements et 11% pour les syndicats.

Dans le cas de l'entreprise, la réponse à la même question lors de sondages identiques, en 1977 et 1979, avait donné respectivement des proportions de oui de 41 et 38%.

Quant au pouvoir que détiennent effectivement diverses institutions au Québec, une question de 1981 (échantillon de 674) demande si elles en ont «trop, assez ou pas assez».

Pour 11% des répondants, l'entreprise privée en a trop, 28 assez et 42 pas assez. La même question posée à propos des autres institutions donne les résultats suivants: le gouvernement, 25% trop, 35 assez et 27 pas assez; les syndicats, 55% trop, 22 assez et neuf pas assez; l'Église: huit pour cent trop, 43 assez et 34 pas assez; les journaux, la radio et la télévision, 24% des gens trouvent qu'ils ont trop de pouvoir, 56 assez et 10 pas assez.

Le sondage CROP a été mené entre le 1^{er} et le 7 octobre auprès de 1,000 personnes choisies selon la méthode du hasard systématique dans les bottins téléphoniques de

diverses localités, 500 demeuraient dans la région métropolitaine et 500 ailleurs au Québec.

L'échantillon final fut de 888 personnes et le nombre d'entrevues complétées de 674, dont 315 dans le Montréal métropolitain et 359 en province. L'entrevue téléphonique durait 10 minutes en moyenne.

Pour la question des grèves, CROP demandait aux personnes consultées si elles étaient «tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt en désaccord ou tout à fait en désaccord avec le droit de grève dans les secteurs suivants» (les réponses sont regroupées en deux chiffres représentant la somme des «plutôt» et des «tout à fait»):

Hôpitaux: accord 13%, désaccord 86%; écoles: accord 19%, désaccord 81%; électricité et gaz: accord 13%, désaccord 86%; autres services publics: accord 21%, désaccord 76%.

A propos d'une éventuelle régulation des services essentiels et des grèves dans le secteur public, M. Dufour a affirmé que cet organisme pourrait aider à résoudre le problème du «divorce» entre l'opinion

publique et les orientations du pouvoir politique.

Une question a aussitôt suivi, à savoir si un sondage CROP était plus représentatif qu'une élection générale. M. Dufour a répondu que non il a souligné que le sondage avait été mené à un moment où aucune grève du secteur public n'avait soulevé la colère du public.

Un autre tableau fait état de la confiance de cet échantillon de 674 citoyens envers différents «chefs de file» de la société.

On pouvait dire à CROP avoir «tout à fait, assez, un peu ou pas du tout» confiance envers les diverses catégories. En additionnant les «tout à fait» et les «assez», on arrive aux résultats suivants: chefs religieux: tout-assez, 47%, un peu 25 et pas du tout 13; chefs d'entreprise: tout-assez, 37%, un peu 37 et pas du tout 13; chefs politiques: tout-assez, 22%, un peu 43 et pas du tout 25; journalistes: tout-assez, 25%, un peu 43 et pas du tout 24.

Les chefs syndicaux ont le moins de la confiance des répondants: seulement 18% des gens leur font tout à fait ou assez confiance, 39% un peu et 32% pas du tout.

Christian-de-Gageac



Ultime expression de la magnificence, les copies de Musée de «François Daidé», maintes fois médaillées d'or de la Guilde de l'ébénisterie française, sauront combler les gens de goût raffiné.

Ces meubles sont en exclusivité chez Christian de Gageac qui vous fournira un certificat d'authenticité attestant que ce meuble est bien une «copie de musée» qui a été exécutée par «FRANÇOIS DAIDÉ».

CHRISTIAN DE GAGEAC

au 5500 Queen Mary à Montréal
Tél: 481-3589

Fermé le lundi matin
Ouvert tous les jours de 10 h à 17 h 30.
Style: LOUIS XIII, LXIV, LXV, LXVI, Empire, Restauration.

LES PUNIS DE LA SOCIÉTÉ

démystifie et explique
L'INADAPTATION

son auteur **MONCEF GUITOUNI**
directeur du Centre de psychologie
préventive et de développement humain inc.

sera le conférencier-invité de la
**SOCIÉTÉ DE RECHERCHE
EN ORIENTATION HUMAINE INC.**
pour traiter de l'inadaptation et
des solutions à y apporter

Le mardi 1^{er} décembre, 19 h 30
Hôtel Ramada Inn (1005, rue Guy)
entrée: \$5.00 — \$3.00 (étudiant)

Pour tout renseignement ou commande du livre:
(514) 523-5677

 **Société de recherche
en orientation humaine inc.**

 **VACHERON
CONSTANTIN** 
Genève

la plus noble montre du monde

en exclusivité

Lapidarius
joaillier orfèvre

le Viaduc
Place Bonaventure
871-1761

**LE SALON
DU LIVRE**

Montréal 1981

Cette année on s'enlève

PLACE
BONAVENTURE
DU 24 AU 29 NOVEMBRE

Venez voir comment se font les livres parlés de La Magnéthothèque.
Avec la participation aujourd'hui de Jean Besré, Wilfrid Lemoyne et Roger Baulu.

Après l'échec de Fès

Le prestige d'Arafat paraît entamé

BEYROUTH (AFP) — L'échec du plan de paix saoudien fait l'économie d'une guerre intestine palestinienne mais pourrait discréditer M. Yasser Arafat aux yeux de l'Occident et de son principal allié arabe, l'Arabie saoudite, estimant hier des responsables palestiniens à Beyrouth.

Selon eux, M. Arafat n'a pas été pris de court par la levée de boucliers de cinq organisations palestiniennes au moins, à Beyrouth, contre le plan de paix saoudien, à la veille même de l'ouverture du som-

met de Fès.

Tous les dirigeants des organisations membres de la centrale palestinienne, ceux des mouvements de l'opposition qui ne sont pas membres de l'OLP, ainsi que l'opposition au sein même du Fatah avaient informé le leader de l'OLP de leur hostilité farouche à toute reconnaissance de l'Etat hébreu ainsi que le prévoit implicitement le point sept du plan de paix saoudien, ajoute-t-on de même source.

Pour eux, ce point constitue la charnière des propositions saoudiennes, tous les autres

articles n'étant qu'une reprise, sous de nouvelles formes, de résolutions adoptées par les sommets ou conférences arabes.

Réunis deux jours avant l'ouverture à Fès de la conférence des ministres des Affaires étrangères arabes, les membres du comité exécutif de l'OLP étaient majoritairement hostiles au plan Fahd.

Toutefois, ils avaient décidé de s'abstenir de déclarations publiques en attendant de connaître les positions des différents pays arabes, et avaient mandaté M. Arafat pour exprimer le point de vue de la

résistance, en fonction des courants qui se dessinaient au sommet de Fès, apprenant de même source.

Le chef du comité exécutif de l'OLP et les modérés du Fatah, tout en émettant des réserves sur le plan Fahd, y relevaient des aspects positifs, «berces», selon l'Arabie saoudite pourrait soutenir un bout de terre palestinienne à Washington si l'unanimité se faisait autour d'elle.

En revanche, l'argument massif des détracteurs du plan Fahd au sein de la résistance est que l'OLP ne saurait

reconnaître Israël sans contredire la charte nationale palestinienne (1968) et le programme en dix points adopté en 1974 par le Conseil national palestinien (parlement en exil). Celui-ci prévoit notamment que l'OLP «lutte contre tout projet d'entité palestinienne dont le prix serait la reconnaissance (de l'ennemi), la paix et des frontières sûres» (avec Israël).

Tout porte donc à croire, estiment les observateurs à Beyrouth, que si les organisations palestiniennes sont sorties mardi soir de leur mutisme, c'est bien parce qu'une majorité arabe se dessinait contre le plan de paix saoudien et aussi parce que le bruit courait déjà à Beyrouth que le président syrien lui-même ne se rendrait pas au deuxième sommet arabe.

Avec l'échec du plan de paix saoudien, l'aile militante des Palestiniens et les organisations et responsables proches de la Syrie ont marqué un point face aux modérés, estiment ces observateurs. La mise en minorité de M. Arafat diminuera sa popularité sur le plan international, après une période faste due à plusieurs succès diplomatiques: octroi par l'Union soviétique et la Grèce du statut diplomatique à l'OLP, visite au Japon, en Chine et au Vietnam, et renouveau du chef de l'OLP avec M. Claude Cheysson, ministre français des Relations extérieures.

M. Arafat voit également son prestige au sein de la centrale palestinienne de plus en plus limité par une opposition chaque jour plus active. Il lui reste la consolation que l'échec du sommet de Fès épargnera aux Palestiniens des divisions internes profondes qui auraient pu se transformer en affrontements sanglants.

Cassure du monde arabe?

BEYROUTH (AFP) — «Le monde arabe n'est plus divisé, il est cassé», commente, désabusé, un ambassadeur arabe à Beyrouth, en apprenant l'échec du sommet arabe de Fès, ajourné sine die le jour même de son ouverture.

Le célèbre éditorialiste libanais d'An-Nahar, Michel Abou Jaoude, compare la situation du monde arabe au lendemain de Fès à celle de l'Europe à l'issue de la deuxième guerre mondiale: coupée en deux et polarisée autour de deux hégémonies antagonistes.

Un autre diplomate est allé plus loin: «C'est la victoire posthume de Sadate: à partir de maintenant, c'est le chacun pour soi», dit-il.

Les derniers «nationalistes» Arabes (c'est-à-dire ceux qui croient en une nation arabe unifiée) considèrent pour leur part la journée de Fès comme un «jour de deuil», sonnant le glas de leurs dernières illusions.

La bipolarisation du monde arabe, lentement amorcée depuis ces dernières années et spectaculairement accélérée par l'échec de Fès, va se traduire, estiment les observateurs, d'une part par l'immobilisation définitive du dossier israélo-arabe et d'autre part par des tensions internes de plus en plus aiguës.

Pour le moment, les «modérés», Arabie saoudite en tête, ont subi un revers de prestige, vexant certes, mais qui ne touche à aucun intérêt vital.

En outre, les «modérés» sont de loin les plus nombreux, les plus riches et ils sont soutenus par les États-Unis, les manœuvres Bright Star venant de le rappeler avec éclat.

Les «durs» sont l'Irak, qui fait bande à part et qui de toutes façons a ses propres problèmes avec son puissant voisin iranien, et les cinq du «front de la fermeté»: Algérie, Libye, Sud-Yémen, Syrie et OLP.

L'Algérie et le Sud-Yémen sont trop écartés pour pouvoir réellement jouer un rôle significatif en Orient arabe. L'OLP sort de l'épreuve de Fès divisée, diminuée par la scène internationale par ses volutes et ses attermoissements. Restent la Libye et la Syrie, cette dernière surtout ayant, de l'avis des observateurs, joué une partie remarquable au cours des dernières semaines. Menacée un moment dans son rôle régional par le plan Fahd, elle apparaît plus que jamais en Orient arabe comme la puissance qui détient toutes les bonnes cartes à elle seule: des relations privilégiées avec l'URSS, une influence dorénavant prépondérante auprès de l'OLP et une présence militaire au Liban.

Mais pour certains diplomates arabes, le seul vrai vainqueur de la dramatique péripétie de Fès, c'est Israël, qui ne voulait à aucun prix du «plan Fahd», qui n'aura donc même plus besoin de le rejeter et qui reste la grande puissance militaire de la région.

Ryad est déçu

RYAD (AFP) — Un double sentiment de déception et d'inquiétude était clairement perceptible hier dans les milieux politiques saoudiens après l'échec du sommet arabe de Fès, dont l'ajournement sine die apparaissait un peu comme celui du plan Fahd.

L'Arabie saoudite avait en effet énormément misé sur ces propositions pour un règlement négocié du conflit au Proche-Orient faites par son prince héritier Fahd Ben Abdel Aziz, et elle espérait qu'une fois endossées par les pays arabes elles seraient alors reprises par la communauté internationale toute entière.

Sa déception, estiment les observateurs à Ryad, a donc été encore accrue par la surprise de voir se dresser contre le plan une opposition catégorique des pays du Front de la fermeté alors que le sommet était pratiquement déjà commencé, au moins au niveau des ministres des Affaires étrangères.

Ryad juge à ce propos très sévèrement les chefs d'Etat qui ont préféré ne pas se rendre au Maroc, en particulier le président syrien Hafaz Assad, leur reprochant d'avoir refusé d'assumer leurs responsabilités jusqu'au bout.

Ce thème est repris avec virulence par le quotidien du soir *Al-Jazirah* qui est le premier à faire un commentaire sur l'échec de Fès, les autres journaux saoudiens étant parus trop tôt.

Les absents, écrit le journal, visent clairement les deux plus actifs leaders du Front de la fermeté, le syrien Hafaz Assad et le libyen Moamar Kadhafi, «ont fui leurs responsabilités. Ils ne veulent pas dire officiellement qu'ils refusent le plan Fahd mais ils ne se rendent pas au sommet».

Qualifiant une telle attitude de «puérile et naïve», le quotidien ajoute que ce n'est pas de cette façon «que la nation arabe pourra résoudre ses problèmes».

La crainte est vive notamment de voir un renouveau de la tension entre l'Arabie saoudite et les pays arabes qui n'ont pas soutenu le plan, en particulier ceux du Front de la fermeté.

La «voie égyptienne» seule possible, affirme Le Caire

LE CAIRE (AFP) — L'Égypte a réagi promptement à l'échec du sommet arabe de Fès en affirmant que la «voie égyptienne» restait la seule possible pour l'instauration de la paix au Proche-Orient.

Commentant le report sine die de la conférence arabe au sommet, quelques heures après son ouverture, le numéro deux de la diplomatie égyptienne, M. Boutros Ghali, a affirmé que «sans l'Égypte, le monde arabe est incapable de trouver une solution à la crise du Proche-Orient».

«La voie égyptienne est le seul moyen de réaliser la paix au Proche-Orient», a-t-il ajouté, en soulignant que «l'Égypte ne prétend pas monopoliser la recherche de solutions ni imposer sa tutelle à l'une

quelconque des parties concernées par ce conflit». Ces remarques à chaud du ministre d'Etat égyptien aux affaires étrangères sont d'autant plus significatives de la satisfaction contenue de l'Égypte, que le sommet arabe a avorté sur l'attitude à prendre à l'égard du plan saoudien de paix au Proche-Orient, présenté parfois comme un substitut à Camp David.

Le Caire considère le plan Fahd comme un ensemble de «principes généraux» qui ne sont pas encore parvenus au stade d'application et estime également qu'il ne représente pas une alternative à Camp David.

Certains que les Arabes n'auront pas à brève, sinon à moyenne échéance, de ce plan

de rechange, forts aussi de la caution des Dix du fait de la participation de quatre pays européens à la force multinationale du Sinaï, et de leur propre intrinsèque sur les modalités de l'autonomie palestinienne en Cisjordanie et à Gaza, les Égyptiens auront probablement la tâche plus facile pour convaincre de leur «réalisme» et de leur «efficacité» les arabes modérés, y compris les Palestiniens, estiment les observateurs.

Ils ont en tout cas marqué, semble-t-il, un point qui pèsera à terme dans la balance des rapports de force arabes, au moment où Le Caire s'apprête à récupérer la dernière partie de son territoire occupé par Israël depuis juin 67.

Les Égyptiens estiment que le spectacle de «déchirement», selon l'expression de la radio du Caire, donné par les Arabes à Fès, justifie leur propre attention quant à la reprise des relations avec le monde arabe, rompues depuis la signature du traité de paix égypto-israélien en mars 79.

A ce propos, ils estiment n'avoir rien à donner en échange d'une éventuelle reprise, qui, soulignent-ils, «ne se fera jamais au détriment des rapports avec Israël». Ils demandent même au préalable l'abrogation des résolutions du sommet de Bagdad sur le gel des relations diplomatiques arabes avec l'Égypte, son boycottage économique et le transfert du siège de la Ligue arabe du Caire à Tunis.

M. Kamal Hassan Ali, chef de la diplomatie égyptienne avait indiqué mercredi, avant l'échec du sommet de Fès: «En toute franchise, nous ne sommes pas pressés pour le rétablissement de la solidarité arabe». «Il faudrait d'abord rectifier plusieurs positions prises par les Arabes vis-à-vis de l'Égypte et qu'on en parle avec calme et franchise».

Or, reprenant les termes du ministre, la radio égyptienne a attribué le rapport du sommet de Fès à l'absence de la «possibilité d'une discussion franche et calme» entre pays membres de la Ligue arabe.

Régie des permis d'alcool du Québec

AVIS

DEMANDE DE PERMIS D'ALCOOL

Selon la Loi sur les permis d'alcool, toute personne, société ou groupement de personnes visé dans l'article 60 du Code de procédure civile peut, par écrit motivé, assentiment et transmis à la Régie, s'opposer à une demande de permis formulée au nom des personnes ci-après énumérées, dans les quinze jours de la publication du présent avis ou intervenir en faveur de la demande s'il y a eu opposition dans les trente jours de la publication de cet avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée du certificat de recommandation postale attestant de son envoi au requérant ou à son procureur conformément à l'article 10 du Règlement sur la procédure applicable devant la Régie des permis d'alcool du Québec et être adressée à la Régie des permis d'alcool du Québec, 1, rue Notre-Dame est, suite 9.200, Montréal, Québec H2Y 1B6.

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
RAMADA INNS (ONTARIO) LTD Ramada Inn-Parc Olympique 1005, Guy Montréal	Autorisation des spectacles	5500, Sherbrooke est MONTREAL (Cité)
KALAVRITINOS, Sarados 20, L'Anse à Valteau LAVAL	Changement de capacité	2518, Notre Dame ouest MONTREAL (Cité)
REMY, Patricia 220, Van Horne, app 2 MONTREAL	1 restaurant	1169, Ontario est MONTREAL (Cité)
ALLARD, Roméo 1174, Chemin du Lac Ville de Léry	1 épicerie	1160, Notre Dame LACHINE (Ville)
LES PECHEURS ET CHASSEURS SPORTIFS DU LAC ST-LOUIS INC. 1720, Dufferin, app 310 LACHINE	Autorisation danse et spectacles et films	3051, St-Joseph LACHINE (VILLE)
BRASSERIE LE GRAND BOCK INC.	Autorisation de danse	893, rue Ste-Catherine ouest MONTREAL (Cité)
RESTAURANT APRES LE JOUR INC.	1 restaurant	901 est Rachel MONTREAL (Cité)
SALLE BUFFET CIOCIARO LITE Salle Buffet Ciociarò	1 restaurant avec danse	8658 Maurice Duplessis MONTREAL (Cité)
BOUCHERIE JEAN PAUL ET ANDRÉ ENR Boucherie Jean Paul et André	1 épicerie	6491 40e avenue MONTREAL (Cité)
PLAZA ONTARIO PIZZA AND RESTAURANT INC 6070, Place Desrosiers, VILLE D'ANJOU	Autorisation de spectacles	3452, Ontario est MONTREAL (Cité)
RESTAURANT BASHA INC 4659, Boul. Lavoisier ST-LEONARD	1 restaurant	1200, Avenue Mc Gill Collège MONTREAL (Cité)
LAVALLEE, Raymond	1 épicerie	10520, Boul. St-Laurent MONTREAL (Cité)
MELISSA BAKERY & PASTARY LTD 11517, James Morrice MONTREAL	1 épicerie	7669, rue Querbes MONTREAL (Cité)
POISSONNERIE JEAN TALON LITE 7650, Terrasse St-Roch, app 2 MONTREAL	1 épicerie	3562, rue Jean Talon est MONTREAL (Cité)
BUFFET PRINCESSE INC 12065, 40e Avenue RIVIERE DES PRAIRIES	1 restaurant/ 2 restaurants avec danse et spectacles	6452, 6460 Jean Talon est ST-LEONARD (Cité)
RESTAURANT LACORDAIRE LITE	Autorisation de spectacles	5940, Boul. des Grandes Prairies ST-LEONARD (Cité)
Café CARRERA 4290, Baron ST-LEONARD	2 restaurants DEMANDE CORRIGEE	4171, Jarry est MONTREAL (Cité)
AUBERGE DES ERABLES LITE	Changement d'emplacement des pièces— Changement de capacité	121, Chemin du Bord du Lac POINTE CLAIRE (Cité)
RESTAURANT SANCHO PANCA INC 1003, Geoffroy GREENFIELD PARK	1 restaurant à des heures différentes	3458, avenue du Parc MONTREAL (Cité)
97038 CANADA INC "Bar Salon Moulin Rouge Enr" 5820, Place Decelles, app. 4 MONTREAL	Autorisation spectacles	6655, Côte des Neiges MONTREAL (Cité)
BRASSERIE LA CITE INC 120, Avenue Irvine ST-LAMBERT	Autorisation danse et spectacles	3575, avenue du Parc MONTREAL (Cité)
LES PRODUITS ALIMENTAIRES AVEIRO INC 10 143, Parc Georges MONTREAL	1 épicerie	252, Rachel est MONTREAL (Cité)
OUELLETTE, Pauline 1690, St-Jean Baptiste App. 4 POINTE AUX TREMBLES	1 épicerie	1558, St-Jean Baptiste POINTE AUX TREMBLES (ville)
DEPANNEUR CATTAFI & FILS ENR 3749 St-Hubert MONTREAL	1 épicerie	3634 St-Denis MONTREAL (Cité)
LE CAFÉ EN COIN INC Le Café Restaurant	1 restaurant	323 est Roy MONTREAL (Cité)
CAFÉ RESTAURANT LA BODEGA	Autorisation spectacles	3456 avenue du Parc MONTREAL (Cité)
LA BRASSERIE 750 INC. 750 Gifford MONTREAL	1 taverne	750 Gifford MONTREAL (Cité)
TAVERNE PARC EXTENSION INC 6900 avenue du Parc MONTREAL	1 taverne	6900 avenue du Parc MONTREAL (Cité)
PHEBOS INC Brasserie Turgeon 2266 Ravel LAVAL	1 taverne	4476-4486 Ontario est MONTREAL (Cité)

LE PRÉSIDENT ET DIRECTEUR GÉNÉRAL
GHISLAIN K. LAFLAMME, avocat

On peut s'appeler Lefebvre et avoir en soi un peu de Gautier...

Les noces d'Angélique Gautier et de Claude Lefebvre eurent lieu à Baie du-Febvre le 23 juillet 1736. La légende raconte qu'il y avait assez de plats sur la table d'honneur pour nourrir la conversation de trois villages.

Aujourd'hui un peu de Gautier en chacun de nous.

131D VS
803F, Boulevard de Pêcheur
801C, Napoléon

Société Commerciale Clément Inc.
Montréal, Qué. (514) 526-0404

LOTO SÉLECT

Date 25-11-81

NUMERO GAGNANT 7633

Ventes 115 934, \$

Mises de 50¢ gagnantes

Lot par mise de 50¢

dans l'ordre	6	3 083,90\$
dans n'importe quel ordre	131	257,00\$

La cagnotte totale est répartie entre les gagnants de l'option «n'importe quel ordre».

Sinaï: sans force de paix, pas de retrait israélien

JÉRUSALEM (d'après Reuter et AFP) — Le général Rafael Eitan, chef d'état-major israélien, a averti hier que les forces israéliennes ne se retireraient pas de la totalité du Sinaï en avril 1982 si la force multinationale de paix n'est pas créée dans l'intervalle.

Devant la Chambre de commerce israélo-américaine, le général Eitan a déclaré, en précisant qu'il s'exprimait au nom de M. Menahem Begin, président du conseil:

«Conformément aux accords de Camp David aux termes desquels nous restituons le Sinaï aux Égyptiens, les forces israéliennes n'opéreront pas leur retrait complet en avril prochain si la force multinationale n'est pas mise sur pied entre-temps».

Hier matin le chef d'état-major avait participé à une réunion avec le premier ministre Menahem Begin, le ministre des Affaires étrangères Yitzhak Shamir et d'autres hautes personnalités israéliennes, destinée à mettre au point les arguments que M. Shamir présentera au secrétaire d'Etat Alexander Haig, lors de leur entretien aujourd'hui à Washington.

M. Menahem Begin, premier ministre israélien, recommandera au cabinet, lors de sa réunion hebdomadaire dimanche, de rejeter les conditions posées par les États européens à leur participation à la force de paix du Sinaï.

Dans une interview publiée hier par le quotidien *Maariv*, M. Begin déclare: «Je recommanderai au gouvernement, lors de sa séance dimanche, de rejeter, dans les conditions actuelles, la participation de contingents anglais, français, italien et néerlandais à la force multinationale de paix».

M. Shamir a déclaré à la presse qu'il informera M. Haig qu'Israël ne saurait accepter les conditions posées par les européens. Interrogé

sur la souplesse dont Israël pourrait faire preuve en l'occasion, M. Shamir a répondu: «Ce n'est pas une question de souplesse. Nous avons nos principes et le gouvernement entend s'y conformer».

La déclaration européenne, rendue publique lundi, a également été critiquée par M. Shimon Pérès, chef de l'opposition travailliste. A l'issue d'un entretien avec M. Begin, il a déclaré à la presse qu'il son avis c'était un texte «peu

raisonnable et superflu».

Dans leur texte, les quatre États européens se sont déclarés prêts à participer à la force du Sinaï dans le cadre de leur politique commune sur le Proche-Orient, telle que définie au Conseil européen de Venise en juin 1980. La résolution alors adoptée demande notamment que l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) soit associée aux négociations de paix, ce qu'Israël refuse.

La Mère Martin

De bien bons petits plats depuis plus d'un siècle!

Chez la Mère Martin, on pend la crémalière chaque jour, pour vous depuis 5 générations. A la bonne franquette. Que vous ayez envie d'un léger lunch ou d'un dîner copieux, nos 120 ans d'expérience et votre bon goût se marieront très bien pour apprécier nos Côtes de Boeuf de choix, notre traditionnelle Sole de Douvres ou nos fameuses Langoustines d'Alaska.

Venez chez nous, nous avons eu le temps de bien nous préparer depuis 1861... Bien sûr, il est de nos traditions d'accepter la carte American Express®.

La Mère Martin
990, rue Saint-Antoine ouest
Tél.: (514) 866-3461

Sortez en grand

La carte American Express. Ne sortez pas sans elle.™



Les splendides terrains boisés de Roger Pilon à ville de Lorraine... quel écrin pour une maison de grande classe!

On ne vante pas Ville de Lorraine... on ne la décrit pas... c'est un site incomparable, niché au milieu de la verdure d'arbres splendides, avec tant de commodités: parcs, pistes de ski de fond, golf etc. sur un plateau offrant une vue magnifique sur la région, que vous ne retrouverez nulle part ailleurs. A Lorraine, tout est beau, calme, d'une distinction inégalée. Quel site pour une maison de luxe qui exprime votre personnalité... car les répétitions de styles ne sont pas permises.

Roger Pilon vous offre des terrains de 6 500 pi. ca. et plus qui vous permettent toutes les possibilités architecturales et paysagistes.

Et — notez bien! — à 20 minutes de Montréal, 15 minutes des pentes de ski des Laurentides et 15 minutes de Mirabel!

Une maison de luxe ne prend toute sa valeur que dans un milieu digne d'elle. Roger Pilon vous le garantit!

Le Honduras fait un retour à la démocratie

TEGUCIGALPA (AFP) — Après 18 ans de régime militaire, le Honduras, qui occupe une position stratégique dans la tourmente révolutionnaire centro-américaine, s'apprête à revenir à la démocratie, par la voie des élections qui se dérouleront dimanche.

Ces élections, convoquées par une Assemblée constituante élue voici 18 mois et légèrement dominée par les libéraux, désigneront à la fois un président civil, un Congrès de 82 députés et 283 maires.

Ce retour à un régime démocratique, revêt, selon les observateurs, une importance particulière car il apportera au moins l'espoir de voir le Honduras échapper à la violence qui balaye ses voisins, en trouvant une solution pacifique à ses graves problèmes sociaux et économiques.

Ce pays de 3,5 millions d'habitants — le plus pauvre de la région — est entouré par le Nicaragua révolutionnaire, le Salvador et le Guatemala où la guérilla de gauche multiplie ses actions.

S'il a su garder une paix interne, sous le régime du général Policarpo Paz Garcia, à la fois président et chef de l'armée, le Honduras n'en est pas moins vulnérable et a été devenu une pièce-clé de la politique américaine dans l'isthme centro-américain.

Pour les États-Unis, en effet, le Honduras pourrait donner un bon exemple de démocratisation pacifique, et contrecarrer «l'exportation» de la révolution sandiniste — jugée de plus en plus à gauche — du Nicaragua voisin.

Les militaires honduriens se sont toujours défendus de cette interprétation ou d'avoir cédé à quelque pression américaine que ce soit.

Les dirigeants ont tenu, en octobre dernier, une réunion d'urgence des chefs de l'armée pour les avertir que la réussite ou l'échec de l'actuel processus électoral ne devra dépendre que des partis politiques, et pour appeler la troupe à «respecter le résultat du scrutin tant que celui-ci aura été libre, honnête et conforme à la loi».

Deux partis politiques principaux s'affronteront à ces élections: — le Parti libéral et le Parti «nacional», conservateur. Le candidat libéral, Roberto Suazo Cordova, un médecin de 53 ans, est le président de l'actuelle Assemblée constituante. Pour lui, il ne reste plus au Honduras qu'une solution: revenir au plein ordre constitutionnel et introduire les réformes socio-économiques indispensables pour préserver la paix, «faute de quoi le pays sombrera».

Pour le Parti «nacional», qui a soutenu le régime militaire, à gouverner avec lui, et qui présente un avocat de 63 ans, Ricardo Zuniga Agostinos, le problème est aussi de «vie ou de mort». Néanmoins, selon lui, la solution aux problèmes ne réside pas avant tout dans les changements. Elle consiste plutôt à «contenir la menace communiste qui plane sur toute l'Amérique centrale».

Deux autres partis, mais de moindre importance, disputeront également le scrutin de dimanche: la démocratie-chrétienne, d'une part, qui se présente pour la première fois à des élections au Honduras, l'inconnue du scrutin. Son candidat est un médecin de 57 ans, Hernan Corrales. Enfin, le Parti d'innovation et d'unité (PINU), de centre-droite, dont le candidat, un pharmacien de 59 ans, Miguel Andonie, a évalué l'enjeu en affirmant qu'une «ceinture de feu entoure le Honduras».

Le gouvernement polonais brandit la menace d'une «effusion de sang»

VARSOVIE (d'après AP et AFP) — A la veille de la réunion du comité central, M. Stefan Olszowski, l'un des chefs de la faction dure au sein de la hiérarchie polonaise, a évoqué hier la possibilité d'une «effusion de sang» dans le pays en raison de la poursuite des grèves ponctuelles.

«Le réalisme incite à prendre en considération une telle possibilité», a précisé Olszowski, dans un éditorial intitulé «Accord ou affrontement» qui a paru dans le quotidien *Trybuna Ludu*.

Selon les observateurs, le ton menaçant de M. Olszowski pourrait influencer le plénum chargé d'examiner les problèmes économiques. Le dirigeant polonais a affirmé que les mouvements sociaux actuels ont le même objectif que les grèves sauvages du début du mois: saper les fondements de la vie sociale et politique et empêcher la constitution d'un «front national d'accord» avec Solidarité.

«Je ne puis dissimuler qu'il y a une autre solution que l'accord social, c'est la confrontation. Elle n'est pas désirée par le parti, par l'État ou par la société polonaise. Des réactions politiques et des contre-révolutionnaires peuvent se livrer à des provocations pour susciter une effusion de sang. Ce qu'ils veulent c'est détruire les structures de l'État socialiste, rejeter le modèle polonais de socialisme et le remplacer par quelque chose d'imprécis, mais sans

les communistes. Mais que personne n'entretienne l'illusion qu'il peut liquider le socialisme en Pologne, c'est tout simplement irréaliste.»

Du côté syndical, on faisait preuve également de pessimisme. M. Grzegorz Palka, principal économiste du syndicat Solidarité qui a engagé des discussions avec le gouvernement, sur la proposition syndicale de constituer un organisme indépendant pour superviser la reconstruction de

l'économie polonaise, ne s'est guère montré encourageant.

Il a précisé qu'il allait exiger du gouvernement une position «claire» sur cette proposition, qui constitue déjà un compromis par rapport à la position initiale de Solidarité de création d'une commission mixte pour gérer l'économie. Un représentant du gouvernement a qualifié la proposition de Solidarité de «coup d'État sur le papier».

Dans le pays, les mouvements sociaux se poursuivaient. Des élèves officiers de l'école des pompiers de Varsovie ont poursuivi une grève passive organisée pour protester contre la modification de leurs statuts. «Nous ne voulons pas être utilisés contre les étudiants en grève ou des manifestants comme cela a été le cas en 1968 et les étudiants le savent bien», a déclaré le sergent Jerzy Gregorek.

Les élèves officiers ont exprimé leur soutien étudiants en grève qui protestent contre les réformes académiques. Soixante-quatorze des 91 collèges et universités polonaises sont fermés.

«Environ 100.000 étudiants, soit les tiers des étudiants polonais, sont en grève, a déclaré le porte-parole de l'Association nationale des étudiants indépendants.

Par ailleurs, les prix des boissons alcoolisées augmentent en Pologne de 40 à 80% à partir du 1er décembre, a annoncé hier l'agence PAP.

Les alcools forts, précise l'agence, augmenteront de 75%, les vins de fabrication polonaise de 80% et ceux d'importation de 40%. Le prix de la bière sera élevé de 70%.

La dernière hausse des spiritueux, de 50% en moyenne, était intervenue en mars dernier. Les boissons alcoolisées sont rationnées en Pologne depuis août dernier, à raison d'un demi-litre par personne et par mois.

Un sommet Reagan-Brejnev aura lieu fin 1982, estime Schmidt

BONN (d'après Reuter et AFP) — Le chancelier Helmut Schmidt a déclaré hier soir lors d'une interview télévisée que les présidents Ronald Reagan et Leonid Brejnev se rencontreraient probablement à la fin de l'année prochaine.

Le chancelier ouest-allemand a dit juger une telle entrevue «possible et probable dans la dernière partie de 1982», et il a estimé essentiel que chacun des deux dirigeants «prenne conscience que l'autre n'est pas un fauteur de guerre».

M. Schmidt, qui répondait aux questions de quatre journalistes ouest-allemands, avait déjà exprimé ce sentiment au début de la semaine lors de ses entretiens à Bonn avec le chef du Kremlin.

L'offre d'«option zéro zéro» de M. Reagan en ce qui concerne les missiles nucléaires à moyenne portée et la contre-proposition soviétique de gel des activités de déploiement en vue d'une réduction des armes constituent, a dit M. Schmidt, des «positions maximum» qui devront servir de bases aux négociations soviéto-américaines prévues à partir de lundi prochain à Genève.

M. Schmidt a indiqué que le président Brejnev lui avait déclaré qu'il serait absurde que l'URSS se réjouisse de la crise économique des pays occidentaux, étant donné qu'elle affronte des problèmes analogues. Les deux parties doivent s'entraider sur ce plan, a ajouté le dirigeant soviétique.

Répondant aux journalistes, M. Schmidt a dit que l'Union soviétique consacrait des dépenses beaucoup trop importantes aux projets militaires, mais il a dit croire que Mos-

cou les réduirait avec un certain soulagement.

Les Soviétiques ont cependant «un complexe de sécurité» compréhensible depuis l'arrivée des troupes hitlériennes aux portes de Moscou durant la Seconde Guerre mondiale, «chose qu'ils n'oublient

Begin se fracture le fémur

JERUSALEM (AFP) — Le premier ministre israélien, M. Menahem Begin, a été conduit hier soir en salle d'opération pour une intervention chirurgicale à la suite d'une fracture du col du fémur gauche occasionnée lors d'une chute, a annoncé M. Schmouel Pinchas, directeur de l'hôpital Hadassah de Jérusalem.

M. Pinchas a rappelé que le col du fémur est particulièrement fragile chez les gens âgés. M. Begin a 68 ans. «L'opération ne présente pas de difficulté particulière, mais le premier ministre devra toutefois être immobilisé pendant plusieurs semaines», a-t-il précisé.

La télévision israélienne a annoncé que M. Begin s'est fracturé le col du fémur à la suite d'une chute dans sa salle de bains, en début de soirée.

M. Begin a été hospitalisé quatre fois depuis qu'il a accédé au pouvoir en 1977.

Mexico fait part de son inquiétude à Managua

MEXICO (AFP) — Les ministres des Affaires étrangères du Nicaragua et du Mexique, le père Miguel d'Escoto et M. Jorge Castañeda, ont discuté hier à Mexico de la situation en Amérique centrale, a annoncé hier le ministère mexicain des Affaires étrangères.

Les deux hommes ont notamment discuté, indique-t-on dans les milieux diplomatiques, de la visite qu'a effectuée au Mexique le secrétaire d'État américain Alexander Haig. Ce dernier, rappelé-t-on, a eu notamment lundi des entretiens avec le chef de l'État mexicain, le président Jose Lopez Portillo, et avec M. Castañeda.

La visite du père d'Escoto, arrivé hier à Mexico, étant de caractère privé, n'a pas été annoncée officiellement par le ministère mexicain. Elle s'explique, selon les observateurs diplomatiques, par le désir de Mexico d'analyser avec le gouvernement sandiniste les «inquiétudes communes» que suscite, tant au Mexique qu'aux États-Unis, la situation en Amérique centrale et en particulier au Nicaragua.

Washington et Mexico ont toujours des positions différentes à ce sujet, les États-Unis continuant de tenir Cuba et le Nicaragua pour respon-

sables des tensions en Amérique centrale.

M. Castañeda a du reste publiquement reconnu ces désaccords, tout en ajoutant que les deux gouvernements étaient convenus d'«essayer de rechercher une solution raisonnable et pacifique aux problèmes de l'Amérique centrale et des Caraïbes».

La visite du père d'Escoto à Mexico, a-t-on indiqué dans la capitale mexicaine, peut permettre aux dirigeants sandinistes d'examiner directement le point de vue américain sur l'Amérique centrale et de discuter avec Mexico des positions que les deux pays vont adopter à cet égard.

Dans les milieux diplomatiques, on n'écartera pas la possibilité que naissent au cours de ces entretiens des avis que le gouvernement de Managua devra examiner avec soin pour essayer d'améliorer ses relations déjà difficiles avec Washington.

Le Mexique est l'un des pays qui a soutenu la révolution nicaraguayenne économiquement, socialement et diplomatiquement. Et le candidat du Parti révolutionnaire institutionnel (PRI) à la présidence, M. Miguel De La Madrid, a assuré le gouvernement sandiniste de son appui, en certifiant que la position du Mexique à l'égard de l'Améri-

que centrale ne changerait pas avec son élection.

En outre, dans de récentes déclarations faites à la télévision, M. Lopez Portillo a indiqué que les États-Unis commettraient «une grave erreur historique» en intervenant militairement à Cuba et au Nicaragua, et que le Mexique ferait valoir le droit international dans cette hypothèse.

A Managua, le ministre de l'Intérieur, M. Tomas Borge, a estimé que Mexico avait adopté, lors de la visite de M. Haig, «une attitude très précieuse pour la paix», dans la région.

Dans les milieux officiels mexicains, on reste très discret sur la visite du ministre nicaraguayen et on indique, de source proche de la présidence, que les résultats de ces entretiens «seront connus quand les circonstances le permettront».

La loi anti-casseurs est abrogée en France

PARIS (AFP) — Les députés français de la majorité socialo-communiste ont abrogé dans la nuit de mercredi à jeudi la loi anti-casseurs, dénoncée comme «scélérate» par la gauche lors de son adoption à l'initiative du gouvernement du gaulliste Jacques-Chaban Delmas en 1970.

L'abrogation de cette loi, qui avait été qualifiée de «monstruosité juridique» par l'actuel ministre d'État, M. Michel Rocard, s'inscrit dans le cadre du démantèlement de ce que la gauche considérait comme des scandales du droit français. Promesse électorale du président François Mitterrand, elle fait suite à l'abolition de la peine de mort et à la suppression de la cour de sûreté de l'État, qui était la seule juridiction d'exception française.

Adoptée par une majorité

encore sous le coup des événements de la révolte étudiante de mai 1968, la loi anti-casseurs allait enrichir l'arsenal législatif français d'un instrument hautement répressif contre toute forme de manifestation. Elle instituait en effet une responsabilité pénale et pécuniaire des auteurs de violences, mais aussi de simples manifestants étrangers à ces violences. C'était l'introduction du principe de responsabilité collective dans le code pénal.

Ce principe ouvrait la porte à l'arbitraire répressif puisque des manifestants non violents pouvaient être poursuivis pour des actions qui étaient le fait de provocateurs.

M. Rocard devait alors stig-

matiser un texte «en vertu duquel un individu pourra devenir responsable et coupable

des dégradations commises par d'autres ou même par des provocateurs» et M. Mitterrand devait déclarer: «Cette loi est dangereuse parce qu'elle altère gravement le droit de rassemblement».

La loi anti-casseurs a été appliquée contre des syndica-

listes ouvriers, étudiants et paysans. Elle a permis des procédures expéditives contre des manifestants antinucléaires. Les musiciens d'un groupe anglais, les Stranglers, ont même été condamnés parce que leur concert avait dégénéré à Nice. Le 23 mars 1979, après une manifestation à Paris de sidérurgistes, quelque 35 personnes (manifestants ou passants) ont été condamnées de manière expéditive en vertu de témoignages souvent fantaisistes, à la suite de violences.

Antilles? Charme créole, confort?

Adoptez **Hôtel Castelhaïti**

Moderne, de renommée internationale. Au service de la clientèle depuis 24 ans. Programme intéressant de loisirs.

Cuisine créole et française — 2 orchestres — piscine club de nuit, spectacles.

Port-au-Prince, Haïti — C.P. 446, tél.: 2-0624. Tél.: Montréal, Joyce B. Clarke Inc. 844-4421 ou votre agent.

Pour des parties d'huîtres réussies

L'ANCRE VERTE

APPELLATION ENTRE-DEUX-MERS CONTRÔLÉE

Ce vin clair et pimpant, frais, sec, parfumé plaira à tout vrai gourmet

411A L'ANCRE VERTE Louis Ben & Cie

Société Commerciale Clément Inc. Montréal, Qué. (514) 526-0404

Investissez dans notre ravissant tapis de Perse AFAR

Tout est réduit dans notre magasin

15%-50%

Durant notre vente de 3 jours
26 — 27 — 28 nov.

Tapis antiques persans et caucasiens, **15% à 20%** de réduction
Carpets GHOM complètement en soie **33 1/3%**
Tapis et carpets chinois de qualité supérieure **25%**
Tapis et carpets persans **15% à 40%**
Tapis et carpets pakistanais **50%**
Tapis, carpets et chemins de passage OMSK (dessin caucasien) **50%**
Kelims Turcs et Russes **50%**

AFAR
RUG INC.

Fondé en Iran en 1934

Situé au centre commercial "Le Bazar", 3682, ch. Côte Vertu, Ville Saint-Laurent, 332-9226

Marks
and son / et fils

POUR CEUX QUI LE CONNAISSENT...

Notre superbe rayon de vêtements "FAIT-SUR-MESURE" offre un excellent choix des plus beaux lainages de la toute dernière mode... en plus des épargnes considérables!

PRÉSENTEMENT À **\$287.**

Régulièrement \$315. à \$395.

MARKS et FILS de la rue Peel conserve toujours sa tradition depuis près d'un demi siècle... Le service impeccable et l'art de la confection ont toujours fait la tradition de MARKS et FILS

1196 rue Peel (au carré Dominion)
866-7495

PRIX RENAUDOT



La nuit du Décret

AUX ÉDITIONS DU SEUIL

Un jeune inspecteur de police espagnol, entreprend un étrange voyage au bout de l'horreur, en enquêtant sur son nouveau supérieur: Avelino Pared.

324 pages - \$15.95

MICHEL DEL CASTILLO
La Nuit du Décret

SEUIL

Des problèmes de santé attribués au «gas de MIUF» à Sainte-Thérèse

par Gilles Provost

Après avoir passé en revue la situation de 136 familles dont la maison est isolée à l'urée-formol dans les basses Laurentides, l'ACEF de Sainte-Thérèse a révélé mercredi que 70% d'entre elles souffrent de problèmes de santé attribuables au «gas de MIUF» (l'élément principal semble être la formaldéhyde).

Parmi les familles dont les membres sont atteints dans leur santé, 55% souffrent de problèmes respiratoires (gorge, toux, bronchites, pneumonies, asthme, etc.). En outre, 40% signalent des irritations oculaires et d'autres complications aux yeux. Un tiers des familles souffrent aussi de pertes de l'équilibre, de maux de tête et de fatigue excessive. Une famille sur quatre signale des saignements de nez anormaux, à tel point qu'il faut parfois avoir recours à la cauterisation. Enfin, neuf pour cent signalent des problèmes gastro-intestinaux.

Selon le président de l'ACEF de Sainte-Thérèse, M. Yves Nantel, plusieurs organismes américains responsables de la surveillance de la santé au travail attribuent en outre des propriétés cancérogènes à la formaldéhyde, si bien que l'on ne sait pas au bout de combien de temps des cas de cancers d'origine chimique se manifesteront parmi ces familles.

En se basant sur des chiffres de la CUM et sur les analyses du docteur Albert Nantel (directeur du centre de toxicologie du Québec), le président de l'ACEF Sainte-Thérèse soutient que le maximum acceptable dans les maisons devrait être de 0,05 parties par million, ou moins; non pas de 0,1 ppm comme le prétend le gouvernement du Québec. Or, ce plafond de 0,05 ppm est souvent excédé jus-

qu'à six fois dans les maisons de la région.

Outre ces problèmes de santé, plus de tiers des familles qui se sont enrégistrées à l'ACEF de Sainte-Thérèse déploient des dommages physiques à leur maison, attribuables, disent-ils, à la mousse isolante d'urée-formol.

Parmi ceux qui ont noté de tels dommages, 66% signalent des déformations des murs et des plafonds, une corrosion accélérée des circuits électriques et des clous ainsi que l'apparition de coulisses brunes à la surface des murs.

En outre, une famille sur cinq se plaint d'humidité excessive et de moisissures dans les murs ou sur leurs surfaces. 14% signalent aussi la «mauvaise odeur» persistante qui rend désagréable le séjour dans la maison.

À l'extérieur du domicile, un propriétaire sur huit déplore des dommages à la toiture, au revêtement extérieur ou aux attaches métalliques qui soutiennent le mur de brique (particulièrement visible lors de l'enlèvement de la MIUF).

Les relevés de l'ACEF de Sainte-Thérèse révèlent que 87% de ces propriétaires mal pris ont isolé leur maison depuis que le produit a été officiellement endossé par le gouvernement du Canada en 1977. D'ailleurs, la moitié ont bénéficié à la fois de subventions fédérales et provinciales. Huit pour cent n'ont bénéficié que de subventions fédérales. Selon M. Nantel, ces chiffres démontrent la responsabilité réelle des gouvernements dans cette tragédie sociale.

Enfin, l'ACEF soutient que les autorités ne peuvent prétendre que ces problèmes viennent tous d'une «mauvaise installation». En effet, le relevé montre le même pourcentage de cas-problèmes parmi les clients de chaque entrepreneur.

Les journalistes de l'Assemblée demandent à Charron de mesurer la portée de son geste

QUÉBEC (PC) — La Tribune de la presse parlementaire est intervenue hier dans le débat opposant le leader du gouvernement, M. Claude Charron, au réseau de télévision TVA.

Dans une lettre adressée à M. Charron, le conseil d'administration de la Tribune se dit inquiet de voir que le ministre envisage de recourir à des moyens parlementaires pour régler cette affaire et lui demande de bien mesurer la portée de son geste.

«La menace que vous laissez planer de convoquer la commission parlementaire de l'Assemblée nationale constitue, à nos yeux, un risque sérieux d'iniquité», affirme la lettre signée par le président de la Tribune, M. André Fournier.

«Comment, demande-t-il, pourrions-nous être assurés d'un minimum de justice, si notre confrère Bernard Chabot doit faire face à des hommes politiques couverts par l'immunité parlementaire? Comment pourrait-on, dans ce cas, espérer une audition sérieuse de cette affaire, si l'une des parties, la vôtre, est déjà dotée de complets pouvoirs de décision?»

Tout en soulignant qu'elle

ne se prononce pas sur le fond de cette affaire, la Tribune de la presse rappelle que la société a déjà prévu des mécanismes particuliers pour entendre ce genre de cause, dont les tribunaux qui sont dotés de pouvoirs permettant au demandeur et au défendeur de jouer, dès avant le début de l'audition, d'un minimum de sécurité et de justice.

«L'exercice de la justice dans notre société repose sur un principe reconnu par tout: la présomption d'innocence. Il ne nous apparaît pas, dans le cas qui nous occupe, que celui-ci soit reconnu et respecté», précise la lettre.

Aux victimes de la MIUF

MONTREAL (PC) — Le programme québécois d'aide aux victimes de la mousse isolante d'urée formaldéhyde sera amélioré si la preuve est faite que les normes d'éligibilité sont trop élevées.

Le ministre responsable du programme, M. Guy Tardif, a déclaré à l'Assemblée nationale que si la preuve était faite que la norme de un dixième de partie par millions dans l'atmosphère était trop grande, elle serait réduite.

cartes d'affaires

DAVID, BOULVA CLEVE
ARCHITECTES
1253 ave McGill College
Suite 800
MONTREAL - 866-8621

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS
Fondée en 1892

Brevets d'invention
Marques de commerce
Dessins industriels • Droits d'auteur

les architectes
LONGPRÉ MARCHAND
Montréal - 842-1401

MADELINE ARBOUR
BERNARD MORISSET
DÉCORATEURS
ENSEMBLERS
DESIGNERS D'INTERIEURS
878-3846
260 av. St-Paul, Vieux Montréal

G. DUROCHER
Travailleur social
Membre de la CPTSQ
Thérapie familiale et individuelle
Adolescents
Visite à domicile
286-9577

6 boul. St-Joseph Est,
Montréal, Qué.
H2T 1G8

Sur rendez-vous

TOUT POUR LE BUREAU
ouvert samedi
de 9h à midi

Canada Dactylographe Inc.
270-1141
7035 av. du Parc, Mt

VERMETTE, DUNTON, RUSKO, De WEVER, CARON & RAINVILLE
Avocats
Suite 2104, Tour de la Bourse
480, Square Victoria
Montréal, Canada H4Z 1H1
Téléphone: (514) 886-6743

Clément Vermette, c.r. — Jaime A. Dunton
John Caron, M.A.N. — M.P.J. Rusko, c.r.
Marc De Wever, Jean-Pierre Saintonge, M.A.N.
Michel Caron — Jean-Jacques Rainville
Robert Caron — Antoine DiCicco
Emilien Brail, c.r. — conseil

ANNONCES CLASSÉES / 286-1202

Les offres d'emploi sont faites également aux hommes et aux femmes. Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir ne se rend responsable que d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit nous être signalée immédiatement.

Régulières
Chaque parution coûte \$4.50 avec un maximum de 25 mots. Tout mot additionnel coûte \$0.15 chacun. Minimum: deux parutions.

Encadrées
\$0.55 la ligne agate. Minimum \$8.80. Heure de tombée: 10 heures 30.

Nous acceptons
VISA MasterCard

par téléphone

286-1202

Pour tout autre service

844-3361

Appartements à louer

OUTREMONT, grand 4^e, dans immeuble de classe, cuisinière - réfrigérateur fournis. \$450, libre 1^{er} déc. Tél.: 272-6965. 1-12-81

VIEUX-MONTREAL, cour Le Royer, superbe, très tranquille, sur 2 étages, foyer, grande terrasse privée, laveuse - sècheuse, lave-vaisselle, 1^{er} déc. \$900, tout compris. 849-2487, 849-3056. 30-11-81

VIEUX MONTREAL, studio 1^{1/2} pièce, murs de brique, poutres, armoires chêne, complètement rénové, chauffé, cuisinière, réfrigérateur. Libre \$320. 878-1213. 1-12-81

CENTRE-VILLE, STUDIO, Alcouve 22^e étage, piscine, tous services. Libre immédiatement. \$200/mois. Immeuble rénové. 844-7715, 288-8688, demander François. 30-11-81

CENTRE-VILLE, reconstruits à neuf, 2^e, 4^e, 5^e, 6^e de \$315 à \$650, logements sur 2 étages, stationnement, entrée laveuse-sècheuse. 1587 à 1619 Armand. 585-3374, 322-7398. 28-11-81

ILE DES SOEURS, 3^e à sous-louer, 1^{er} janvier, 769-7644 ou 767-8118. 5-12-81

Ameublements à vendre

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, etc.). Avoons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'abaisses, 207 est Baubien. Tél.: 276-9067 ou 3611 ouest, Notre-Dame 935-6716 et 10, 192 St-Michel, 387-2841. J.N.O.

Autos/Motos

GRAND CHOIX DE RENAULT 5, 1979-80-81. Zéphir 1981, 4 portes, bas millage. Granada 1981, 2 portes, tout équipé, avec l'air, bas millage et plusieurs Escortes 1981, automatique, traction avant, bas millage. GMC Van 1981, 35 000 km, tout équipé, d'usine. Tous nos véhicules sont garantis 1 an ou 20 000 km. AUTO MONTREAL, Sud, 2066 Chemin Chamby, Longueuil, 670-8410. 28-11-81

PEUGEOT 604, 1979, 25 000 km, "Mag wheels", air climatisé, toit ouvrant, excellente condition. Particulier 342-5024, 282-8057. 30-11-81

LE BRIDGE

Le coup à blanc
par Charles-A. Durand

Donneur: Sud
Vulnérables: Tous

Nord
♦ D 4
♥ A K D 6 3
♦ D 10 4
♠ 6 5 3

Ouest Est
♦ 8 7 2 ♦ 10 5
♥ 7 4 ♥ V 10 9 8
♦ 9 8 3 ♦ R V 5
♠ D V 10 9 4 ♠ R 8 7 2

Sud
♦ A R V 9 6 3
♥ 5 2
♦ A 7 6 2
♠ A

Les enchères:
Sud Ouest Nord Est
1 ♦ passe 2 ♦ passe
3 ♦ passe 4 ♦ passe
6 ♦ passe 7 ♦ passe

L'entame: la Dame de trefle par Ouest.

Cette main de bridge est intéressante à reproduire à plus d'un point de vue. C'est qu'elle fut jouée au Club Albarren de Paris, rendez-vous de plusieurs Montréalais. Ensuite elle démontre que les Français, malgré la multiplicité de leurs systèmes individuels: Albarren, Trézé, Canapé, etc. savent fort bien se servir du "Standard American" dans tous les clubs ou cercles de bridge d'envergure.

Après la réponse de son partenaire par deux sur un et du support suffisant en atout, le déclarant se vit en possession de tout l'arsenal nécessaire à la réussite du chelem; aussi gagea-t-il 6 piques. Pourquoi passer par les intermédiaires des conventions "Blackwood" ou "cue-bids", Sud présumait réussir ce chelem facilement appuyé qu'il était sur la force des 10 ou 11 points de son partenaire.

Autos/Motos

CADILLAC 1979, Sedan de ville élégance, toute équipée, radio - cassette, 30 000 milles. \$10 500. Particulier. 253-3302. 28-11-81

Antiquités à vendre

DÉCAPAGE sur boiseries, portes et fenêtres, etc... Traitement du bois et finition. Travail personnalisé, estimation gratuite. 521-5135 ou 255-8950. J.N.O.

ENCAN D'ANTIQUITES samedi 28 novembre à 1h PM. Ensemble de salle à manger 10 morceaux, évier à sec "dry sink", buffet en chêne, coffre en pin bombé, berceau en pin, lampe Tiffany, lampes à huile, divan victorien sculpté à motif de roses, téléphone, table en pin à traverses, superbe harmonium, plusieurs assiettes murales, petite croix art populaire et de nombreux autres items. Christian Richer Encanteur, 18 boul. Labelle, Shawbridge, 1-224-5346. 28-11-81

DIFFÉRENTS meubles très modernes à vendre: table à café vitrée, console, unité murale en acrylique, lampes, cadres, miroirs, importations de France — d'Italie à des très bas prix. À VOIR, 401 Champagneur, Outremont, dimanche 29 nov. entre 13 et 16h. 30-11-81

POUR CONNAISSEURS SEULEMENT, La Vieille France Antique, meubles importés de France, armoires Louis XV, Bahuts Régence, commodes, bureaux de travail, horloges Grandspères, etc... 34, rue de l'Eglise, St-Sauveur, 1609, boul. Ste-Adèle. 1-229-3113. 30-11-81

S.I.A.F. Antiquités Françaises se charge de la vente de vos meubles de plus de 50 ans, de toutes origines en consignation, dépôt, vente. 30 St-Pierre, ouvert de 11 à 17h. 842-5975. 1-12-81

POUR UN DÉCOR EXCLUSIF, pièces d'une collection privée, dentelles faites à la main par nos grands-mères: Couvre-lits, rideaux. 739-0862. 30-11-81

TABLE de salle à manger québécoise à plètement tournée et traverses, d'inspiration Louis XIII, début du XIX siècle. 32 X 75", 739-0862. 30-11-81

Bureaux à louer

BUREAUX À LOUER pour professionnels, situés au 4216 St-Hubert, près du métro Mont-Royal. Services de réceptionniste et autres. Jour: 524-7379, soir: 931-9409. 28-11-81

À SOUS-LOUER, est de la ville, environ 5000 p.c., divisibles en 2 parties, tapis, tentures fournis, air climatisé, stationnements disponibles. 527-2375. 1-12-81

BOUL. ST-JOSEPH EST, près métro, bureau pour psychiatrie, psychologie. Ménage fait, système électrique - contrôles individuels, tapis mur à mur. 323-3687, 279-0202. 30-11-81

À L'ENTRÉE du Vieux-Montreal, voisin du prestigieux condominium Le Royer, 1 seul bureau environ 27 X 29, rez-de-chaussée dans les populaires galeries de la Place d'Armes. Mur de brique, colonnes, fer forgé, tentures Charles Dickens; dans une arcade nostalgique rappelant le Vieux Carré de la Nouvelle-Orléans. Faut voir pour croire. 844-4427. 28-11-81

Chalets à louer

LAC MEMPHREMAGOG, saison ou année, 3 cc, foyer, "deck", 2 acres, accès au lac, 937-0267, soir: 1-819-843-6305, week-end. 30-11-81

HÔTEL CHANTECLERC, 4 chambres à coucher, foyer, 3 minutes pistes de ski, 45 min. de Mt, au 15 avril, \$2500. 523-1112, 767-5796. 1-12-81

LE BRIDGE

Le coup à blanc
par Charles-A. Durand

Donneur: Sud
Vulnérables: Tous

Nord
♦ D 4
♥ A K D 6 3
♦ D 10 4
♠ 6 5 3

Ouest Est
♦ 8 7 2 ♦ 10 5
♥ 7 4 ♥ V 10 9 8
♦ 9 8 3 ♦ R V 5
♠ D V 10 9 4 ♠ R 8 7 2

Sud
♦ A R V 9 6 3
♥ 5 2
♦ A 7 6 2
♠ A

Les enchères:
Sud Ouest Nord Est
1 ♦ passe 2 ♦ passe
3 ♦ passe 4 ♦ passe
6 ♦ passe 7 ♦ passe

L'entame: la Dame de trefle par Ouest.

Cette main de bridge est intéressante à reproduire à plus d'un point de vue. C'est qu'elle fut jouée au Club Albarren de Paris, rendez-vous de plusieurs Montréalais. Ensuite elle démontre que les Français, malgré la multiplicité de leurs systèmes individuels: Albarren, Trézé, Canapé, etc. savent fort bien se servir du "Standard American" dans tous les clubs ou cercles de bridge d'envergure.

Après la réponse de son partenaire par deux sur un et du support suffisant en atout, le déclarant se vit en possession de tout l'arsenal nécessaire à la réussite du chelem; aussi gagea-t-il 6 piques. Pourquoi passer par les intermédiaires des conventions "Blackwood" ou "cue-bids", Sud présumait réussir ce chelem facilement appuyé qu'il était sur la force des 10 ou 11 points de son partenaire.

Tout simplement il jouera le 2 de cœur et le laissera filer vers le joueur Est. Une coupe en trefle ou la garde de l'As de carreau lui donneront de nouveau la main et jouant son deuxième cœur, 4 levées se feront faites en la couleur pour l'accomplissement du contrat. 6 piques, 4 coeurs et les 2 as, carreau et trefle, font exactement 12 levées.

Chalets à louer

LAC MEMPHREMAGOG, 4 chambres à coucher, foyer, "sun deck", hivernisé, chauffage électrique, 1^{1/2} heure de Montréal, près des principales pentes. 1^{er} décembre au 18 avril 1982. 334-3478. 28-11-81

STE-ADELE, Lac Millette, style paysan, très confortable, 4 chambres, foyer, près route 117, \$2000 jusqu'à avril. 486-1859, 1-229-2239. 30-11-81

CHALET À LOUER, Val-David, magnifique chalet Suisse, meublé, près de l'hôtel La Sapinière et des pistes de ski de fond et alpin. Location au mois et à la saison. Mt. Jour: 527-1293, soir: 1-819-322-2205. 30-11-81

ST-ADOLPHE, bord de l'eau, 4 cc, foyer, ski, \$2100, saison d'hiver. (À vendre \$32 500, 309-6157, 1-514)226-8793. 28-11-81

STE-MARGUERITE, chalet bois rond, 2 cc, s. à manger, verranda-living, foyer Franklin, chauffé, \$1900 saison, déneigement non compris ou mois, prix à discuter. Mt: 467-9362, 464-4046, Week-end: 228-2854 (Ste-Marguerite). 30-11-81

LAC VINGT SOUS, St-Adolphe d'Howard, chalet très pratique pour petite famille ou 2 couples. Bord de l'eau, foyer. À louer pour saison ou toute l'année. 473-4340. 30-11-81

LAC ACHIGAN, Suisse, foyer, 3 chambres, laveuse-sècheuse, bar, tapis, déneigement, \$2450 + 2 appartements studios à part 24-4306. 684-8499, 384-2811. 30-11-81

Condominium à vendre

OUTREMONT

(adjacent)

Hutchison - Villeneuve.

— Appartements 2 et 3

chambres à coucher, entièrement refaits à neuf, (1400 p.c.) à vendre en condominium.

Après 18h:

272-7868.

30/11/81

ST-LAMBERT

Condominium, maison de ville, unité de bout ensolée, 3

chambres, sous-sol fini, garage chauffé, décoration sobre et moderne, \$82 500. Vente privée.

671-2804 3-12-81

CONDOMINIUM grand luxe, 2

chambres à coucher, foyer, rue Redpath, \$160 000. 937-0583. 30-11-81.

PRES METRO-BERRI, 5^e complètement rénové: planchers, murs, fenêtres, chauffage électrique, entrée laveuse-sècheuse, etc... Comptant demandé \$30 000. Gaétan Roy, 871-0293. IMMEUBLES GRAND-AIR 28-11-81

PARC LAFONTAINE, 6^e, 2^e étage, bon état, coin, éclairé, \$42 000, financement disponible. 844-5003. 1-12-81

Condominiums à vendre en Floride

FLORIDE, (à 2 pas de la mer). Ache-

tez une semaine pour la vie (en Time Sharing). Luxueux appartement de 2 cc. Seulement \$18 000 fonds Américain. Ne rater pas cette occasion. Jean-Guy Carbonneau, 462-2550. Immeubles McKinnon courtier. 28-11-81

Condominium à louer

CONDOMINIUM, grand confort, 2

chambres à coucher, salon spacieux avec foyer, rue Redpath, \$1200. 937-0583. 30-11-81

METRO BEAUGRAND, 6^e, neuf, luxueux, garage, piscine, anti-vols, air climatisé. \$1150 par mois. 253-9046. 3-12-81

Cours

JEUNE PROFESSEUR d'anglais

donne des cours privés ou de groupes. 737-3089. 30-11-81

Commerces à vendre

SALON DE COIFFURE Nicole Ni Cravate est à vendre. S'adresser à 912

Marie-Anne est, Montréal. 1-514-525-4362. 30-11-81

RESTAURANT de style Espagnol, aussi un logement 2 pièces.

\$20 000. Centre-ville de Québec. Renseignements Antonio: 418-522-6278, 7 p.m. 10h p.m. 2-12-81

Demandes d'emploi

ETUDIANT 25 ans, bilingue, honnête

et fiable, entièrement disponible pour tous genres d'emplois du 18

déc. au 17 janv., région ou extérieur. 677-8198. 30-11-81

Divers / Services

LABORATOIRE de langues à vendre,

prix exceptionnel. Tél.: 1-819-379-3223. 30-11-81

LE 20 NOVEMBRE dans centre ville

(Sherbrooke, Mansfield, Place Ville-Marie, Reine Elisabeth), brochure

ou jaune sortie de saphirs et diamants, récompense. Appelez frais virés:

418 681-8382, Thérèse Lafond. 28-11-81

Sociétés-Loisirs

CLUB 25-35 SPR.
Célibataires universitaires et diplômés (es) de l'enseignement supérieur, pour \$45 nous pouvons vous présenter une personne choisie ayant des affinités avec vous. Personnes honnêtes et sérieuses seulement. 353-2236 30-11-81

Divers / Services

BEAU TAPIS incrusté vert eau, 12 X 15', comme neuf, \$300. Après 6h: 342-1907. 30-11-81

Déménagements

DISPONIBLE en tout temps pour petit et gros déménagements. Spécialité: poêle et réfrigérateur, aussi emballage et bien-être social accepté. 253-3275. J.N.O.

AFFAIRES SOCIALES

■ Un dossier complet sur la grève à RdP

Le Dr Jacques MacKay, directeur général de l'hôpital Rivière-des-Prairies, s'est vu confier la préparation d'un dossier complet sur les six journées de grève illégales vécues dans cet établissement du 12 au 19 novembre, et cela à la demande du conseil d'administration.

Ce dernier a fermement condamné cet arrêt de travail illégal au cours de sa réunion tenue cette semaine et réitéré son appui à la direction de l'hôpital. Lors de cette même réunion, il a été résolu de mandater le Dr Jacques MacKay afin qu'il saisisse le procureur général de la province de la situation que l'hôpital vient de vivre en lui demandant de prendre toutes les mesures nécessaires, conformément au code du travail, étant donné le caractère illégal de ce débrayage. Par ailleurs, la direction de l'hôpital et les représentants syndicaux ont signé lundi dernier une entente par laquelle les deux parties conviennent de soumettre à l'arbitrage dans un délai minimum de 60 jours le fond du litige, à savoir la définition qui doit être retenue lorsqu'on utilise la notion de service au sens de la convention collective.

■ Les conséquences désastreuses des «coupures»

Certains établissements sociaux et de santé vivent plus difficilement que d'autres les coupures budgétaires, du moins leurs conséquences ont commencé de se faire sentir.

C'est le cas notamment à l'hôpital du Sacré-Coeur où le comité intersyndical représentant plus de 4,000 salariés vient de faire le bilan sommaire de la situation que provoque la résorption de \$4.5 millions sur son budget global. Selon les syndiqués, ces coupures entraîneront une réduction de 261 postes, la fermeture d'une unité de 30 lits. De plus, souligne-t-on, la liste d'attente est rendue à 2,500 patients, l'urgence est débordée, le taux des maladies chroniques varie autour de 30%, ce qui paralyse les lits actifs et prive la population de soins ultra-spécialisés. On souligne aussi l'augmentation du fardeau des tâches, l'élimination de certains services d'infirmières spécialisées pour les pansements, pour les sondes vésicales et pour les intra-veineuses.

Le Comité intersyndical de l'hôpital du Sacré-Coeur dénonce cette situation et invite la population à «développer des moyens de pressions sur le gouvernement et les administrations locales dans le but de préserver des droits à la santé et au travail».

Par ailleurs, le CLSC SOC (sud-ouest-centre) de Sherbrooke souligne que les employés ne sont pas payés depuis le 19 novembre parce que les «autorités refusent de réduire leurs services à la population» et de se conformer à une réduction de \$85,000 requise pour son équilibre financier. Les syndiqués expliquent dans un communiqué que «la marge de crédit bancaire du CLSC a en effet été épuisée depuis une semaine parce que le MAS et le Conseil du trésor refusent de lui avancer les sommes exigées pour son fonctionnement».

La Fédération des affaires sociales a écrit au ministre responsable, M. Pierre-Marc Johnson, pour le saisir de cette situation.

■ Les punis de la société: l'inadaptation des jeunes

Les Éditions de la Société de recherche en orientation humaine viennent de lancer le quatrième ouvrage de Moncef Guitouni intitulé *Les Punis de la société* qui présente une approche pratique et réaliste de l'inadaptation. L'auteur veut ainsi apporter une aide directe aux éducateurs en expliquant le rôle de l'adulte face aux jeunes.

Il révèle les réactions des jeunes inadaptes — socio-affectifs, retardés, délinquants, autistiques — à ce que la société essaie de leur inculquer, tout en faisant part aux lecteurs des difficultés d'apprentissage, d'adaptation et d'intégration.

Dans un deuxième volet, Moncef Guitouni met ses lecteurs en garde quant aux limites et aux dangers de l'application des approches développées en fonction des divers types d'adaptation, si elles ne tiennent pas compte de l'ensemble de l'individu. Il définit l'inadapté sous tous ses aspects, propose des moyens pour comprendre ce phénomène et suggère une démarche de solution.

Le public est invité à rencontrer Moncef Guitouni qui animera une conférence-débat sur le thème proposé dans le titre de son ouvrage, le mardi 10 décembre, à l'hôtel Ramada Inn (rue Guy), à 19 h 30.

■ Trois nouveaux bureaux de Santé et Bien-être

Trois nouveaux bureaux de district dans la région métropolitaine de Montréal ouvriront à compter de lundi, 30 novembre, pour desservir le public sur les programmes de santé et de bien-être social.

C'est ce que vient d'annoncer Mme Monique Bégin, ministre fédéral de la Santé nationale et du bien-être social.

Ces points de service diffuseront les renseignements et fourniront l'assistance voulue aux citoyens sur les programmes des allocations familiales, le crédit d'impôt-enfant, de la pension et de la sécurité de la vieillesse, du supplément de revenu garanti, de l'allocation au conjoint et du régime de pensions du Canada.

Ces nouveaux bureaux seront situés aux endroits suivants: à Saint-Léonard, au 5167 est, rue Jean-Talon; à Verdun, au 442 avenue Church; à Laval, à la Place du Carrefour, au 2525 boul. Daniel Johnson.

Quant au bureau de district de Montréal centre-ville, qui offre aussi les mêmes services au complexe Desjardins, à compter de lundi il sera relocalisé à la Place Université, 1255, rue University.

— Marie LAURIER

Les enseignants de la CEQ sont très favorables au maintien du régime de négociations locales

QUEBEC (PC) — Les enseignants des commissions scolaires, membres de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ), favorisent très majoritairement le maintien de la structure des négociations locales en vue de la prochaine ronde des négociations.

Une consultation récente des enseignants a démontré que ces derniers sont en fa-

veur, dans une proportion de 85%, du maintien du palier local, comme «la meilleure façon de régler les problèmes locaux».

Au cours d'une conférence de presse, hier, M. Robert Bisailon, président de la commission des enseignants des commissions scolaires de la CEQ, a exposé que cette réponse est massive et sans équivoque.

«Le gouvernement, dit-il, n'a plus qu'à respecter les dispositions de la loi actuelle qui permet une négociation locale libre entre les syndicats d'enseignants et les commissions scolaires.»

Au lendemain de la dernière ronde de négociations, certaines commissions scolaires se sont prononcées contre la négociation locale, et plus récemment, la présidente de la

Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec, Mme Estelle Gobeil, a clairement indiqué que les commissions scolaires ne veulent plus de cette structure locale parce qu'elles estiment qu'elles n'ont pas les pouvoirs suffisants pour assumer cette responsabilité, notamment lorsqu'il s'agit de négocier les affectations et les mutations.

De son côté, M. Bisailon af-

firme que «le gouvernement, les commissions scolaires et les administrateurs doivent se rendre à l'évidence qu'en «provincialisant» tous les objets de négociation, ils risquent de remettre en cause des ententes locales qui ont fait leurs preuves et permis de solutionner adéquatement des problèmes locaux».

M. Bisailon précise que la question des modes d'affectation du personnel enseignant a

justement été l'un des objets de négociation qu'il a été profitable de négocier localement.

Entre-temps, la Fédération des commissions scolaires continue de consulter ses membres sur les différents aspects de la prochaine ronde de négociation.

La présente convention collective des enseignants vient à échéance le 31 décembre 1982.

«The Gazette» conteste le jugement qui le condamne à dédommager Snyder

par Bernard Morrier

La Cour d'appel entend depuis quelques jours une requête du quotidien *The Gazette*, qui conteste une décision de la Cour supérieure, rendue en 1978, et qui le condamne à verser une somme de \$135,000 à l'ex-vice-président du Comité exécutif de la ville de Montréal, M. Gerry Snyder.

Ce dernier s'était vu accorder cette somme par un jury civil de six personnes, présidé par le juge en chef Jules Deschênes, à la suite d'une poursuite qu'il avait intentée contre le journal pour la publication en 1975 d'un article jugé libelleux.

Publié sous la signature du journaliste Steve Kowch, l'article faisait état d'une au-

dience de la Commission d'enquête sur le crime organisé dans laquelle le nom de M. Snyder était mentionné. Ce même article, repris par sept autres médias, avait donné lieu à autant de poursuites qui sont toujours pendantes.

Dans ses représentations, le procureur du quotidien anglophone, Me Daniel Tingley, a d'abord souligné aux juges Monet, L'Heureux-Dubé et Owen que les prétentions de M. Snyder, voulant qu'il ait subi des pertes pécuniaires à la suite de la publication, s'étaient révélées inexacts et tout ce qui pouvait en résulter était des dommages moraux.

Aussi, a-t-il estimé que, dans les circonstances, la somme de \$135,000 était grossièrement exagérée, puis-

qu'elle représentait près de neuf fois le montant normalement accordé pour une telle «erreur» par la Cour d'appel tandis que la Cour supérieure avait fixé ce montant à \$100,000.

Il a en outre rappelé que les commentaires du juge Deschênes, qui avait affirmé que la Cour d'appel accordait des dommages trop conservateurs, font qu'aujourd'hui *The Gazette* n'est pas en face d'une réparation mais bien d'une punition.

Tout en plaçant la bonne foi du journal dans ce dossier, Me Tingley a conclu que M. Snyder n'avait subi aucune perte de revenu à la suite de cette affaire et qu'il n'avait même pas été poursuivi au criminel.

En réplique, le procureur de M. Snyder, Me Claude-Armand Sheppard, a affirmé que le journaliste Steve Kowch a fait preuve de malice, de mauvaise foi et d'un parti pris évident, tandis que son journal, *The Gazette*, a nettement transgressé son code d'éthique en publiant l'écrit de celui-ci, sans penser un moment à communiquer avec M. Gerry Snyder, pour obtenir sa version des faits.

Reférant à l'article jugé libelleux, Me Sheppard a demandé si, dans les annales canadiennes, il y avait un seul autre individu qui avait été diffamé de façon aussi scandaleuse et fondamentale, devant trois ou quatre millions de lecteurs ou de téléspectateurs, comme l'a été M. Snyder.

Les samedis de la librairie HERMÈS

Elisabeth Marchaudon, libraire

LÉANDRE BERGERON

auteur du

Dictionnaire de la langue québécoise publié chez VLB Éditeur

Le samedi 28 novembre à 14 h à 16 h

1120 ouest, av. Laurier (entre Querbes et De l'Épée) Outremont, Montréal Tél.: 274-3669

VOUS AVEZ TOUT NOTRE TEMPS



Pressé par le temps? Prenez le Service Connaisseur, un Prêt-à-partir relax qui vous permet de profiter enfin d'un temps bien mérité. Celui de tout le personnel d'Air Canada.

Prenez le Prêt-à-partir du Connaisseur

Vous partez pour une affaire pressante. Un projet. Un client qui n'attend pas... Voici un Prêt-à-partir spécialement conçu pour celui qui sait comment s'y prendre pour voyager agréablement. Le Connaisseur. En Connaisseur, vous profitez d'un service grand confort en vol. Au tarif de la classe économique. De quoi savourer chaque instant du vol! Détendez-vous. Enfin! Vous l'avez bien mérité. Vous avez tout le temps.



Le temps du personnel le plus compétent qui soit. Et le plus chaleureux. Agents passagers et agents de réservations, artistes culinaires et agents de bord ont préparé pour vous ce Prêt-à-partir relax.

Notre réseau Connaisseur fait déjà l'envie des autres lignes aériennes, tant par son étendue que par son exceptionnelle qualité. Chez Air Canada, on est Connaisseur sur plus de routes que nos concurrents. Ici au pays. Vers les États-Unis. Et même vers l'Europe.

• PARIS • ZÜRICH • VANCOUVER • LOS ANGELES • WINNIPEG • LONDRES • CALGARY • DALLAS • SAN FRANCISCO • EDMONTON • HOUSTON

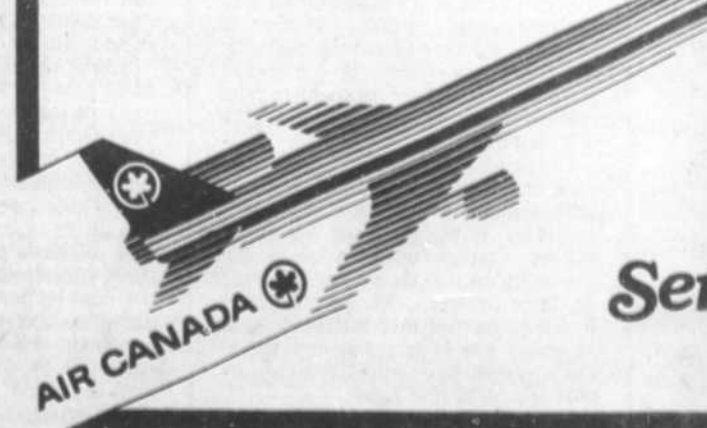
TRAJETS POPULAIRES

Montréal-Calgary: 2 vols directs par jour.

Montréal-Los Angeles: un vol direct par jour.

Montréal-Vancouver: jusqu'à 3 vols directs par jour.

Connaisseur et Prêt-à-partir sont des marques de commerce d'Air Canada. Détenteur d'un permis du Québec.



Service Connaisseur
Le Prêt-à-partir relax

Université de Montréal
Faculté de l'éducation permanente

Relations publiques Hiver 1982

Un programme d'étude, de 30 crédits (offert le soir), à l'intention des personnes oeuvrant dans les domaines des relations publiques et de la communication.

Objectifs

Fournir des connaissances de base, théoriques et pratiques en communication, en gestion et en sciences humaines, pour permettre de situer l'entreprise dans le milieu social, culturel, économique et politique où elle évolue et avec lequel elle communique; faciliter la maîtrise de l'expression comme instrument de travail.

Annuaire disponible

Date limite d'admission et d'inscription:
1er décembre

Renseignements:
343-6090

La démarche du veto

L n'est jamais trop tard pour invoquer un droit de veto qu'on reprochait si vivement au gouvernement du Québec d'avoir laissé tomber. Encore mal remis du naufrage d'Ottawa, M. Lévesque et son équipe ne cherchent sans doute par là qu'à raffermir leur position politique et qu'à gagner du temps. On ne leur en fera pas grief. Les faits leur donnent raison, du moins jusqu'ici. En effet, bien que les autorités du Québec aient refusé de négocier depuis trois semaines, les partis fédéraux qui constituent l'Opposition se sont notablement rapprochés des positions du Québec; les libéraux, sous l'autorité de M. Ryan, ne cessent de répéter que la résolution est inacceptable dans sa forme actuelle et qu'une entente constitutionnelle sans le Québec ne serait pas canadienne. Car tel est le fond du problème: tout nouvel arrangement constitutionnel ne sera recevable ici que s'il reconnaît le caractère distinct de cette société, donc la dualité canadienne. MM. Ryan, Clark et Broadbent, à des degrés divers, le disent clairement et sont prêts à faire les aménagements nécessaires dans la résolution. Seul Pierre Trudeau résiste toujours, encore qu'il ait fait quelques concessions qui, pour être nettement insuffisantes, témoignent néanmoins d'une ouverture certaine.

Le droit de veto que fait valoir le premier ministre dans sa lettre à Ottawa existe-t-il vraiment? C'est une question à laquelle la Cour suprême n'a pas explicitement répondu dans son jugement de septembre parce que le gouvernement du Québec a négligé de la lui poser. Le plus haut tribunal s'est prononcé sur la nécessité d'un consentement provincial quand des modifications constitutionnelles touchent les compétences des provinces. Jusque là, c'est la règle de l'unanimité qui avait prévalu au Canada en vertu d'une convention politique. C'est pourquoi, lors des 10 conférences fédérales-provinciales qui se sont réunies entre 1927 et 1980, les participants n'ont pas réussi à s'entendre sur une formule de modification constitutionnelle. Ainsi, en 1971, à Victoria, faute d'unanimité, la formule et la charte envisagées n'ont pas été retenues, le Québec y faisant objection. Dans la lettre qu'il adressait mercredi à M. Trudeau, le premier ministre du Québec, à l'appui de son droit de veto, cite justement l'exemple de l'opposition de sa province à Victoria en 1971.

Est-ce l'absence d'unanimité ou le veto du Québec qui a fait échouer la conférence de Victoria, comme toutes celles qui l'ont précédée et suivie? La question peut sembler spéculative, mais elle est capitale. Aucun texte constitutionnel ne consacre le droit de veto au Canada. Il est même douteux que l'on puisse ici se prévaloir d'une convention constitutionnelle. On a plutôt établi et respecté dans le passé la règle de l'unanimité. La question du veto a fait l'objet de nombreux débats, il est vrai, mais toujours en vue d'une éventuelle formule à définir. Ainsi, les formules dites Fulton, Fulton-Favreau, Victoria prévoyaient l'octroi d'un droit de veto à des provinces ou à des groupes de provinces. La formule d'amendement proposée par le gouvernement fédéral dans la résolution originale de M. Trudeau accordait aussi un droit de veto au Québec.

Il ne faut donc pas confondre règle de l'unanimité et droit de veto. En effet, la grande différence entre la conférence de Victoria de 1971 et celle qui s'est achevée le 5 novembre dernier à Ottawa, on la trouve dans le jugement de la Cour suprême. Celle-ci a statué qu'une modification constitutionnelle modifiant des

compétences législatives des provinces exigeait «un degré appréciable de consentement provincial». Non pas la règle de l'unanimité qui avait régné jusque là et que M. Trudeau jugeait inacceptable, mais plutôt un consensus. On connaît la suite: neuf provinces et le gouvernement fédéral ont fait l'accord que l'on connaît et que le Québec a rejeté. Les règles du jeu ayant été changées, l'opposition du Québec ne faisait plus obstacle à la réalisation de l'entente, du moins suivant le jugement de la Cour suprême, dans la mesure où Ottawa et les provinces l'ont ainsi compris.

Mais il n'est pas sûr que le plus haut tribunal, quand il parle d'un degré appréciable de consentement provincial, accepterait que la province réunissant la majorité francophone soit absente du consensus. Faisons ici une hypothèse: le gouvernement fédéral et sept ou huit provinces s'entendent à la conférence de novembre pour modifier la Constitution de telle sorte que le régime du code civil est aboli et que l'enseignement secondaire relève désormais d'un ministère fédéral. Il y a un degré appréciable de consentement. Est-ce à dire que le Québec doit se soumettre? L'exemple choisi est à dessein excessif pour illustrer la nécessité d'un droit de veto en faveur de la province ou est concentrée l'une des deux communautés.

En conséquence, il serait souhaitable que cette question du droit de veto soit tirée au clair une bonne fois. Il faudrait en somme demander au tribunal si les gouvernements de la fédération peuvent changer la constitution, modifier les compétences provinciales, réduire les pouvoirs du Québec sans l'accord du Québec. Les gouvernements provinciaux et fédéral peuvent-ils aussi, à l'encontre de la volonté du Québec, faire adopter une formule d'amendement et une charte des droits qui restreignent les pouvoirs du gouvernement de «l'autre société»?

Il est permis de penser que le plus haut tribunal, s'il était effectivement saisi de ces questions, rappellerait certaines grandes vérités qu'il a déjà exposées dans son jugement du 28 septembre, à savoir qu'il n'appartient pas à la Cour de déterminer quel degré de consentement est nécessaire pour qu'une convention constitutionnelle soit respectée parce que les conventions de par leur nature, s'élaborent dans l'arène politique.

C'est dans cette arène, on le sait, que le problème de fond sera finalement résolu. Aussi, la démarche surprenante du gouvernement annoncée mercredi soir a-t-elle une valeur symbolique qui renvoie les partisans au cœur de la question. Il s'agit de savoir en dernière analyse si les autorités du Québec peuvent obtenir, sans rien concéder sur l'essentiel, des modifications à l'Accord du 5 novembre qui garantirait la priorité législative en matière de langues d'enseignement, la pleine compensation fiscale en cas de retrait et des assouplissements à l'article de la mobilité. Le caractère distinct du Québec étant de la sorte reconnu, la dualité en découlerait par voie de conséquence, de sorte que l'esprit de la motion de M. Lévesque serait respecté.

En temps voulu, après le congrès du Parti québécois de la semaine prochaine s'il faut attendre jusque là, les protagonistes finiront par reprendre des négociations que MM. Ryan, Clark et Broadbent s'emploient à faciliter. Mais l'opération n'a de chance de réussir que si M. Trudeau cesse de refuser au Québec ce que le NPD, le Parti conservateur et le PLQ sont prêts à lui consentir.

Michel ROY

laborieux que prévu.

En fait, l'administration Drapeau-Lamarre a encore fait cette année un choix budgétaire et politique qui est moins «original» qu'on pourrait le croire au premier regard.

En prévoyant dans ses crédits des avantages «accessoires» très substantiels pour les syndicats de l'hôtel de ville, le comité exécutif renoue avec une tradition de bonne entente avec sa fonction publique. En poursuivant aussi ses efforts d'aide aux commerçants, M. Lamarre conserve les appuis électoraux traditionnels du parti au pouvoir. On laisse à Québec l'odeur de refus d'un crédit fiscal aux contribuables, et à la Régie des loyers, la tâche ingrate d'esuyer la colère des locataires. Le Parti civique de Montréal peut donc aller en toute confiance aux urnes l'automne prochain.

Pour l'avenir, on ne saurait toutefois pavoiser, malgré les allures rassurantes que l'administration donne à la situation financière de la Ville. Même si la plus grande municipalité du Québec fait face elle aussi à des hausses du prix du pétrole et de l'électricité, et à des taux d'intérêts léonins, et encore hélas à sa part de la dette olympique (une perte de 10% de ses revenus fonciers!), on a peine à croire qu'elle a déjà épuisé la marge de manœuvre que lui avait accordée la réforme de la fiscalité municipale.

L'opposition aura fort à faire pour dire, à l'aube de 1982, où couper dans le budget de Montréal et où trouver les fonds nécessaires aux politiques nouvelles qui s'imposent si la métropole doit redevenir en réalité, et non pas seulement dans les dépliant multicolores de l'administration, un milieu urbain où il fasse bon vivre et... payer ses taxes!

Jean-Claude LECLERC

débloqué parce que chaque gouvernement s'est toujours comporté pour que, immanquablement, se liguât contre lui aussi bien la communauté anglo-protestante que l'Eglise catholique.

Or voilà que la communauté anglophone du Québec est en train de faire en son sein un consensus autour d'un projet de structure scolaire qui, il est vrai, ne correspond pas à l'idéal péquiste, mais est par ailleurs parfaitement compatible avec le projet de société que propose ce même parti. Pour la première fois, le gouvernement aurait la chance de n'avoir en face de lui qu'un seul adversaire: les groupes de catholiques traditionnels qui, malgré leur puissante organisation et les appuis qu'ils ont au sein de l'épiscopat, ne représentent en réalité qu'eux-mêmes, c'est-à-dire une minorité.

Du point de vue des intérêts de la majorité francophone, la commission scolaire linguistique présente, par rapport au statu quo confessionnel un avantage certain: elle permet un contrôle absolu sur toutes les écoles françaises. Cet avantage n'existe même pas dans la commission scolaire unifiée puisque dans l'ouest de l'île de Montréal, les anglophones sont en majorité: les écoles françaises seraient forcément gérées par des anglophones. Ces derniers ne sont pas des ogres mais ce n'est quand même pas l'idéal!

Le malheur veut qu'au sein du Parti québécois, la problématique n'ait pas beaucoup évolué sur cette question depuis sa fondation en 1969. Il serait infiniment utile qu'à la veille du congrès de la semaine prochaine et en vue de ce congrès, une réflexion plus serrée s'amorce enfin dans les lieux stratégiques du parti.

Jean-Pierre PROULX

VALEURS BOURSIÈRES



LETTRES AU DEVOIR

■ De Salem à Mascouche

Pourquoi ne brûlerions-nous pas la danseuse de Mascouche pendant que les policiers et pompiers, pauvres innocents se repentant autour du bûcher, jureraient de ne plus se laisser séduire. Soyons conséquents de Salem à Mascouche. Après tout, personne ne niera que la place publique est chaque jour davantage investie par les sorcières et qu'il faudra bien le moment voulu y mettre terme. N'est-ce pas?

Pierre NADON
Montréal, 19 novembre.

■ Les fonds de pension

Quand on investit dans un fonds de pension, c'est pas pour vivre en quête au moment de la retraite. Si les gouvernements continuent à piger à poignée dans certaines caisses de retraite pour éponger leurs déficits dus à leur mauvaise administration, il y a de futurs pensionnés qui vont se retrouver devant une caisse vide à 60 ou 65 ans, avec le résultat qu'il faudra taxer davantage les contribuables, et que les retraités prévoyants seront étiquetés comme des assistés sociaux. On dira alors: la population vieillit, ça coûte cher! C'est là un autre truc dans notre social-démocratie pour tout niveler par la base. C'est pas avec des stratagèmes comme ça qu'on encourage la planification, l'épargne, qu'on stimule l'intérêt au travail et l'ambition de réussir.

J'espère que si jamais le gouvernement met en application son plan de transférabilité universelle des fonds de pension, il n'en profitera pas pour jouer un coup de cochon à ceux qui investissent dans des fonds privés de retraite.

Souvenons-nous: les appétits des ministres des finances sont insatiables.

Gilles-M. GIRARD, Ing.
Montréal, 19 novembre

■ L'éditorial est un viol

Un viol! Comme une voix indiscrette qui se glisse dans l'intimité intellectuelle du lecteur. Comme une oreille obstinée qui n'entend pas exactement ce qu'on voudrait lui dire. Comme une erreur dont l'auteur a l'effronterie de ne pas avoir honte. Une erreur: parce qu'on a toujours tort de penser à haute voix.

Une insulte! Comme la visite inopportune d'un invité indésirable. Comme un étranger trop insistant que l'on accepte finalement d'accueillir dans son salon et qui, par dessus tout, a l'audace de ne pas partager notre opinion.

Un viol! Parce qu'il faut une certaine dose de sans-gêne pour se permettre de pénétrer chez les gens, le visage à découvert. Il y a des masques: beaucoup de masques! Des masques pour chaque porte-monnaie, pour chaque classe sociale, pour chaque sexe, pour chaque profession. Trop de masques pour qu'un individu puisse se justifier de ne pas en porter.

Une offense! Comme une ennuyeuse émission de télévision, à un appareil dont on ne peut tourner le poste. Comme la mélodie agaçante d'un disque qu'il faut écouter jusqu'à la fin. Comme un mets mal apprêté qu'on doit tout de même avaler, pour ne pas déplaire à la maîtresse de maison.

L'éditorial est un viol; un viol auquel, pourtant, on accepte de se soumettre. Comme si l'intensité du plaisir éclipsait les remords. Comme si, à se faire intellectuellement outrager, on espérait arriver à la jouissance. Comme si le lecteur masochiste refusait de retirer sa joue, devant la giflette des mots.

Une injure! Comme un main inconvenue, trop baladeuse, qui s'attarde malicieusement sur les parties les plus sensibles de nos préjugés les mieux ancrés. Comme un nouveau-né difforme qu'on n'a pas eu la précaution de faire avorter... Et qui va vivre! Parce qu'on voulait un enfant et qu'on ne refait pas la grossesse à rebours. Parce que du point final, on ne revient plus à la première ligne.

Un viol! Comme un adulte qui demande un miroir et à qui on présente

une image qu'il ne reconnaît pas; un portrait dont il ne soupçonnait pas l'existence ou, pis, qu'il craignait d'apercevoir. Comme une lunette d'approche qui fait voir au lecteur une face de l'être humain dont il aurait préféré ne jamais entendre parler.

Un affront! Un affront qu'il ne faut surtout pas chercher à éviter, de peur de perdre son droit de condamner. Comme une vieille chemise qu'on déchire volontairement pour avoir une raison de la jeter au rebut. Comme un spectacle auquel on consent à assister, simplement pour le plaisir de siffler les acteurs.

L'éditorial est un viol! Comme une carte sur laquelle on a beaucoup misé. Comme un canon que l'on choisit de pointer sur sa tempe, à la roulette russe. Quelquefois, l'enjeu rapporte gros: il confirme nos mythes, il calme nos inquiétudes, élimine nos doutes, cimente nos illusions. Mais, parfois... la balle part! Alors, peu importe que nous a présenté l'arme... Chacun est libre d'appuyer sur la gâchette!

Dominique FROMENT
Repentigny, 11 novembre.

■ Cherchez les hommes!

(En appui à l'article de Micheline Carrier publié le 19 novembre.)

C'est avec soulagement que j'ai lu ce commentaire sur les développements récents de «l'affaire» (on ne dit plus «l'orgie») de Mascouche. En effet, LE DEVOIR publiait dans son édition du samedi 14 novembre dernier un bref article intitulé «L'orgie de Mascouche: cherchez la femme...» le titre seul était déjà révoltant. On sentait le plaisir de l'auteur à employer un tel cliché et à étaler «l'heureux dénouement» de cette sordide affaire impliquant d'honnêtes fonctionnaires municipaux (...). Le ridicule de cette exonération des fétards aux dépens d'une des danseuses impliquées se conjugait avec l'inadmissible souci d'imputer à la Femme l'odieux de cette consommation sexuelle pourtant quotidienne. D'une part, les hommes gèrent ces bars de danseuses nues (à votre table, dans votre assiette...), les réseaux de prostitution, et d'autre part, ils forment la clientèle fidèle de ces «institutions»; du début à la fin, ils entretiennent tout le processus de commercialisation du sexe (ajouter «féminin» constituerait un pléonasme...), et malgré cela, on arrive à conclure à la provocation des femmes qui y sont employées. Loin d'absoudre les femmes qui, en acceptant ces emplois de danseuses (parfois même avec conviction), participent à l'aviilissement de toutes les autres, ce ne sont tout de même pas elles qui créent le marché. Or, ce sont elles qui encaissent les coups.

L'article de Micheline Carrier était vraiment pertinent et il importe qu'une telle affaire ne tombe pas aux oubliettes ou ne se termine par la réhabilitation de ces honorables consommateurs paisibles en proie à des femmes diaboliques et pécheresses...

Claire VALLEE
Montréal, 19 novembre

■ Invitation qui allait de soi

Après avoir lu l'éditorial de Mme Bissonnette d'hier matin (18 novembre), au sujet de l'invitation que j'ai faite à Robert Bourassa en tant que présidente de l'Association libérale du comté de Taillon, je souhaite que vous portiez à la connaissance du public les corrections suivantes.

Tout d'abord, je désire vous souligner que c'est moi qui suis allée voir M. Bourassa pour l'inviter à prendre la parole dimanche dernier à l'assemblée-bénéfice destinée à financer nos activités locales. Ottawa n'avait rien à faire dans mon invitation, contrairement à ce qu'insinue Mme Bissonnette.

Deuxièmement, comment cette dame peut-elle souhaiter que M. Bourassa ne parle que «de la pluie et du beau temps» alors que le Québec est en état de faillite financière, comme le prouve définitivement le budget Parizeau d'hier soir avec son déficit avoué de plus de trois milliards de dollars.

M. Bourassa possède incontestablement une expérience unique au Québec dans les domaines économique et financier. J'étais très sûre que nos membres seraient intéressés — et j'ai eu raison — à écouter l'homme qui leur a donné l'assurance-santé et l'aide juridique, la Baie James et le développement économique, le

français langue officielle et la protection de nos droits à Victoria, alors que le Parti québécois n'a même pas su garder notre droit de veto. Voilà, en passant, pourquoi M. Bourassa a déclaré dimanche que René Lévesque avait affaibli le Québec.

Troisièmement, je ne comprends pas pourquoi on s'attaque avec agressivité, comme le fait votre journaliste, à un homme digne et intelligent comme le père de la Baie James. Notre ancien premier ministre a pourtant pris la peine de démontrer, avec chiffres à l'appui, que notre avenir économique reposait en bonne partie sur la continuation de la Baie James. Sa démonstration était tellement convaincante, que les péquistes ont dû virer capot une autre fois sur la Baie James puisqu'ils ont tenté de s'approprier l'idée de cette deuxième Baie-James.

Enfin, je n'aime pas que Mme Bissonnette attaque mon parti de la façon qu'elle le fait. J'ai toujours été fière d'être libérale Parce que c'est le Parti libéral du Québec avec M. Lesage et avec M. Bourassa qui a créé le Québec moderne et qui l'a fait progresser depuis 1960 dans tous les domaines. Ce n'est pas de la propagande, ce sont des faits. Et derrière ces réalisations incontestables, il y avait certainement autant d'idées, de principes et de perspectives à long terme qu'il put en avoir derrière la véritable catastrophe économique, financière et constitutionnelle causée par cinq années de soi-disant «bon» gouvernement péquiste.

Comme le disait justement M. Bourassa dimanche dernier, c'est le gouvernement péquiste qui représente le triomphe du «marketing» politique et Mme Bissonnette me semble en être l'une de ses nombreuses victimes.

Nicole PETIT
présidente Association libérale de Taillon
Longueuil, 19 novembre.

■ Le marasme des garderies

(Lettre adressée à M. Pierre-Marc Jonhson, ministre des Affaires sociales.)

Je suis une femme ayant un enfant de trois ans qui fréquente la garderie Jean-Talon.

Vous n'êtes pas sans savoir que les garderies vivent une situation financière si désastreuse que déjà deux garderies ont fermé leurs portes (Rimouski et Rouyn).

Il est de votre devoir de débloquer des fonds pour assurer la survie des garderies.

Il est urgent que le gouvernement québécois prenne ses responsabilités car le réseau de garderies populaires répond à un réel besoin de la population qui vous a élu.

Je vous demande donc: j'exige même en tant que citoyenne ayant droit de vote (je ne suis pas seule à tenir ce discours) que vous débloquiez des fonds et établissiez une politique de logement adéquate face aux garderies.

J'exige aussi que vous teniez votre promesse au sujet du plan de rattrapage que vous avez mis sur pied pour aider les premières garderies à s'établir.

J'espère que vous prendrez vos responsabilités dans ce dossier car nous attendons avec impatience votre réponse!

Danielle NAVARRE
Parent de la garderie Jean-Talon
Montréal, 24 novembre

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 2111, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont, division du Groupe Quebec Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: \$70.00 par année; six mois: \$38.00; trois mois: \$27.00. À l'étranger: \$75.00 par année; six mois: \$41.00; trois mois: \$29.00. Édition du samedi: \$19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$2.10 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste arienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.
TÉLÉPHONE: 844-3361
(lignes groupées).

Une nouvelle constitution dysfonctionnelle

par
Jules-Pascal Venne

Politologue, l'auteur est professeur à l'Université de Montréal.

sensus au Québec et qui plus est, fut maintes fois reconnue et si bien décrite par des commissions d'enquêtes fédérales tels les rapports Laurendeau-Dunton et Pépin-Robarts. Par quel hasard ou concours de circonstances sommes-nous arrivés à un accord vidé de sa substance première?

On pourrait noter, au départ, que tout processus de négociations contient en soi ses propres règles dynamiques qui peuvent aboutir à des résultats contraires aux objectifs pour lesquels il avait été entrepris. On pourrait aussi s'amuser à tracer à grands traits des procès d'intentions.

Mais si l'on prend la peine de tourner et retourner le cube constitutionnel dans tous les sens, d'éplucher les différents projets, de fouiller les méandres des con-

férences depuis vingt-cinq ans, on notera l'apparition d'une nouvelle phase dans le processus constitutionnel, d'une nouvelle thématique bien circonscrite dans le temps et qui est liée à celui qui orchestre le mécanisme depuis quinze ans: le premier ministre du Canada...

Jouissant d'une personnalité frondeuse, fascinante et charismatique, jouant avec virtuosité de sa double légitimité canadienne et québécoise, il a réussi à renverser les données du problème constitutionnel et à faire déraiper le processus du cas québécois au cas canadien. Il imposa, dans un premier temps, sa thématique visionnaire. Le Canada n'est pas composé de communautés mais d'individus-citoyens; de cela découle que la problématique québécoise, en tant que composante sociale, n'existe pas; tout au plus existe-t-il un certain nombre de problèmes d'intégration à l'ensemble canadien, vécus par des individus-citoyens francophones et autres.

Dans cette perspective, la révision constitutionnelle sera abordée non pas sous l'angle d'un partage des pouvoirs entre niveaux de gouvernement, mais par une série de mesures et de rectifications touchant les citoyens (charte des droits),

dont l'État central sera le garant et l'initiateur.

Mais politiquement, fallait-il au préalable évacuer du projet constitutionnel québécois et canadien toute notion de réforme basée sur des nouveaux rapports d'États et de gouvernements. Pour ce faire, on allait employer un procédé classique, qui consiste à associer une notion péjorative à une notion positive, en jouant allègrement sur les mots.

Le statut particulier, pourtant inscrit au programme du Parti libéral québécois en 1967, est devenu ainsi l'anti-chambre du séparatisme; la formule d'opting-out avec compensations financières: du séparatisme à petit pas, et quant au fédéralisme asymétrique, on lui appliqua la politique efficace de l'oubli silencieux. Quant à la notion primaire de la société distincte, on l'a tout simplement niée par de subtiles acrobaties intellectuelles pour enfin la réduire à une obsession névrotique d'intellectuels québécois désincarnés.

On venait de faire table rase et de bouchonner, par la magie du verbe et des images, la question constitutionnelle centrale non sans avoir, sur sa traînée, laissé une polarisation particulièrement

inquiétante pour l'avenir, en ce que justement on laissait le problème entier.

Car, est-il besoin de rappeler qu'une constitution, en particulier lorsqu'elle s'applique à une fédération, n'a pas pour fonction d'établir un nouvel ordre moral (charte des droits), mais a d'abord comme fonction de définir les règles du jeu politique entre les principales composantes.

Ces règles du jeu doivent refléter les rapports de forces, les caractères sociaux et nationaux des différents partenaires et intervenants et doivent traduire et permettre l'expression des contradictions. Si l'établissement d'une nouvelle constitution vient à nier, à une des communautés composantes, les ressources politiques permettant l'expression de ses besoins et caractères, on oblige cette communauté à s'exprimer en dehors des règles du jeu établies. Ce qui engendrera et accentuera un phénomène d'appartenance à une autre société ou à un autre type de modèle.

Faut-il aussi souligner qu'on ne peut appliquer des solutions juridiques à des phénomènes d'ordre politique et social. Une charte des droits individuels, quels que soient ses présupposés moraux, n'a

jamais eu comme fonction, dans aucune société, de gommer des réalités sociales et nationales. Ce type de conception rejoint une vieille tradition de la pensée politique qui consiste à privilégier l'aspect institutionnel et légaliste comme moteur et outil de changements sociaux et politiques.

Comme si l'inscription d'une charte des droits dans une constitution pouvait à la fois produire le changement, orienter l'évolution d'une société, forcer un consensus social et réduire du même coup les diversités régionales et nationales. Cette démarche qui appréhende les phénomènes politiques sous son seul aspect légaliste peut nous conduire non seulement à des aberrations fonctionnelles, mais encore peut avoir, dans bien des cas, des effets contraires aux bénéfices escomptés et servir de catalyseur à des phénomènes de déstabilisation.

Ce qu'il y a de désespérant ou d'espérant, suivant nos convictions politiques, c'est qu'après trente ans de révisions et de négociations constitutionnelles, nous en sommes arrivés à un tel gâchis dysfonctionnel et que cette nouvelle constitution contient en germe les éléments propres à son autodestruction.

RÉPUBLIQUE

Une vision tordue de l'égalité

par
Claire Bonenfant

L'auteur, présidente du Conseil du statut de la femme, répond à Marie Lavoie et Yvon Boudreau dont le texte: «Le mouvement féministe: Les voies de l'évitement de l'égalité» a été publié le 16 novembre.

Leur attitude volontariste du type «quand on veut, on peut» correspond à celle des groupes dominant blâmant les dominés de leur oppression. Les esclaves noirs des plantations n'avaient qu'à le vouloir pour briser leurs chaînes, les Juifs qu'à refuser de se rendre à la chambre à gaz! Alors, debout les femmes, allons frapper à la porte de SIDBEC et de

L'OPDQ et exigeons de devenir présidente ou directrice!

La vision d'égalité présentée dans ce texte est nettement en-deça des propos de Mary Wolstonecraft, en 1790, prétendant qu'une éducation et des droits égaux pouvaient permettre l'égalité. C'est donc dire ici le caractère profondément atardé de la vision de l'égalité qu'ont les signataires, égalité formelle confondue avec assimilation. Le mouvement des femmes a pourtant affirmé avec force que l'égalité n'était pas l'identité mais bien des droits égaux dans le respect des différences.

Quelle ignorance! Ignorance des luttes menées individuellement mais aussi collectivement et du courage qu'il faut, ignorance même du monde du travail ou il n'existe pas tant de femmes chefs d'entreprise qu'on le dit, ignorance du fonctionnement et des effectifs du Conseil du statut de la femme.

Comment, avec une formation de sciences politiques, peut-on ainsi faire fi d'un mouvement social aussi puissant et historiquement important que le mouvement des femmes? Comment peut-on avec une telle formation, ne pas connaître la base même de l'existence des mouvements sociaux: le regroupement des opprimés sur la base de leur condition collective? Comment peut-on enfin blâmer le Conseil du statut de la femme de n'être composé que de femmes?

Quand les auteurs écrivirent: «Les treize femmes du Conseil du statut de la femme» croient-ils qu'il devrait y avoir des hommes là? Bien que certaines de ces femmes soient à l'Hydro-Québec ou dans les universités, devraient-elles être d'abord des représentantes des compagnies, du gouvernement ou bien des représentantes des femmes?

Quand ils parlent de «l'hypertrophie du Conseil du statut de la femme», pensent-

ils que 65 fonctionnaires réparties à travers la province, c'est de l'hypertrophie? Les 3 millions accordés qui ne correspondent même pas au budget des Fêtes nationales de la St-Jean l'an dernier, c'est de l'hypertrophie? Les 65 fonctionnaires comparés aux 215 de l'Office de la langue française c'est de l'hypertrophie? 65 fonctionnaires pour analyser la situation des femmes, (la moitié de la population du Québec) informer, revendiquer auprès du gouvernement pour 51% de la population québécoise (et ce 51% représentant la couche la plus défavorisée de notre société) c'est de l'hypertrophie?

Il existe à l'Université Laval, plusieurs cours sur la condition des femmes. Il est clair que les deux signataires ne se sont pas donné la peine de les suivre, ni même de lire quoi que ce soit sur la question tant leurs dires sont aberrants et démontrent, répétons-le, une ignorance crasse. Il y aurait peut-être lieu pour certaine étudiante de sciences politiques de

suivre également un stage dans les organismes populaires par exemple.

Elle y apprendrait, entre autre que les comités de condition féminine des syndicats sont issus d'une démarche syndicale pour véhiculer des revendications de femmes dans un milieu qui ne les véhicule que sous la pression de militantes. Si l'on nie aux femmes le droit de se regrouper sur leur propre base pour clarifier leur situation et mener la lutte sur leur propre terrain, on devrait alors ignorer la question nationale et abolir les syndicats et tous les groupes de défenses des droits et libertés.

Depuis si peu de temps que les femmes ont pris la parole! Elles sont si peu nombreuses encore à le faire et ne sont même pas assurées d'être entendues. Il nous apparaît fort triste de voir que certains(es) en ont déjà assez mais nous ne nous laissons pas pour autant. Pas tant que nous n'ayons obtenu au moins le minimum décent.

Les moeurs, la loi et les institutions

par
Jean Leahey

Psychologue, l'auteur est professeur au département de counseling et orientation de l'Université Laval.

quelques individus l'odieux de notre condition commune. Nous trouverons toujours le moyen de contourner les lois et ce avec la complicité plus ou moins ouverte des policiers, magistrats élus, aux prises avec les mêmes besoins tordus que tous et toutes, et nous pourrions toujours pointer parmi nous les affreux qui dérogent.

C'est vrai particulièrement dans les affaires de moeurs et dans les situations d'exploitation des femmes par les hommes, et réciproquement. Pour que nous sortions de cette impasse, il manque un volet au discours de Mmes Carrier et Savoie et à celui de toutes les femmes qui s'attachent à rechercher un monde meilleur et à créer une société de respect. Leur discours restera malheureusement inefficace, parce qu'incomplet, tant et aussi longtemps qu'il manquera le volet du discours des hommes, pris dans le même affolant remous qu'eux.

■ La FFFQ est consternée

(Lettre adressée à M. Clément Richard, ministre des Affaires culturelles)

Consternée par le fait qu'en 1981, les récipiendaires des Prix du Québec aient été uniquement et exclusivement masculins, la Fédération des femmes du Québec, lors de son conseil d'administration du 6 novembre, a adopté à l'unanimité la résolution suivante:

«La Fédération des femmes du Québec demande au ministre des Affaires culturelles, de veiller à solliciter des candidatures féminines et des jurées, de façons à ce que le jury qui décrètera les Prix du Québec 82, puisse faire un choix et en arriver à nombre équitable de femmes et d'hommes.»

Huguette O'NEIL, vice-présidente à l'action politique Montréal, 23 novembre

Nous ne sortions pas de la triste violence sexuelle dont il s'agit plus particulièrement ici tant que nous, les hommes, n'oserons pas dire que le sexe en apparence joyeux, voire glorieux et dominant que nous portons fièrement cache souvent un désarroi, peut-être même une détresse, que nous avons peine à reconnaître et qu'il suffit de nommer pour nous faire sortir, au mieux, nos moqueries égrillardes ou pour nous pousser à des tentatives encore plus fantasques et plus violentes d'affirmer bien haut (sans jeu de mots) une maîtrise et une sérénité indéfectibles, dont au fond peu sont dupes. Mais il faut préserver l'image et respecter la conspiration du silence!

Il faudra pourtant bien reconnaître qu'il n'y a rien de glorieux pour les hommes à être les consommateurs, largement majoritaires dit-on, d'une pornographie à laquelle ils sont réduits pour arriver à goûter aux «joies» du sexe; bien tristement «dominants» dans ce cas!

Il faudra aussi dire qu'il n'y a rien de rassurant ni d'honorant à voir une trentaine d'entre nous, comme dans l'affaire de Mascouche, tenter désespérément de s'associer au fiancé (le rituel mis en place suggère plutôt un sacrifice, comme on sait) pour clamer publiquement que le sexe n'a pour nous aucun secret et que nous n'y souffrons aucun tabou ni aucune contrainte à notre plaisir. Ce serait attendrissant de naïveté ou hilarant parce que coussu de fil blanc, si on ne recevait pas en même temps le triste message de l'inquiétude sous-jacente.

Je ne cherche pas, comme on pourrait le croire, à excuser le viol, l'exploitation sexuelle, la prostitution ou la pornographie sous prétexte que les hommes souffrent autant que les femmes de ce cercle infernal d'intimidation et de solitude où nous sommes toutes et tous enfermés. Bien au contraire, je déplore profondément que nous ayons «besoin» de tout cela et que nous nous acharnions depuis des siècles à maintenir tout cet attirail entre nous.

Je me prends souvent à souhaiter (parasseusement peut-être) que la dénonciation qu'on en fait, le plus souvent par la voix des femmes, arrivera à interpeller suffisamment les hommes pour qu'ils sentent plus le besoin de se questionner, de s'arrêter sur leur vécu sexuel pour reconnaître ce qu'il est vraiment, avec ses joies et ses douleurs. Je me prends alors à souhaiter que nous rejoignons les femmes sur le terrain de la remise en question et que nous puissions mutuellement nous accueillir en dehors des rôles enten-

dus, ce qui ne sera pas une mince affaire à en juger par l'énergie que nous déployons pour l'éviter. Alors, nous serons sur la piste d'un respect mutuel plus réel et plus prometteur.

En effet, ce discours des hommes, qu'on voit heureusement poindre timidement, aussi profond, global, honnête, soit-il, simplement juxtaposé à celui des femmes, avec les mêmes qualités, sera encore insuffisant. Une fois franchies ces deux étapes essentielles de nos discours respectifs, il faudra encore essayer de vraiment nous parler enfin et de voir comment notre éternelle peur de «tomber en relation» nous a fait nous réfugier

tous et toutes dans des camps bien distincts, de chaque côté d'un gouffre rempli de désir et de culpabilisation réciproque, d'attentes et de dénonciations, de séduction et de rancœur, de timide tendresse et de déceptions, de joies fulgurantes et de douleurs vives.

Il faudra encore voir ensemble comment nous avons souvent utilisé l'amour dénué de son sens et la sexualité «dérochée» autant comme instrument privilégié dans nos tentatives de rencontre que comme arme d'intimidation. Nous devons aussi reconnaître que nous sommes tous complices, hommes et femmes, de l'élaboration et du maintien

d'une culture bâtie pour nous éviter, malgré notre profond désir de communion.

Dans une telle démarche, les lois, les institutions, les contrôles extérieurs se sont certainement de bien piètres supports, puisqu'ils sont précisément voués à nous éviter cette douloureuse prise de conscience du désir qui nous anime et de la peur que nous portons tous et toutes.

C'est justement à ce titre qu'il faut les remettre en question mais alors on est vite mis face à une responsabilité vertigineuse, celle de vivre dans la vérité. Le danger est grand de préférer s'en remettre «confortablement» aux lois.

McGill en bref

rédiger et publié par le bureau de relations publiques de l'Université McGill à ses frais

Du shinney au hockey

Si, comme chaque année, la saison de hockey ramène son lot habituel de condamnations de la violence de certains joueurs, il faut bien dire que ces derniers se situent dans la plus pure tradition du shinney, l'ancêtre de notre sport national. Le shinney a été inventé vers 1860 par des soldats britanniques en garnison à Montréal qui ont adopté le long bâton incurvé du jeu de crosse, qu'ils avaient appris ici et qu'ils appréciaient beaucoup, pour jouer à une sorte de soccer sur glace. C'est ainsi que l'on a pu voir sur les vastes étendues glacées du Saint-Laurent quelque 200 hommes de troupe se disputer l'honneur de lancer une balle dans les buts adverses au cri de «shin ye» et ils ne se faisaient pas de cadeau. Enfin les Montréalais se mirent aussi à jouer au shinney et à civiliser ce jeu par trop militaire. Parmi ces Montréalais, il y avait de nombreux étudiants de McGill et c'est à eux que l'on doit entre autres innovations le nombre de joueurs par équipe, le remplacement de la balle par la rondelle, la position des joueurs, bref d'avoir codifié le shinney pour qu'on puisse y jouer sur une patinoire intérieure. C'est ainsi que le 3 mars 1875 se joua au Victoria Skating Rink, la première véritable partie de hockey entre deux équipes dont des membres et les capitaines étaient des étudiants de McGill.

Du divertissement à la recherche

Le docteur Yves Clermont, directeur du département d'anatomie de McGill, se sert dans ses recherches en cytologie d'un instrument qui fit la joie des Victoriens: le stéréoscope. Grâce à cette lunette sur pieds de 15 cm de hauteur, on peut avoir une sensation de relief en observant à travers elle deux photographies légèrement décalées d'un même sujet. «Il n'est pas nécessaire d'avoir

une sensation de profondeur pour interpréter avec justesse la photographie d'un bois par exemple; on sait que tel arbre est devant l'autre. Mais», poursuit le Dr Clermont, «la chose se complique lorsqu'on observe au microscope électronique l'image en deux dimensions d'une fraction de cellule en coupe épaisse.» C'est pourquoi il a couplé la stéréoscopie à la découverte de collègues français, les docteurs Rambourg et Thiéry. Ceux-ci ont mis au point une technique qui permet de colorer sélectivement certains éléments cellulaires en coupe épaisse. Et la stéréoscopie de révéler au Dr Clermont l'architecture tridimensionnelle de l'appareil de Golgi ou du réticulum endoplasmique, organites cellulaires que l'on retrouve dans toutes les cellules.

GRATUIT!

Lundi 30 novembre à 16h: conférence de M. Sanford Borins, professeur à l'université York: *Bilingual Air Traffic Control. Ethnic Politics and the Public Interest*. Salle 160 du pavillon des Arts.

Lundi 30 novembre à 18h: conférence du comédien irlandais Cyril Cusack: *The Irish Actor*. Salle 132 du pavillon Leacock.

Mardi 1er décembre à 20h: conférence de M. Saunders Mac Lane, professeur à l'université de Chicago: *How Mathematicians Get New Ideas*. Salle 132 du pavillon Leacock.

Mercredi 2 décembre à 20h: conférence de M. Saunders Mac Lane, professeur à l'université de Chicago: *The Distortion of Science by Politics*. Salle 132 du pavillon Leacock.



Jos Phydime Michaud KAMOURASKA, DE MÉMOIRE...

Souvenirs recueillis et présentés par Marc-Fernand Archambault

Un homme de quatre-vingts ans parle et son petit-fils l'écoute. Une parole qui fait revivre un espace, un pays, des hommes et des femmes, leur travail, leurs rêves et leurs espoirs. La description sans complaisance d'une société écrasée par l'obsession de se survivre, qui y parvient envers et contre tout.

Volume de 260 pages, en ventes dans toutes les librairies à \$12.95

Boréal
EXPRESS

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Lévesque

l'accord constitutionnel», a déclaré M. Le premier ministre a confirmé que si cette réponse devait s'avérer négative, le Québec pourrait, dès la semaine prochaine, demander à la Cour d'appel et, ensuite, à la Cour suprême, si la dualité canadienne existe et si l'accord du Québec est indispensable à toute modification constitutionnelle.

De son côté, le ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard, a fait valoir, au cours d'un entretien avec LE DEVOIR, que le Québec n'a jamais abandonné son droit de veto et que, dans l'accord du 16 avril, il l'a plutôt transformé en un droit de veto encore plus efficace qui permet de donner satisfaction à la province tout en ne bloquant pas l'évolution du reste du pays.

«Le droit de retrait avec compensation financière est en réalité un droit de veto applicable au territoire québécois mais avec l'assurance qu'on ne sera pas pénalisé parce qu'on n'accepte pas chez nous un amendement constitutionnel», a dit M. Bédard.

Cette formule d'amendement a finalement été retenue dans l'accord du début de novembre entre Ottawa et les neuf provinces anglophones du pays sauf qu'on en a retiré la compensation financière, une clause que le Parti conservateur et maintenant le Nouveau Parti démocratique veulent maintenant voir réinscrire dans la résolution constitutionnelle.

M. Bédard a de plus souligné que cette formule d'amendement qui lui apparaît meilleure que le veto traditionnel qu'il proposait pour sa part M. Pierre Trudeau, ne valait que pour les amendements futurs et ne touchait en rien ce qui se passe maintenant, soit le rattachement de la constitution. Sur ce dernier point, le ministre de la Justice affirme donc que son gouvernement n'a jamais abandonné le droit de veto traditionnel du Québec.

Dans la lettre qu'il faisait parvenir mercredi à son homologue fédéral, M. Lévesque affirmait d'ailleurs ceci: «Les discussions qui ont mené à l'accord interprovincial du 16 avril 1981 ont uniquement porté sur la façon de modifier la constitution après le rattachement. D'ailleurs, cet accord étant maintenant caduc, le Québec n'y est plus lié et nous sommes revenus à la situation antérieure. Il n'a donc jamais été question de toucher au droit de veto que le Québec a toujours possédé et possède toujours sur le rattachement et la formule d'amendement.»

En somme, le ministre de la Justice estime que le Québec est exactement dans la même situation qu'en 1964 et 1971 quand les autorités fédérales avaient accepté de reporter à plus tard la réforme constitutionnelle devant le refus des premiers ministres Lesage et Bourassa d'y participer.

«Nous n'avons aucunement cédé ce droit de veto historique et nous souhaitons que Trudeau le respecte», a conclu M. Bédard.

◆ Merci

manifestants et les policiers. Tout était calme avant que ne s'élève la voix de ce monsieur, un «journaliste» du nom d'André Moreau. Et le silence revint. Et la police est partie. M. Thomas Déri, le directeur-général du Salon du livre me dit que la police revindrait si les manifestants ne circulent pas devant le stand de l'Afrique du Sud. Je ne sais pas ce qui est arrivé ensuite. Il me fallait quitter le Salon pour le journal. J'avais cependant interviewé M. Déri quelques heures plus tôt, au sujet de la présence de l'Afrique du Sud: «Le Salon de Montréal ne fait pas de politique, m'avait-il répondu. L'Afrique du Sud est présente aux foires du livre de Francfort et de Bruxelles. J'essaie de ne pas faire de discrimination. Le rôle du Salon n'est pas de dénoncer les idées politiques et religieuses mais de mettre le public en contact avec les idées véhiculées par les auteurs des livres. Le Salon n'a pas accepté un pays, un régime comme tel, mais bien des écrivains. Et nous ne sommes pas là pour juger le contenu des livres mais pour les exposer...»

Moi, j'avais lu au stand 428 une brochure de propagande politique de l'Afrique du Sud au sujet des sanctions prises contre elle. J'avais vu aussi des livres à l'étalage: *Zulu Horizon*, *The Soul of the White Ant* et *The Soul of the Ape*.

■ C'est en pensant aux noirs d'Afrique du Sud exploités par une poignée de blancs que je lirai le livre de Michèle Lalonde et Denis Monière, lancé hier au Salon par les éditions de l'Hexagone: *Cause commune / Manifeste pour une internationale des petites cultures*.

Mais l'animation du Salon du livre de Montréal se fait ailleurs qu'autour du stand 128, habituellement. Il y a là la Ville de Montréal qui présente son service de bibliothèque. Et Communication-Jeunesse, qui reçoit les enfants. Radio-Québec y réalise des émissions. Puis, des distributions de prix. Mercredi, c'était

◆ UQAM

du Trésor ne l'a pas accepté». M. Lavigne reconnaît néanmoins que le ministre n'a jamais refusé les informations faisant état de la promesse de subvention spéciale. (Le 30 octobre, LE DEVOIR annonçait la subvention sur la foi d'une confirmation venant du cabinet de M. Laurin). Il renvoie à l'absence de garantie écrite et affirme qu'on verra «ce qu'on peut faire pour l'UQAM» après l'analyse des «plans d'équilibre budgétaires» demandés à l'ensemble des universités.

Ces «plans» sont en réalité les réponses des universités à l'opération «coupures» qui leur a été réclamée par le ministère et s'il faut les attendre, comme l'admet M. Lavigne, l'aide à l'UQAM ne

sera pas envisagée, en haut lieu, avant la fin de janvier, au plus tôt.

Selon le vice-président de l'UQ, M. Lefrançois, les trois millions du ministère n'auraient pas modifié sa recommandation de «différer l'adoption» du budget de l'UQAM, comme le dit pudiquement la résolution adoptée majoritairement par l'Assemblée des gouverneurs. Avec la subvention, a-t-il expliqué au DEVOIR l'UQAM aurait peut-être équilibré son budget cette année, mais elle n'aurait pas effacé son déficit. Plus encore, ses importantes augmentations de clientèle (elle est passée de 14.600 étudiants à 17.000 cet automne) obligent à créer plus d'une centaine de postes de professeurs réguliers, de nouveaux services de soutien, et créent ainsi des «dépenses récurrentes» qui pourraient conduire l'institution montréalaise à un déficit accumulé de \$25 millions dès la fin de 1982.

Madeleine Ferron qui recevait le prix de son éditeur, La Presse, pour son livre *Histoires éditantes*. Hier, le Cercle des femmes journalistes décernait ses prix Judith-Jasmin pour 1981. Dans les catégories de la presse écrite les prix sont allés à Mme Nicole Beauchamp de *La Presse* et à Mme Monique de Gramont de *Châtelaine*. Pour la radio, le prix est allé à Mme Myra Cree et à son réalisateur Raphaël Pirro, de Radio-Canada. Pour la télévision, c'est Radio-Québec qui se méritait pour la première fois un prix Judith-Jasmin, grâce à Gilles Goujeon et à son réalisateur M. Normand Gagné, pour un reportage dans le cadre de l'émission *L'Objectif*. C'est M. Roger Duhamel qui présidait le jury des prix Judith-Jasmin.

Quelques minutes avant que n'apparaisse une immense photo de la grande journaliste et regrettée Judith Jasmin, il y avait sur la même scène, Andréeane Lafond, l'excellente animatrice et journaliste de la radio. Présente sur scène entre deux femmes-écrivains, Madeleine Ducrey-Poirier et Jovette Marchessault, Andréeane Lafond animait un débat sur la censure faite aux femmes dans l'édition. Le public a participé nombreux à cette rencontre, qui se fait d'ailleurs quotidiennement au Salon du livre de Montréal. Aujourd'hui, à 16 h 30, Andréeane Lafond présentera au public les auteurs Jeanne Bourin et Louky Bersianik. Dans ce salon où les stands sont disposés en étoile, avec au milieu la scène où le public rencontre les écrivains, l'atmosphère reste chaleureuse. Et tant les écrivains que les organisateurs du Salon de même que le public tous doivent un gros merci à cette animatrice de haute qualité qui croit aux livres, aux écrivains et aux lecteurs. La qualité de l'animation d'Andréeane Lafond, au cœur de l'étoile du Salon, rehausse le piétre goût du slogan de ce même Salon: «On s'enlève!» Alors, disons-le: «Merci Andréeane».

◆ Commando

amis aux Seychelles pour une partie de pêche, a fait le récit des heures d'angoisse que les passagers ont vécues sur l'aéroport de Pointe-La-Rue, en plein milieu des combats. Malgré la présence de cinq camions militaires sur la piste, le commandant du Boeing, le capitaine S.N.C. Misra, a réussi à poser son appareil, dont une aile a toutefois été endommagée en heurtant un véhicule.

Pendant que la bataille faisait rage sur l'aéroport illuminé par les balles traçantes et les explosions d'obus de mortier, des mercenaires sont montés dans l'avion. «Vous arrivez au mauvais moment», a dit l'un d'eux à l'équipage.

Puis les membres du commando ont demandé au commandant s'il pouvait les emmener au Yémen et ont ordonné aux équipes de piste de faire le plein. Ce qui fut fait avec célérité.

«Nous avions tous très peur, mais nous n'avons pas eu la sensation d'avoir été menacés par ces hommes», a déclaré le touriste zambien. Il a signalé qu'à l'exception d'un ou deux mercenaires, qui ont gardé sur eux leur fusil d'assaut AK 47, la plupart ont mis leurs armes dans les casiers à bagages.

Selon M. Hugues, les passagers ont dû ensuite attendre pendant trois heures dans l'obscurité et par une chaleur oppressante, en raison de la coupure de l'électricité et de la climatisation, pendant que des mercenaires chargeaient leurs armes lourdes dans la soute. «Ils ont également embarqué le cadavre d'un des leurs», a-t-il ajouté.

«Nous nous attendions à chaque instant à recevoir un coup de mortier ou à être pris sous le feu d'armes automatiques. Enfin, l'ordre de décoller a été donné. Ce fut le moment le plus dramatique», a-t-il poursuivi.

«Il n'y a pas eu de panique, mais nous savions que le pilote prenait des risques avec son aile endommagée. Je peux vous dire que nous avons tous été soulagés quand nous avons pris l'air», a encore déclaré M. Hugues.

A Londres, M. James Mancham, ancien président des Seychelles, renversé en 1977 par l'actuel président, a déclaré hier qu'il avait été contacté la veille pour soutenir la tentative de coup d'État.

Il a indiqué qu'il avait reçu un appel anonyme d'un homme parlant en créole (langue vernaculaire des Seychelles) lui demandant s'il était «prêt à soutenir le mouvement en marche». Il a répondu qu'il n'était pas intéressé «par le pouvoir pour le pouvoir», mais a estimé que «des milliers de personnes aux Seychelles attendaient» qu'un coup d'État se produise.

Ce coup de force n'a pas été une surprise à Victoria. Le gouvernement du président René ne cachait pas sa crainte d'un débarquement semblable à celui qui a eu lieu en 1978 aux Comores, archipel voisin de l'océan Indien.

L'archipel des Seychelles est une ancienne possession française, cédée en 1814 au Royaume-Uni, mais où l'influence française est toujours sensible. Colonie britannique, elle a accédé à l'indépendance le 28 juin 1976.

La République des Seychelles a déjà connu trois tentatives de coups d'État, dont l'une réussie.

Dans la nuit du 4 au 5 juin 1977, un coup d'État renversait le président James R. Mancham (chef du Parti démocratique des Seychelles-SDP) qui se trouvait à Londres à la conférence du Commonwealth. Un commando composé de partisans du premier ministre en fonctions, France-Albert René (dirigeant du Parti uni du peuple seychellois-SPUP), prit le pouvoir. La constitution de janvier 1976 fut suspendue, et l'Assemblée (13 sièges au SDP et 2 au SPUP) dissoute. M. Mancham fut empêché de revenir aux Seychelles.

Le nouveau président gouverna par voie de décrets jusqu'à la proclamation d'une nouvelle constitution en juin 1979 et l'établissement d'un parti unique, le Front progressiste du peuple seychellois-SPPP (ancien SPUP). Le président René fut le candidat unique à l'élection présidentielle du 26 juin 1979 où il obtint 98% des suffrages.

Le 29 avril 1978, une vingtaine de partisans de l'ancien président James Mancham étaient arrêtés à la suite d'une tentative de coup d'État contre le président René.

Enfin, le 16 novembre 1979, le président René annonça l'existence d'un complot formé à l'étranger, avec la participation de mercenaires qui, disait-il, «attendaient à Durban» (Afrique du Sud). Soixante-dix arrestations furent opérées, dont celle de Jacques Chevalereau, coopérant français accusé de complicité.

L'annonce de ce complot avait suivi de violentes manifestations de lycéens et d'étudiants, les 11 et 12 octobre 1979, contre l'instauration d'un «service national de la jeunesse».

La jeune République a une population de 62.000 habitants répartie sur 92 îles d'une superficie totale de plus de 300 km². Mahé, l'île principale compte 55.000 habitants et la capitale, Victoria, environ 16.000.

A 2.000 km des côtes africaines, l'archipel des Seychelles occupe une position stratégique exceptionnelle. D'autre part, en fonction des données nouvelles du droit de la mer, ses îles représentent 1 million de km² de zone économique maritime. Leurs principales ressources proviennent aujourd'hui du tourisme.

◆ Débat

En fin de journée, le débat se poursuivait sur un amendement du député du Yukon, M. Eric Nielsen, qui demande qu'aucun changement ne soit apporté au Yukon ou aux Territoires du Nord-Ouest sans l'accord du gouvernement territorial intéressé. Cet amendement sera probablement battu. Une entente existe pour qu'un vote ait lieu avant 16 heures cet après-midi.

Puis suivra un autre amendement qui présente un intérêt tout à fait particulier pour le Québec, celui sur la compensation fiscale. On s'attend que les conservateurs, tels qu'ils l'ont déjà annoncé, proposent qu'une compensation fiscale soit offerte à toutes les provinces qui voudraient se retirer ou ne pas participer à un programme fédéral.

Si cela arrive, le NPD présentera alors un sous-amendement pour demander que la compensation fiscale ne s'applique qu'au Québec.

Dans un cas comme dans l'autre, le gouvernement a déjà fait savoir que les libéraux allaient voter contre ces amendements. Parant de l'amendement néo-démocrate hier matin, le ministre de la Justice, M. Jean Chrétien, a déclaré que «cela pourrait être désastreux pour le Québec», en permettant une séparation graduelle et à la pièce du Québec de l'ensemble canadien.

Quant à l'amendement conservateur, qui est aussi rejeté par le NPD, le gouvernement fait valoir que son application constituerait une menace à la structure fédérale.

D'autre part, il se pourrait que les conservateurs ou le NPD décident de présenter un ou quelques autres amendements. On en sait vraiment rien pour l'instant. Les conservateurs, en particulier, pourraient peut-être présenter un texte sur les droits linguistiques, ce qui ne semble pas très probable à la suite de la lettre envoyée par le premier ministre du Québec, M.

C'est le quart du budget de l'UQAM.

Tout le monde, à Québec comme à Montréal et chez M. Laurin, reconnaît que l'UQAM souffre d'une formule de financement des universités québécoises qui défavorise les universités en croissance: le coût par étudiant par année, à l'UQAM, est de \$4.000, le même que celui des élèves des écoles primaires de Montréal. Mais il y a dix ans qu'on parle de modifier la formule de financement sans passer aux actes. Malgré les «propositions» que le ministre doit justement discuter aujourd'hui en «atelier» avec les universités à Montréal, on ne prévoit pas de nouvelles formule avant 1984 ou 1985, selon la meilleure des hypothèses, d'après les fonctionnaires qui y travaillent.

Le recteur de l'UQAM, M. Pichette, reconnaît que l'institution est dans une dramatique impasse, qu'elle «s'en va vers un mur». M. Pichette a refusé

d'indiquer tous les moyens d'action qu'il envisageait mais ne semblait certes pas disposé à se lancer, comme l'UQ le lui demande, dans la confection de scénarios qui sabraient largement dans ses postes de professeurs, d'employés de soutien, et réduiraient sa clientèle. Il a déclaré au DEVOIR qu'il ne brandirait pas à nouveau la menace du contingentement général et du gel des admissions. «C'est une chose qu'on fait une fois mais pas deux fois, a-t-il dit, sous peine de passer pour des rigolos.»

Au ministère de l'Éducation, on n'indique aucune voie de solution immédiate et on laisse vaguement entendre qu'il faudrait trouver des moyens de répartir les surplus de clientèle de l'UQAM dans d'autres établissements de la région montréalaise, avant de passer à une «rationalisation» plus sévère des services dans la même région.

Patrons et syndicats veulent contrôler l'OCQ

par Louis-Gilles Francoeur

Les parties patronales et syndicales en présence dans l'industrie de la construction, veulent se partager le contrôle de l'Office de la construction du Québec en étant désormais directement représentées au conseil d'administration de cet organisme.

C'est ce qui ressort de la dernière rencontre du comité mixte de l'Office de la construction du Québec où sont réunies toutes les parties de la construction à titre consultatif seulement. Le comité a en effet adopté deux résolutions présentées par le secrétaire du Conseil provincial des métiers de la construction, M. Maurice Pouliot.

La première résolution demande aux autorités gouvernementales de consulter chacune des parties en cause avant de procéder au remplacement du président démissionnaire de l'OCQ, M. Jean-Yves Gagnon. Ce dernier compte en effet ses fonctions pour être éventuellement nommé sous-ministre des Travaux publics.

La deuxième résolution propose aux autorités gouvernementales de faire en sorte que les parties en cause dans la construction, soit les entrepreneurs, le Conseil provincial, la FTQ et la CSN-

Construction ainsi que la CSD, siègent désormais au conseil d'administration de l'Office, non plus à titre consultatif mais en tant que gestionnaires.

Il y a plusieurs années que les parties syndicales et patronales de la construction considèrent qu'elles devraient diriger cet organisme, comme c'était le cas de l'ancienne Commission de l'industrie de la construction avant que la commission Cliche ne recommande la création d'un organisme «neutre» dans cette industrie.

Les parties allèguent que le budget de fonctionnement de l'OCQ est fourni non pas par le gouvernement mais grâce aux contributions directes des travailleurs et des entrepreneurs. La commission Cliche avait proposé à l'État de réduire le rôle des parties à une simple fonction «conseil» parce que la gestion paritaire de cette industrie avait donné lieu à trop d'abus, les plus forts se disputant le contrôle de l'organisme en y introduisant leurs représentants à tous les niveaux par différents systèmes d'influence de sorte que la qualité de sa gestion fut fort compromise.

Pour plusieurs cadres et employés de l'OCQ, le retour à une «gestion paritaire» signifie le retour des représentants syndicaux et patronaux dans nos bureaux, ce qui a d'ailleurs recommencé depuis une

semaine car elles sont convaincues que le gouvernement va accéder cette fois à leur requête», explique pour sa part un haut fonctionnaire.

Ce dernier a précisé au DEVOIR que le budget de l'OCQ sera cette année encore déficitaire par environ \$6 millions. Dans un contexte de coupures budgétaires, le «gouvernement sera sûrement tenté de les amener à autofinancer le budget d'opérations, ce qu'il n'obtiendra que s'il leur donne le pouvoir de décision sur la gestion».

Certaines centrales syndicales de la construction auraient déjà fait parvenir leur liste de candidats au ministère du Travail. La FTQ-Construction laisse courir le nom de M. Jean-Gérin Lajoie, qui était son vice-président, il y a six mois et qui s'est retiré de la direction des métaux. La FTQ compte déjà un ancien vice-président sur le conseil d'administration de l'OCQ, soit M. Jacques Brûlé, qui occupe par ailleurs de hautes fonctions à la Commission de santé et de sécurité au travail (CSST).

Pour redonner le contrôle de l'OCQ aux parties, le gouvernement devrait vraisemblablement amender la loi des relations de travail particulière à cette industrie, le système actuel n'étant pas prévu pour une gestion paritaire.

que la clause Canada pourrait s'appliquer au Québec.

En revanche, M. Joyal considère qu'en ne fixant pas de calendrier à l'application de la clause Canada, M. Lévesque laisse un trou qui rend son projet insuffisant en vue d'un compromis maintenant.

À Ottawa également on attendait hier une réaction du premier ministre fédéral, M. Trudeau, au droit de veto que le Québec a réaffirmé mercredi par décret.

Une réponse de M. Trudeau en fin de soirée n'était pas écartée, mais il paraissait plus probable que la réaction officielle du gouvernement canadien viendrait aujourd'hui.

Hier encore, il y avait à Ottawa un visiteur important qui est à toutes fins utiles passé inaperçu. M. Peter Lougheed, premier ministre de l'Alberta, est venu prendre le petit déjeuner avec M. Clark et le caucus conservateur albertain, à l'exception d'un député, M. Bill Yurko, qui est un ardent partisan du projet constitutionnel de M. Trudeau.

On a su très peu de choses de cette réunion, si ce n'est qu'il fut question de constitution. Ensemble, «ils ont finalisé les derniers détails et discuté de sujets variés d'intérêt mutuel», a-t-on rapporté, ce qui est une façon comme une autre de dire: pas de commentaires.

LE DEVOIR SUR MICROFILMS



Depuis 1910...

Le Devoir a toujours été à la fine pointe de l'actualité. Aujourd'hui, en plus de demeurer fidèle à son image, Le Devoir se veut l'instrument d'une excellente documentation. Évitez tout ennui que comporte l'accumulation de journaux tout en sauvant du temps... Les microfilms du Devoir offrent une source de renseignements indispensables dans les bibliothèques, les centres de documentation et toutes les bonnes maisons d'enseignement. Et ils sont maintenant disponibles depuis les tout premiers numéros! Pour plus d'information, écrivez à: Le Devoir, 211 rue St-Sacrement, Montréal H2Y 1X1 ou téléphonez à M. Bertrand Soucy au 844-3361, poste 245.

AUJOURD'HUI

De ce vendredi à 18 h au samedi 28 à 18 h, sous la présidence d'honneur de M. Serge Laprade, il y aura radiothon à la station communautaire CHAI-FM (101.9) de Châteauguay. Les quatre dernières heures du Radiothon seront télédiffusées en direct sur le canal 9 par Cablevision.

Dans le but d'amorcer une réflexion sur le concept de la police municipale au Québec, l'Union des municipalités du Québec organise un colloque sur la police municipale. Cette rencontre aura lieu au Centre des congrès de la ville de Jonquière.

Le Centre interculturel Monchanin, 4917 rue Saint-Urbain, vous convie à une soirée sur le droit traditionnel hindou en compagnie de Mme Kalpana Das, directrice du centre. Rendez-vous à 20 h.

M. Gilles Raymond présentera son dernier roman «Un moulin, un village, un pays» et expliquera sa démarche d'écrivain progressiste, à 19 h 30 à la librairie Norman Bethune, 3457

rue Saint-Denis. Pour inf.: 843-5022.

La CSN et la CEQ organisent une conférence syndicale internationale de solidarité avec le Salvador au Cegep Rosemont.

Le Salon international de l'agriculture et de l'alimentation s'ouvre à Montréal au Parc olympique. Il se poursuivra jusqu'au 6 décembre.

À 20 h au Centre Juv-Ecc, 4488, rue Adam, à Montréal, soirée d'échanges dans le cadre des procès de la foi. Invitée: sœur Myriam, membre de la communauté des Petites Soeurs de Jésus.

Cliniques de sang de la Croix-Rouge, à Rigaud, au Centre des Loisirs, 10, rue Saint-Jean-Baptiste, de 15 h à 17 h et de 18 h 30 à 20 h 30; à Saint-Hubert, au centre social de la Base des Forces canadiennes, de 9 h 30 à 15 h; à Pointe-Claire, au centre commercial Fairview, route Transcanadienne, de 14 h 30 à 20 h 30.

27 novembre

par la PC et l'AP

1990: les négociateurs américains et algériens poursuivent leurs pourparlers pour trouver une solution à la crise des otages américains de Téhéran;

1979: les militants iraniens annoncent qu'ils ont miné l'ambassade des États-Unis, où sont retenus prisonniers les otages américains;

1962: la Grande-Bretagne accepte de fournir des armes à l'Inde pour l'aider à combattre l'attaque chinoise contre son territoire;

1961: l'Union soviétique propose l'interdiction immédiate des essais nucléaires sans contrôle international;

1950: les troupes de l'ONU battent en retraite durant la guerre de Corée;

1940: l'Allemagne annexe la Lorraine;

1919: la Bulgarie signe le traité de paix et restitue des territoires à la Grèce et à la Yougoslavie;

1879: le Parlement français est transféré de Versailles à Paris;

1703: une tempête sur les côtes de l'Angleterre fait 8.000 morts;

802: l'Empereur byzantin Maurice et ses cinq fils sont décapités en Chalcédoine (Asie Mineure).

HAWAÏ

Les États-Unis au coeur du Pacifique

Du haut des airs notre petite voiture noire devait ressembler à une mouche arpentant une gigantesque bouse de vache.

Je sais. En guise de première description du paysage hawaïen, ça déséquilibre un peu le style des belles brochures invitant sur Hawaï. Mais la route menant au cratère Kilauea sur l'île d'Hawaï, la plus grande de l'archipel, est un passage sinuex taillé à même la lave brunâtre solidifiée de ce volcan actif qui de temps à autres se charge de raser la végétation de la montagne.

C'est un paysage lunaire, noir, brûlé au bout duquel on parvient sur les bords du cratère géant d'où s'échappent des vapeurs de soufre emportées par un petit vent frais. Moi, pour tout dire, la vulcanologie ce n'est pas tellement ma branche et les balades à dos de volcans à saleté cratère, sans arbres, les pieds dans la lave à respirer des émanations sujettes à caution je ne les mettrais pas d'emblée au programme.

Mais on volcanise à Hawaï pour se reposer du monde. Sur les deux îles que j'ai visitées ou bien vous êtes en ville et banlieue ou bien vous êtes au volcan local. Il y a huit îles mais il faut en éliminer au départ pratiquement trois. D'abord Niihau qui a 18 milles de long et six milles de large et qui est une île privée appartenant à un élève. Deuxièmement, Lanai, 18 milles par 13 milles, qui appartient en quasi-totalité à l'empire Dole pour sa plantation d'ananas. Finalement, la petite île de Kahoolawe, 11 milles de long par six milles de large, qu'il faut éviter à tout prix car elle sert de cible à la marine américaine. On ne lui tire pas des-

GUY DESHAIES



sus tous les jours mais elle est farcie d'obus non explosés et ce n'est pas l'endroit pour les piques-niques. Restent les îles d'Oahu où se trouve la capitale Honolulu et où habitent près de 800,000 habitants sur une population globale d'un million d'habitants, l'île d'Hawaï qui fait 100 milles de long par 75 de large avec une population de 80,000 habitants, et les îles de Kauai, Molokai et Maui que je n'ai pas visitées. Mais, si on prend en considération le fait que ces îles reçoivent plus de quatre millions de touristes par année, il n'y a plus de surprise à affirmer qu'il y a du monde à Hawaï, beaucoup de monde. Celui qui imagine des plages quasiment désertes, de petites routes de campagne au bord desquelles on s'arrête quand on veut et où on veut, des paysages sauvages dans la végétation tropicale, doit se faire une idée contraire. Oahu, par exemple, c'est Honolulu et banlieue. Par exemple, sur les 51 restaurants McDonald's qui se trouvent à Hawaï il s'en trouve 27 à Oahu. Il y a également 15 terrains de golf sur cette île qui est à peine plus grande que l'île de Montréal et où, bon an mal an, cohabitent, touristes compris, environ un million et demi de gens.

Ce qui fait qu'en sortant d'Honolulu vous ne tomberez pas en rase campagne; vous êtes sur autoroute; dans une sorte de banlieue fleurie, il est

vrai, et où existent, bien à l'américaine, toutes sortes d'attractions, de musées, d'hôtels, de centres commerciaux, d'activités, de parkings, entre les plages et les sommets volcaniques. Je ne suis pas contre nécessairement. Tout cela est assez propre, bien construit, bien vivant et tout est à portée de main côté services, restauration, hôtellerie. Il y a du monde et du monde coloré. J'ai déjà consacré un article complet aux seuls Japonais qui envahissent l'archipel d'Hawaï et photographier tout au passage avec une ardeur déconcertante. Mais il y a du touriste occidental, nordique, gros, pratiquement toujours drapé de chemises multicolores représentant des paysages tropicaux, des perroquets, des combats navals genre Pearl Harbour, des couchers de soleils agressifs des volcans en éruption, des vagues de fond, des voiliers, des feux de forêts et autres scènes menaçantes pour les rétinées peu habituées à de pareils éclats. La chemise, il y a Hawaï elle valait un chapitre. C'est comme si ceux qui les confectionnent et que je n'hésite pas le moins du monde à qualifier d'artistes de génie, s'étaient dit que puisque les hôtels cachent les plages, que les autoroutes, les parkings et les centres commerciaux ont rasé la jungle, que les volcans quoiqu'actifs ne font que toussoter sotte-ment et que Pearl Harbour n'est plus qu'un mauvais souvenir, il serait plaisant de reconstituer ces images sur des chemises que tout le monde porterait. Ainsi, en dégustant un Big Mac, vous pouvez admirer sur la chemise voisine



Successivement, dans le sens des aiguilles d'une montre: Honolulu pour le tourisme balnéaire urbain, la chute d'Akaha sur l'île d'Hawaï et la balade à dos de volcan.

une belle hawaïenne faisant du macramé sur une plage déserte; plus loin, dans le dos du gros qui fait la queue pour avoir sa portion de calories, c'est le volcan Mauna Loa qui crache de tous ses feux comme un dragon en furie, derrière vous, sur la d'avanture d'une plantureuse touriste, c'est carrément la plantation d'ananas. Et pourquoi pas? C'est pratique. Un autocar de touristes s'arrête et descendent des gens dont les vêtements rappellent tous les panoramas et tous les grands moments de l'histoire d'Hawaï. C'est coloré, ça bouge et ça te donne tout de suite l'envie d'aller acheter la chemise la plus éclatante, la plus provocante, la plus excessive qui soit.

Le choix est grand à Honolulu. On ne peut pratiquement

pas éviter la capitale de plus de 750,000 habitants d'abord parce qu'on y descend d'avion et parce qu'il serait dommage de rater cette grande ville érigée, elle aussi, comme un volcan sur le bord de la mer, à Pearl Harbour, et dont la partie balnéaire pourrait-on dire, est constituée par son prolongement de Waikiki où, un peu comme à Rio de Janeiro, la plage est bordée de gratte-ciel sur une distance de quatre kilomètres. Encore là, c'est la ville mais une ville faite presque exclusivement d'hôtels et de boutiques.

Waikiki, c'est un immense bazar à commencer par sa place. Internationale du marché en finissant par ses vendeurs ambulants, ses innombrables boutiques, restaurants, cabarets, ses rues achalandées, arpentées en tous sens par des touristes chargés de colis, des prostituées importées de New York, Detroit et Los Angeles, et des policiers typiquement américains, genre Hawaii 5-0, munis de walkies-talkies, de menottes, de bâtons, de revolvers, d'insignes diverses, de gilettes et de gros souliers noirs.

Mais tout ça reste détendu et ce qu'il faut mentionner par dessus tout c'est la gentillesse, l'ardeur au travail et le sourire des commerçants. On le comprend. La concurrence est telle que chacun se fend en quatre pour offrir à meilleur prix, pour envoyer des bonjours aux gens derrière la vitrine, pour sourire tout le temps, pour s'informer de la santé de l'éventuel acheteur, etc. Dans cet assortiment de breloques, de vêtements dont les fameuses chemises susmentionnées, de bijoux de toutes venues, de souvenirs, dans cette concentration de commerces les plus variés collés les uns aux autres à chaque porte, dans ce rude combat de la restauration où les plats de tous les pays à tous les prix sont proposés aux visiteurs, le commerçant ne peut pas se permettre de rudoyer la clientèle. Celui qui fait la gueule, ne sourit pas ou a des manières brusques ne reste pas longtemps en affaires à Honolulu, c'est clair.

Il convient également, puisqu'il s'agit d'Honolulu, de parler un peu d'une criminalité qui a fait l'objet au cours des dernières années d'une publicité que le Hawaii Visitors Bureau qualifie de rien de moins que d'une «caricature grotesque».

Il y a eu à Hawaï comme ailleurs des actes criminels commis aux dépens de certains touristes mais, tandis que Miami a le plus haut taux de criminalité en Amérique du Nord, Honolulu est au 18e rang des 18 villes américaines ayant une population comparable c'est-à-dire de 500,000 à 1,000,000 d'habitants. C'est à Honolulu qu'il se commet le moins de meurtres, de vols et d'assauts graves en comparaison des autres villes américaines. En revanche, Honolulu est au sixième rang au chapitre des larcins et vols à la tire. Bref si ce n'est pas un bon endroit pour se faire assassiner, violer ou agresser avec violence, ce n'est pas non plus l'endroit choisi pour oublier son sac à main ou sa caméra sur un banc public. C'est tout.

Honolulu, ou surtout Waikiki, c'est du tourisme balnéaire urbain. C'est la plage certes, très belle d'ailleurs, mais d'où l'on voit les gratte-ciel et au bord de laquelle passent les autobus, les voitures de police, la foule bigarrée. C'est un style qui en vaut un autre et le climat est pratiquement toujours merveilleux

Suite à la page 12

PARIS, ALLER-RETOUR: à compter de \$459
l'agence de voyages **VOYABEC** vous invite
à lui confier vos voyages d'affaires ou d'agrément
1081-A St-Denis, Mt
Permis du Québec **288-2322**



POUR L'EUROPE

Réservez vos billets d'avion au prix économique

VOL WARDAIR SUR LONDRES EXCEPTIONNEL \$459 CAD — Vol Air Canada — Air France Vacances (Paris) *\$459 CDA * Paris New-York — BRUXELLES ET RETOUR billet ouvert sur un \$459 US — Stand By aller N-Y Bruxelles \$169 US — New-York Bruxelles aller confirmé \$252 US.

LOCATIONS AUTOMOBILES ET CAMPERS, assurances autos internationales, permis international, etc...

SPÉCIAL HIVER 1981

"Achat-Rachat"

Louer hors taxe livraison depuis Paris - Bruxelles - Amsterdam - Francfort. Prix spécial deux et trois semaines; jusqu'à un an pour Renault.

Assurances internationales tous risques, kilométrage illimité etc... 3 semaines RENAULT R5GTL \$468. - RENAULT 18GTL \$639 - TALBOT LS \$499* - CITROEN 2 CV \$429* - PEUGEOT - VW - Fiat, etc...

*Talbot et Citroen avec billets d'avion.

SERVICE EUROPÉEN DE TOURISME AUTOMOBILE

depuis 28 ANS au service des voyageurs, a inventé et innové pour vous le plan financé dit "Achat-rachat" et le kilométrage illimité... profitez-en au maximum.

tél.: 281-1040

2050 rue Mansfield - Mezzanine B

VOYAGES SETA VOYAGES
RÉSERVATIONS BILLETS: AVION-BATEAUX-TRAINS
pour l'Europe, TOURS Cuba, Mexique, Club Med, etc...

MONTRÉAL-PARIS-MONTRÉAL AVEC Air Canada et AIR FRANCE - À partir de \$459.

TOURING CLUB DE FRANCE

2050 Mansfield, Mezzanine B

Métro Peel — Tél.: 281-1040

PERMIS DU QUÉBEC

Tourbec

vous fait voyager



Montréal/ Ft Lauderdale a.r.	\$169	Montréal/ Paris a.r.	\$459
Montréal/ Miami a.r.	\$169	Montréal/ Amsterdam a.r.	\$459
Montréal/ Los Angeles a.r.	\$339	Montréal/ Vancouver aller	\$159
New-York/ Bruxelles aller	\$169	New-York/ Lima a.r.	\$570
Montréal/ Maroc a.r.	\$655	Montréal/ New-York aller	\$56

Note: Ces prix peuvent varier selon les dates de départ et certains tarifs sont sujets à des conditions de réservation, d'annulation et de limite de séjour. Tous ces prix sont sujets à changement sans préavis. Taxes canadienne ou U.S. de transport non comprises.

Ouvrez le samedi de 11h00 à 16h00

Tourbec Montréal

1440, rue St-Denis

288-4455

3506, av. Lacombe

342-2961

Tourbec Québec

29, rue d'Auteuil

694-0424

Tourbec Sherbrooke

74, rue Wellington Nord

563-4474

Détenteur d'un permis du Québec



Algarve



seulement
\$830.

incluant:

- avion (tarif Apex)
- logement pour 13 nuits en studio ou appartement à Torralta, sur le bord de la mer (sur la base de 2 personnes partageant le même studio).

Voyez votre agent de voyages.

L'AMÉRIQUE DU SUD

de SOLEIL en SOLEIL
3 programmes-séjours

Séjour à Rio Copacabana (12 nuits)

Hôtel Lancaster \$1825 CAN.

Hôtel Sheraton \$1985 CAN.

Hôtel Meridien Special Terratours \$1998 CAN.

Hôtel Rio Palace \$2040 CAN.

Séjour à Buenos Aires, Iguazu et Rio Copacabana (TOTAL 12 nuits)

Hôtel Lancaster \$2220 CAN.

Hôtel Sheraton \$2310 CAN.

Hôtel Meridien \$2340 CAN.

Hôtel Rio Palace \$2340 CAN.

Séjour à Salvador-Bahia et Rio Copacabana (TOTAL 12 nuits)

avec les hôtels Meridien à Bahia et à Rio

Prix 1981 \$2210 CAN.

Prix 1982 \$2260 CAN.

Les prix comprennent le tarif aérien, les transferts, le logement, les petits déjeuners brésiliens (copieux) tous les matins (au Brésil) et une visite de ville d'une demi-journée dans chacune des villes visitées.

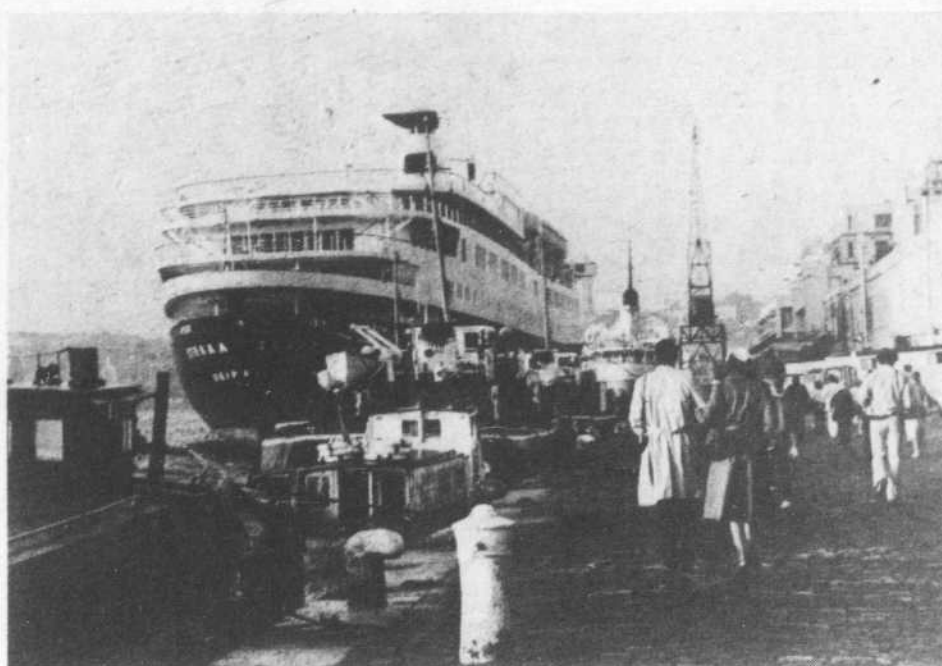
Ces prix sont par personne en occupation double. Départ le samedi d'octobre 81 à décembre 82.

AEROLINEAS ARGENTINAS

terratoours
Détenteur d'un permis du Québec



Toutes les formes de tractions sont mises à profit, rues d'Istanbul



Les quais de la ville aux sept collines et aux 400 mosquées.

ISTAMBUL

L'antique cité à la croisée de deux mondes

VERS 6 h 30, comme notre paquebot accoste à la gare maritime, un soleil rouge monte lentement derrière le pont du Galata.

Voilà donc la ville aux sept collines et aux 400 mosquées, aux multiples splendeurs ruisselant sur les rives du Bosphore. Tour à tour saccagée, pillée, partiellement détruite, Istanbul — du grec «dans la ville» —, au carrefour de deux mondes, est toujours l'antique Constantinople née du rêve demeuré d'un empereur romain chrétien et visionnaire.

Les sirènes des vapeurs remontant la mer de Marmara et les traversiers qui font la navette entre les deux rives de la Corne d'Or ne cessent de hurler, comme pour relancer l'incessant spectacle qui se joue sous les yeux du visiteur. Istanbul, à première vue, c'est un fabuleux foisonnement de minarets et d'édifices vénérables, une foule bigarrée, dense et pressée, circulant au milieu des attelages, des camions de légumes ou de balles de tissu, des vieux bus et des taxis — souvent des voitures américaines passées d'âge — reconnaissables à leurs petits carreaux jaunes et noirs. Le long des quais, les pêcheurs vendent dans leurs barques le poisson frais pris

par Jacques Coulon

durant la nuit. À cette époque de l'année, les eaux riveraines regorgent de toutes sortes d'espèces qui viennent de la mer Noire et tentent de gagner la mer Égée en traversant la mer de Marmara et le détroit des Dardanelles. Dans les petits restaurants du port, on offre le poisson grillé à des prix très raisonnables. Un peu partout, les marchands ambulants, qui interpellent le passant — le touriste surtout —, proposent des choses bizarres et inusitées: bonbons turcs, flûtes orientales, brochettes de bronze pour griller la viande, galettes de pain aux graines de sésame (10 cents). Notre guide, qui s'exprime dans un français châtié — pas mal de gens parlent le français en Turquie — nous expliquera que chaque marchand a son petit baratin drôle ou image. Car en Turquie comme ailleurs en Orient, l'antique tradition orale éclate à chaque coin de rue. «Mangez, mangez pas les esprits chagrins! Un autre propose de la citronnade et des couronnes de pain aux

graines de sésame «qui amuse les jeunes et rassasie les affamés».

Istanbul, quoique fascinante, est une ville un peu déconcertante à cause de sa construction même, disparate, de sa vaste étendue et de ses nombreux ponts. La ville européenne est coupée en deux par la Corne d'Or. Les quartiers modernes succèdent à de très vieux îlots dont les maisons de bois n'ont pas encore été remplacées et où vivait depuis toujours le menu peuple des colporteurs, des petits artisans et boutiquiers. Il faut y marcher, longuement, comme partout ailleurs où le spectacle est dans la rue. Mais la meilleure façon de découvrir cette ville, quand on dispose de peu de temps, c'est probablement de profiter d'un circuit touristique organisé puis d'explorer tranquillement les endroits attachants. Les prix ont considérablement augmenté, en Turquie, cette année, tout en étant moins élevés que ceux pratiqués en Amérique du Nord. Pour les excursions classiques (tour de la ville, promenade sur le Bosphore, etc.), il faut compter environ \$25 à \$30. Dans les petits bistros, les restaurants populaires, il est facile de manger légèrement — ou de prendre un poisson grillé par exemple, avec des légumes — à très bon compte. On vend de grandes galettes de pâte feuilletée recouverte de fromage, de pistaches, ou bien farcie de morceaux de poulet, de viande très cuite et très relevée. Les courgettes en tranches garnies de mie de pain, les aubergines frites, les viandes au riz et au miel sont au menu des endroits les plus modestes (évitons l'eau du robinet à Istanbul, prenez des boissons embouteillées). Dans une taverne sympathique et très propre, à l'entrée du grand bazar, nous avons pris, à trois, de la bière et des noisettes grillées pour \$2,50. Des tranches d'agneau à la broche nous auraient coûté deux dollars de plus. Pas ruineux, non?

Istanbul, dans les quartiers commerçants, c'est bien sûr un foisonnement de boutiques de toutes sortes. Au Moyen-Âge Constantinople était déjà la ville la plus belle et la plus commerçante, célèbre pour ses toiles de lin, ses soieries, draperies et tapisseries, ces objets de métal, bronze, or et argent rehaussés de pierres précieuses et d'émaux. La tradition n'est pas morte. Dans l'innécessable enchevêtrement des rues et venelles qui forment le tissu du Grand Bazar, on plonge dans la mêlée des marchands pour s'adonner au sport national turc: le marchandage. On peut encore faire de bonnes affaires dans les boutiques d'articles de cuir et chez les bijoutiers où abondent de splendides objets d'or et d'argent. Cependant, si vous êtes un homme et que votre petite amie est du genre féministe militant, n'allez pas lui ramener une «bague de harem», même si c'est une pure merveille! Faisant partie intégrante du Grand Bazar se trouve la rue Nuruesmaniya, fief des grands marchands de tapis. Il faut au moins en visiter un. Le client y est reçu avec grande courtoisie et invité à boire le traditionnel verre de thé brûlant. Les collections sont presque entièrement l'œuvre d'artisans, des jeunes filles vivant dans quelque 12.000 villages du pays. Une jolie pièce d'environ 1,3 mètre carré, exigeant plus d'un mois de travail, coûtait \$470. Une aubaine, si l'on songe qu'il est possible de marchander un peu et que le même tapis coûte trois fois plus cher à Montréal. Personnellement, j'avais jeté les yeux sur un pur chef-d'œuvre de soie naturelle qui allait chercher \$3.000. Hélas, l'horraire chargé du lendemain m'empêcha de retourner chez le marchand...

Dès 8 ou 9 heures du matin, l'animation est grande tant au bazar que dans les rues voisines et les quartiers d'affaires. Les gens vont au travail à cinq ou six dans des Fiat et des Renault 12, les cafés sont pleins d'hommes — très peu de femmes dans les endroits publics — attendant des jours meilleurs tout en sirotant du thé et en jouant aux dés, aux cartes, au tric-trac. Les cirqueurs ambulants transportent leurs belles boîtes de cuivre bien astiquées qui souvent sont de petites œuvres d'art. Les muezzins appellent à l'une des cinq prières quotidiennes. Des hommes se lavent les pieds aux fontaines extérieures avant d'entrer dans une mos-

quée voisine. Car Istanbul, ce sont aussi ses mosquées admirables et le somptueux palais Topkapi transformé en musée. Entre autres trésors, le musée abrite la plus grande collection de porcelaine chinoise au monde, des chandeliers d'or massif incrustés de 6666 diamants, un pour chaque verset du Coran... De la terrasse, la vue sur le Bosphore, le pont Atatürk est magnifique. Et bien sûr, il faut voir les mosquées. Sainte-Sophie, construite, en cinq ans, dit-on, par 10.000 ouvriers. On a retiré les tapis

de prière car l'édifice est transformé en musée depuis 1935. La mosquée de Soliman le Magnifique, bâtie sur la troisième colline de la ville et dont les fondations s'enfoncent jusqu'à 150 mètres dans le sol. Et cette mosquée bleue aux six minarets dont on ne se lasse pas d'admirer la coupole et les fresques précieuses. Abîmées par l'humidité, elles sont en voie d'être restaurées. Les mosquées sont un peu le reflet de la mégalomanie, du délire des grands princes orientaux. C'est cela Istanbul, un rêve qui se perpétue.

ÉPARGNEZ

EN VISITANT
LA FRANCE HORS SAISON

VOTRE SÉJOUR MOINS CHER
EN EUROPE
AU VOLANT D'UNE VOITURE NEUVE

Grâce aux bas tarifs
AIR FRANCE • EUROP AUTO

LA MOINS CHERE ET LA PLUS ÉCONOMIQUE
CITROËN
2CV 6 BERLINE CLUB

LA PLUS SPACIEUSE À PLUS BAS PRIX
TALBOT
Horizon LS

LA PLUS LUXUEUSE ET LA PLUS CONFORTABLE
AU MEILLEUR PRIX
CITROËN
G.S.A. SPÉCIAL BERLINE

Demandez à votre agence de voyage le
Catalogue: HIVER La gamme la plus complète,
les meilleurs tarifs. Québec: Permis No. 12580759-5004
1981 — 1982

Nous ne vendons pas directement. Mais nous pouvons vous faire parvenir notre catalogue. Pour cela vous devez préciser le nom de votre
AGENCE DE VOYAGE
Veuillez trouver ci-dessous mes coordonnées:

Nom: Prénom:
Adresse:
Ville:
EUROP AUTO 5174 Côte-des-Neiges, Montréal H3T 1X8 (Québec's CANADA)

AIR FRANCE EUROP AUTO AIR FRANCE

Du ski à son meilleur. Un hôtel à la hauteur. A compter de \$107*

Si vous aimez les plaisirs du ski et de l'après-ski, offrez-vous un week-end à la hauteur de vos attentes en profitant de tous les avantages de notre forfait:

- l'hébergement en chambre de luxe pour deux nuits (celles du vendredi et du samedi ou celles du samedi et du dimanche)
- deux petits déjeuners américains au restaurant «La Potinière»
- des billets de monte-pente pour deux jours au centre de ski de Stoneham ou au Mont Ste-Anne
- le transport entre l'hôtel et les pentes ou le stationnement gratuit à l'hôtel
- une réduction de 15% sur une visite guidée de Québec
- l'adhésion aux clubs de tennis et de racquetball situés à proximité
- une boisson de bienvenue servie dans une chope souvenir (adultes seulement)
- une boîte de bonbons au sucre d'érable canadien
- un jeu de cartes gratuit
- une housse à skis gratuite

Nous offrons également des forfaits de ski de fond (possibilité d'arriver le jour de son choix), à compter de \$98 par personne incluant tous les avantages décrits ci-dessus.

Les enfants qui partagent la chambre de leur(s) parent(s) sont logés gratuitement, peu importe leur âge. Le plan familial prévoit un maximum de 4 personnes par chambre. Les enfants peuvent bénéficier des éléments «ski» du forfait moyennant un supplément.

Un forfait «semaine de ski» est aussi disponible à compter de \$162 par personne, deux personnes par chambre, avec trois nuits à l'hôtel et tous les autres éléments du forfait «week-end de ski». Les prix sont en vigueur du 15 novembre 1981 au 30 avril 1982. Nous offrons pour Noël un forfait de ski à seulement \$210 par personne, deux personnes par chambre, comprenant cinq nuits à l'hôtel et les autres avantages. Les prix sont en vigueur du 19 décembre 1981 au 3 janvier 1982. Tous les forfaits sont assujettis à la disponibilité des chambres.

Hilton International Québec

Pour réserver, appelez votre agent de voyages ou le service de réservations Hilton

*Tarif par personne, deux personnes par chambre.
Les prix sont en vigueur du 15 novembre 1981 au 30 avril 1982.

LE DEVOIR EN FLORIDE

DISPONIBLE LE JOUR MÊME

Durant vos vacances, EN TOUT TEMPS DE L'ANNÉE, vous pouvez acheter votre journal préféré en vous adressant aux endroits suivants:

Dania
Lucky Seven Inc., Jen Roger
285 South Federal Highway
Khan's Grocery
2102 N. Federay Hwy
Dania News
Dania Beach Blvd

Fort Lauderdale
Cunningham Drug
A1A Oakland Pk
Cunningham Pharm.
Las Olas Blvd
203 South Atlantic
P.N.S. Discount
3145 N.E. 9 st.
Clarks News
4 Watt St.
Bob News
1619 S. Andrews
Smith's Drug
1910 E. Sunrise Blvd

Fort Lauderdale by the sea
City News
4402 Bougainville Dr.
Cunningham Drugs
Sea Ranch
Village Shopping Center
4759 N. Ocean Drive

Hollywood
News Rack
Hollywood Shopping Mall
Tuzzo News
1700 E. Young Circle
Beach Book Sundries
328 Johnson

Hallandale
Tobacco Town
16 — D3 Diplomat Mall
1401 E. Hallandale Blvd

Margate
Margate Books

Miami Beach
Sheldon Drug
9501 Harding Ave — Surfside

Trade Winds
17600 Collins Ave
Golden Shores Pharm
18190 Collins Ave
Plaza News
79 St and Biscayne Blvd
J. and J. Stationary
209 711 St.
Freddie's News
7436 Collins Ave
Sheldon Drugs
9501 Harding Ave
Surfside

Hawaiian Isle Gifts Shop
17601 Collins Ave
Trade Winds
17600 Collins Ave
Golden Shores Pharm
18190 Collins Ave
House of Toys
12854 Biscayne Blvd
Humpty Dumpty Food
20156 W. Dixie Hwy.

Pompano
Lakeside Pharmacy
1201 S. Ocean Blvd
Oceanside Drugs
31 N. A1A (Oceanside Shopping Center)
Kwalley Dry Cleaning

HAWAÏ

Suite de la page 11

dans cet archipel américain, le plus au sud de tous les États américains et où la vie est organisée de la même manière que dans le reste de ce pays que nous connaissons bien.

Mais si l'on veut s'éloigner un peu de la densité urbaine d'Honolulu il y a tous les excellents hôtels, les appartements en copropriété, les restaurants, les locuteurs d'autos et autres services habituels dans les autres îles touristiques de l'archipel et les tarifs aériens d'une île à l'autre sont vraiment ridicules.

Il y a Hawaiian Air Line, Aloha Air Line et Mid Pacific Air qui, comme tous les commerçants locaux, se livrent une lutte opiniâtre de concurrence qui nous donne par exemple des tarifs de \$10,95 pour le transport aérien de Honolulu à Kauai ou Honolulu à Maui.

Comme ailleurs aux États-Unis la location de voitures ne représente pas une dépense excessive mais, à moins d'aimer les volcans ou de trouver plaisant la conduite sur routes achalandées, je me demande si une voiture est indispensable à Hawaï. La mer est là partout, bleue; la végétation, là où il y en a, est d'une très grande richesse et les variétés de fleurs sont surprenantes. Le soleil est éclatant autour des sommets de 13.000 à 15.000 pieds de ces îles volcaniques et il est indéniable que les couchers de soleil comme ailleurs sur le Pacifique sont

d'une rare beauté. Il y a des terrains de golf et de tennis partout, il y a des possibilités de pêche en haute mer, de voile; il y a des excursions, des visites organisées partout et les transports en commun m'ont paru bien organisés, fréquents et très bon marché.

Alors oui, en se répandant d'avantage que je ne l'ai fait d'île en île, en se disant qu'il y a beaucoup de repos à prendre dans une atmosphère finalement assez détendue et qu'il n'y a pas grand-chose à voir, voilà qu'Hawaï ou 300.000 Canadiens se rendent chaque année et constituent le troisième marché touristique en importance (\$3 milliards) après les Américains et les Japonais devient une destination soleil fort valable avec son petit côté asiatique dans un pays façonné totalement à l'américaine.

Tarifs

La meilleure solution pour Hawaï est le forfait offert au départ de Montréal. Plusieurs voyageurs ont de tels forfaits. Air Canada, par exemple, par sa filiale Touram, propose des séjours d'une semaine à Hawaï en studio-appartement pour \$945 transport, hébergement et transferts compris et deux semaines à \$1.171. Quand on songe que le tarif aérien à lui seul de Montréal à Honolulu est, toujours avec Air Canada via Toronto, de \$682 jusqu'au 31 janvier puis \$712 à compter du 1er février. Il y a aussi CP Air qui a des vols réguliers sur Honolulu et il existe de nombreux forfaits soit de Vancouver ou de Los Angeles.

2 SEMAINES GUADELOUPE et MARTINIQUE

Avec ANDRÉ BEAUREGARD

du 4 au 18 mars '82

\$759. par personne

inclus: Avion, transferts
logement en chambre double

1 SEMAINE CROISIÈRE SUR LE S.S. VERACRUZ

avec GINETTE LEMIEUX

à partir de:

\$915.

du 27 mars au 3 avril '82

incluant: avion, transferts,
croisière
Tous les repas

AGENCE DE VOYAGES

tlas

1821 est SHERBROOKE, MONTRÉAL

527-8881

2 SEMAINES circuit en autocar Portugal et Espagne

avec Mariette LAFOND

du 25 mars au 8 avril '82

\$1491. par personne
en chambre double

incluant: avion, transferts,
visites et plusieurs
repas

10 JOURS à CUBA

à l'occasion du
CARNAVAL DE VARADERO
avec GINETTE ROCHAT

du 25 janvier au 4 février '82

\$699. par personne
en chambre double

incluant: avion, transferts
excursion gratuite
à la Havane.
2 repas par jour

Detenteur d'un permis du Québec.

Le dollar canadien à 84.91 cents US

La Banque du Canada freine la baisse des taux d'intérêt

OTTAWA (PC) — La baisse du taux d'escompte de la Banque du Canada amorcée il y a trois mois a vu son rythme ralentir considérablement hier. Le taux a été réduit de 15.40 à 15.32%.

Cette diminution, la plus faible en un mois, n'aura probablement aucune incidence sur le taux de base des banques, qui est actuellement de 17.25%.

Les analystes notent que le taux d'escompte aurait pu baisser davantage du fait que le loyer de l'argent continue de baisser aux États-Unis et que notre dollar, qui approche les 85 cents américains, est à son plus haut depuis plusieurs mois. Le dollar a clôturé hier à 84.91 cents américains, en

hausse de 6/100 par rapport à mercredi.

Mais, expliquent-ils, la banque centrale a acheté des bons du trésor et retiré des fonds d'État qui se trouvaient dans les banques. Ces deux actions ont eu pour résultat de réduire la masse monétaire et de maintenir le taux d'intérêt plus haut qu'il n'en aurait été autrement.

Au dire d'un cambiste, la banque centrale semble à présent se soucier davantage de l'inflation que des taux d'intérêt. Il trouve cette situation inquiétante pour notre économie. Celle-ci fonctionne déjà au ralenti et des milliers d'emplois ont été perdus cette année.

De l'avis de M. Mike McCracken, d'Informetrica, à Ottawa, la banque centrale veut soutenir le dollar. Ce faisant, dit-il, le prix des importations ne monte pas assez rapidement et, en maintenant en même temps les taux d'intérêt élevés, la banque freine l'économie canadienne. Le chômage va monter et les usines se trouveront forcées de vendre leurs stocks à prix moindre que prévu, croit-il. M. Alex Thomson, économiste de la Banque Royale, diffère d'opinion. Pour lui, l'inflation n'est pas la cible principale. La banque centrale, dit-il, fait simplement preuve de prudence et veut conserver le contrôle sur les marchés monétaires.

Déficit d'exploitation de \$8.7 millions

La Banque Nationale doit couper son dividende de 50%

par Michel Nadeau

N'ayant pas encore touché le seuil de rentabilité pour ses opérations courantes, la Banque Nationale a finalement décidé de couper de moitié son dividende trimestriel, qui passe de 30 cents à 15 cents. Cette décision du conseil d'administration a fait dégringoler le cours des actions de la grande banque montréalaise, qui a perdu \$2.50 à la Bourse, pour toucher un plancher de \$7.75.

Les résultats du dernier exercice publiés hier après-midi révèlent que le dernier

trimestre s'est terminé avec une perte d'exploitation de \$2.2 millions. Les dépenses dépassent de \$8.7 millions les revenus au cours du dernier exercice financier.

Le fisc a cependant remboursé plus de \$29.1 millions à la Banque Nationale, qui affiche un solde des revenus de \$20.5 millions, en tenant compte de la récupération d'impôts. L'an dernier, le montant similaire fut de \$16.6 millions.

Or, la Banque Nationale a versé à ses actionnaires plus de \$28.5 millions en dividendes au taux trimestriel de 30

cents. L'institution financière fut donc obligée de puiser \$8 millions dans ses réserves pour assumer le paiement de ces dividendes. On a finalement décidé de mettre fin à l'hémorragie des fonds propres de la banque, hémorragie qui dure depuis deux ans, en coupant de 50% le dividende annoncé.

Certains analystes interpréteront ce mouvement comme un indicateur à l'effet que le redressement tant attendu est reporté d'une année. La baisse d'un dividende est un phénomène peu fréquent dans l'industrie bancaire.

Les résultats au 31 octobre dernier montrent que l'actif de la Banque Nationale a passé le cap des \$19.2 milliards, en hausse de 16.4%, en raison surtout de la progression des activités à l'étranger.

La banque a inscrit un montant de \$75.3 millions dans ses dépenses pour les pertes sur prêts en tenant compte de la moyenne des cinq dernières années. Pourtant, le chiffre encouru effectivement fut de \$55.5 millions. Il a donc fallu accroître de \$19.8 millions le compte des réserves pour pertes.

Par ailleurs, la direction s'est résolue à inscrire une somme de \$51.3 millions dans

le compte «réserves pour pertes» en raison de la vente de créances hypothécaires et d'obligations à des prix inférieurs à ceux de l'acquisition.

Ces deux facteurs ont assombri les résultats du dernier trimestre qui, par ailleurs, demeurent encourageants, selon les dirigeants.

Le profit par action se maintient à 83 cents, le même niveau que l'an dernier en dépit de l'addition de deux millions d'actions.

La compression des dépenses apparaît au chapitre des salaires où la hausse annuelle ne fut que de 8.3%. Les successales ont coûté cependant 12.3% de plus que l'an dernier. Le nombre d'unités a été réduit de 816 à 753. L'effectif est demeuré relativement stable à 14,509 contre 14,572 l'année précédente.



Les rendements sur les placements varient beaucoup d'une firme d'assurance-vie à l'autre

par Michel Nadeau

Les compagnies d'assurance-vie québécoises affichent des performances très diverses. Certaines obtiennent des rendements beaucoup plus élevés que d'autres sur leurs placements, ce qui profite aux assurés. D'autres voient leur part du marché s'amenuiser constamment en raison de mauvaises stratégies de vente de polices et de rentes viagères.

C'est ce que révèle le dernier rapport du surintendant des assurances du Québec, qui a été déposé, hier après-midi, à l'Assemblée nationale par le ministre des Institutions financières, M. Jacques Parizeau.

Le document indique que les compagnies d'assurances ayant leur principale place d'affaires au Québec continuent de progresser plus rapidement que leurs concurrentes. Cela s'explique par le déclin continu des compagnies étrangères; les firmes canadiennes-anglaises améliorent également leur position sur le marché québécois.

Les firmes québécoises ont haussé de 1% leur part du marché des assurances de personnes qui atteint 35% du total de \$2.4 milliards de primes

touchées. Dans le domaine des assurances générales, l'avance n'a été que de 0.2% pour une part du marché de 41.3% de \$1.6 milliard.

Cette croissance ne vaut pas cependant pour toutes les compagnies québécoises d'une façon similaire. Certaines sont plus dynamiques que d'autres.

Par exemple, les gestionnaires de certaines compagnies ont été plus habiles en décrochant un rendement supérieur pour leur portefeuille.

Une petite firme de Drummondville, l'Union-Vie, montre un rendement moyen de 10.37% en tête du palmarès.

Pendant ce temps, un géant de l'industrie au Québec, La Laurentienne n'obtenait que 8.84% sur ses placements. La moyenne oscille entre 9% et 10%. Les entreprises les plus près du sommet sont l'Union Canadienne, Aeterna-Vie, Les Prévoyants et l'Industrielle.

On sera peut-être surpris de constater la faiblesse de ce rendement mais il faut se rappeler que les assureurs doivent supporter aujourd'hui le poids de quantités importantes d'obligations acquises durant les deux dernières décennies.

Le document du surintendant — une brique de 855 pa-

ges — fournit également des données sur la part de marché respective des compagnies d'assurance-vie.

Au cours des trois dernières années, quelques compagnies ont subi un recul constant de leur part du marché au Québec: l'Assurance-vie Desjardins, Les Artisans, Standard

Life... D'autres, au contraire, ont progressé à chaque année: L'Alliance, La Sauvegarde, Les Prévoyants, l'Impériale... Enfin, certaines firmes montrent une performance plutôt stationnaire: l'Industrielle, Sun Life, La Laurentienne...

C'est principalement dans

la réussite de la vente de contrats de rente qu'on trouve l'explication de la croissance. L'achat de rentes représente maintenant le tiers de tout l'argent versé par les assurés aux compagnies.

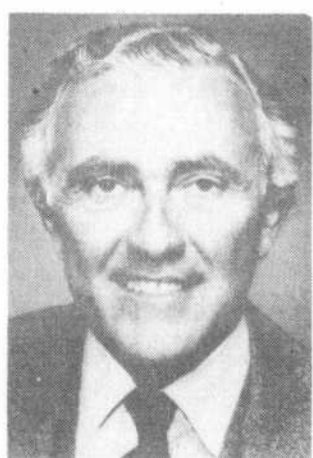
L'industrie de l'assurance ne connaît pas une période faste actuellement. Le secteur

des assurances de personnes ne représente toujours que 3.39% du produit intérieur brut (PIB), contre 3.95% il y a vingt ans. La nationalisation d'une partie de l'assurance-automobile a ramené à 2.35% le rapport entre les primes de l'assurance générale et le PIB, un taux identique à 1960.

L'ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA, LIMITÉE



Basil A. Beneteau



André Charron

M. Robert Després, président du Conseil d'administration de l'Énergie Atomique du Canada, Limitée, est heureux d'annoncer la nomination des membres suivants: M. Basil A. Beneteau, président-directeur général, Northern Telecom Canada Limited, Toronto et M. André Charron, Q.C., président, Lévesque, Beaubien Inc., Montréal.



Le 10 décembre 1981

LE DEVOIR

publiera
son cahier annuel

LES ABRIS FISCAUX

et

**LES INVESTISSEMENTS
PERSONNELS****PUBLICITÉ:**

Francine Gingras

Tirés à part: Service du tirage
844-3361

UN MONDE ESSENTIEL

Livraison rapide.

Avec un système Bell, les pièces nouvellement commandées ou celles à remplacer ne sont jamais bien loin. Cinquante centres de distribution, répartis à travers le territoire québécois, permettent à nos techniciens d'avoir partout et rapidement le matériel voulu. Sans perte de temps.

La livraison rapide, vous y avez droit et Bell vous l'offre. Un autre avantage du monde essentiel de Bell Canada.

Bell

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

Le Salon de la PME:
du rêve à la réalitépar
Marie-Agnès Thellier

Qui n'a pas rêvé de se lancer en affaires? Entre le rêve et la réalité, il y a souvent un fossé et en fin de semaine à Montréal, le premier Salon de la PME veut combler un peu ce fossé.

Organisé par les professeurs Paul Dell'Aniello et Yvon Perreault de l'Université du Québec à Montréal, le Salon de la PME s'adresse non seulement à ceux qui veulent se lancer en affaires mais aussi aux propriétaires de petites entreprises qui veulent améliorer leur gestion, consolider leurs résultats, élargir leur gamme de produits, investir dans un nouveau secteur ou faire appel à l'informatique.

Cinquante organismes du monde des affaires sont en effet réunis pour deux jours, samedi de 11 h 00 à 20 h 00 et dimanche de 11 h 00 à 18 h 00 au pavillon Hubert-Aquin de l'UQAM (station de métro Berri-de-Montigny).

À côté des sept organismes gouvernementaux qui aident les PME, des banques, des comptables, des assureurs, des conseillers en gestion, des spécialistes en design, en publicité, en recherche appliquée et des avocats pourront être interrogés. De plus, plusieurs associations et corporations professionnelles renseigneront sur les services rendus par leurs membres. Et la Commission d'initiative et de développement économiques de Montréal (Cidem) expliquera aux entreprises (et aux futures entreprises) de Montréal comment elle peut les soutenir.

Un total de 28 organismes font dans leur kiosque des exposés ou des présentations audio-visuelles sur des problèmes particuliers comme la planification fiscale et financière, le rôle de la Caisse de dépôt et placement du Québec dans le développement socio-économique, les services du Centre de recherches industrielles du Québec (CRIQ)

dans le domaine de la mécanique, le rôle du comptable en management dans la PME, le choix informatique, le design industriel, les budgets pour prévenir les crises des PME, etc., y compris bien sûr les nombreux programmes d'aides gouvernementaux.

Le guide du Salon de la PME fournit l'horaire de toutes ces présentations ainsi que la liste des 22 organismes offrant des consultations individuelles. L'entrée au Salon est gratuite.

M. Rodrigue Biron, ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme du Québec inaugurerait le Salon samedi à 11 h 00 tandis que Serge Joyal, ministre d'État chargé des affaires du Québec, clôturerait le Salon dimanche à 18 h 00.

Quatre livres publiés par le Programme «Formation de l'homme et de la femme d'affaires» de l'UQAM seront disponibles pour les visiteurs. Ce sont trois ouvrages de vulgarisation et un ouvrage de références:

■ **Introduction au marketing**, de MM. Yvon Perreault et Pierre Filiatrault, explique, malheureusement sans exemples concrets, plusieurs éléments de marketing: choix du produit, distribution, détermination des prix, communications, stratégie et contrôle du marketing, effets du «consommateurisme».

■ **Lancement et gestion de votre entreprise**, de MM. Yvon Perreault et Paul Dell'Aniello est une adaptation d'un classique du genre, publié par le Small Business Administration des États-Unis et édité en français à la Banque de Montréal.

■ **101 questions et réponses: lancement et gestion de la Petite et moyenne entreprise**, écrit par plusieurs spécialistes. C'est l'édition d'une «Clinique PME-UQAM» publiée chaque samedi dans un quotidien montréalais. Elle traite des aspects légaux, du marketing, de comptabilité de financement, de subventions, de fiscalité et

de gestion. Elle est éditée grâce à la Banque Royale.

■ **Documentation gratuite disponible au Québec sur le lancement et la gestion d'une PME**, de MM. Perreault et Dell'Aniello. Édité grâce à la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, ce précieux guide énumère toutes les publications gratuites distribuées par les banques, les organismes gouvernementaux et les associations. La documentation est classée par sujets et par organismes.

Des documents intéressants pour la PME débutante si elle veut devenir «la» PME qui demeure (sur vingt) après dix ans d'existence. Les statistiques montrent que 19 nouvelles entreprises meurent dans les dix ans.

au jour le jour

■ Chaussure: Québec attaque

Tous les intervenants de l'industrie de la chaussure ont été convoqués pour samedi après-midi à Montréal par le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme du Québec, M. Rodrigue Biron. Le gouvernement québécois exige que le gouvernement fédéral revise sa décision récente sur les importations de chaussures et accorde une protection adéquate à l'industrie des chaussures en cuir, qui emploie 6.600 personnes au Québec. Dans une déclaration ministérielle, M. Biron traite cette décision «d'irresponsable dans une conjoncture de chômage élevé». «Cette décision est d'autant plus inexplicable qu'elle ne tient pas compte de quelques-unes des plus importantes conclusions du tribunal anti-dumping», a dit M. Biron à l'Assemblée nationale hier.

■ Fermeture à Saint-Narcisse

L'usine de matelas «Zodiac Suprême», de Saint-Narcisse, à vingt milles de Shawinigan, ferme ses portes, mettant à pied 155 travailleurs. Une soixantaine avaient été mis à pied récemment par cette entreprise qui a déjà employé 165 personnes. Aussi, la CSN redemande au gouvernement de légiférer au plus tôt pour assurer le droit à l'information dans les entreprises, la mise en place de mécanismes anti-fermetures et la création d'une caisse de stabilisation de l'emploi, financée par les employeurs.

■ Projet de \$2.3 milliards

Un projet d'exportation de gaz naturel au Japon, qui coûterait \$2.3 milliards, a été présenté hier devant le ministre de l'Énergie et des Ressources de Colombie-Britannique. Le projet RIM, qui pourrait démarrer en 1987 et se poursuivre pendant dix ans, amènerait des dépenses de \$370 millions en exploration. Un gazoduc, une usine et un terminal de liquéfaction devraient permettre d'exporter 270 millions de pieds cubes de gaz par jour au Japon, selon les promoteurs.

■ En raccourci

Les **subsidies laitiers**, qui s'élevaient à \$300 millions par an, sont viraux pour le Conseil de la coopération laitière du Québec, qui regroupe huit coopératives avec un chiffre d'affaires total de \$1.1 milliard... La société **Asbestos** envisage sérieusement de fermer sa mine Asbestos Hill, dans l'Ungava, pour au moins un an... **International Thomson Organization** a fait des profits nets de \$85 millions pour neuf mois, au lieu de \$64 millions en 1980... Le Japon restera le premier producteur mondial d'**automobiles** en 81 avec 11.18 millions, contre 8.4 millions aux États-Unis... Un **colloque sur les technologies de pointe** de bois fabriqués au Canada se tient actuellement en Italie... **Hawker Siddeley** annonce des profits de \$16.2 millions pour neuf mois soit \$1.2 par action au lieu de \$2.19, malgré des ventes en hausse de 25%... **Silverton** estime que ses réserves de pétrole et de gaz lui assureront un «cash-flow» futur de près d'un milliard... **Joffre** obtiendra le prix le plus élevé pour son (nouveau) pétrole des puits Hayter... **Qasar Pétroleum** recommande à ses actionnaires d'accepter l'OPA de Oakwood Pétroleum, au prix de \$3 l'action... Le président du comité provincial des **Entraînés** rencontre aujourd'hui le président du Mouvement Desjardins... **Prévisions pessimistes** de la Banque de Commerce qui voit une croissance économique quasi nulle, de chômage et une inflation supérieure à 10% en 1982.

Marie-Agnès Thellier

dition que ses manufacturiers puissent répondre à la demande.

Sur les 75 entreprises intéressées, environ 60% sont des petites et moyennes entreprises dont la plupart n'ont pas encore atteint une taille suffisante pour livrer les grosses commandes prévues. Toutefois, selon M. Marceau, les retards dans le développement des ressources énergétiques du pays, occasionnés par les désaccords entre les producteurs pétroliers et le gouvernement fédéral, donneront le temps nécessaires aux PME d'ici de grossir leurs unités de fabrication et surtout de trou-

ver les sources de financement. «Une PME qui a une capacité de production de 5.000 pièces ne pourra certes obtenir un contrat pour 100.000 unités», d'expliquer M. Marceau.

Les entreprises québécoises auront cependant un gros obstacle à franchir: les Japonais. Ainsi, en septembre, ces derniers ont-ils été en mesure de décrocher un contrat de \$190 millions pour la construction d'unités de forage destinées aux activités de Ressources Gulf Canada en mer de Beaufort. Aucune entreprise canadienne n'avait présenté de soumission.

La CIDEM souhaite un rapprochement entre
les gens d'affaires anglophones et francophones

par Alain Duhamel

L'avenir du développement économique de Montréal, en nette reprise depuis trois ans comme le démontrent tous les indices de l'activité économique, ne pourra guère maintenir son rythme de croissance sans un nécessaire rapprochement des communautés francophones et anglophones de Montréal.

En présentant hier le deuxième bilan annuel de la Commission d'initiative et de développement économique de Montréal (CIDEM), le commissaire général, M. Pierre Shooner, s'est préoccupé des attitudes très différentes des milieux d'affaires francophone et anglophone sur l'avenir de la Ville.

«Nous ne pouvons retourner au cloisonnement d'antan», a dit M. Shooner en rappelant qu'un sondage récent avait révélé chez les anglophones un optimisme beaucoup plus modéré que chez les francophones. Un sondage de la Chambre de commerce fait il y a sept ans en

était venu aux mêmes conclusions. «La collaboration entre nos deux communautés doit être telle que tous les Montréalais puissent partager le même idéal, avec une ardeur égale.»

L'association du Board of Trade et de la Chambre de commerce de Montréal dans le Comité de promotion économique de Montréal (COPEM) est un geste heureux qui doit se poursuivre et conduire, espère M. Shooner, vers une solidarité plus affirmée et plus articulée des communautés dans le développement de Montréal.

M. Shooner souligne à cet égard quatre conditions nécessaires à la prospérité de Montréal: le régime fiscal des cadres supérieurs, l'abolition des droits successoraux, l'accès à l'école anglaise pour les Canadiens anglais des autres provinces et l'assouplissement des obligations en matière de connaissance de la langue française pour les professionnels non-francophones venant de l'extérieur du Québec.

Le Sommet économique du printemps dernier a dégagé des perspectives de développement pour toute la région de Montréal et devait aboutir sur une série d'initiatives. Exception faite des efforts d'expansion très concrets du port de Montréal, l'administration montréalaise ne peut encore conclure à des résultats tangibles, particulièrement en ce qui touche au développement de l'aéroport international de Mirabel et au programme de rénovation et de restauration industrielles.

Ce programme constitue un élément clé de la politique de développement industriel de Montréal formulée récemment par l'administration municipale. «Nous, à Montréal, sommes peut-être pressés et sur le plan du développement industriel, nous sommes réellement pressés», a dit le président du comité exécutif, M. Yvon Lamarre. «Le dossier de la restauration industrielle ne progresse pas aussi vite que nous le souhaiterions.»

ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS
DU QUÉBEC

Corporation professionnelle d'exercice exclusif
régie par le Code des professions
680, rue Sherbrooke ouest, Montréal, Québec H3A 2S3
Téléphone: (514) 288-3256

ARTHUR ANDERSEN & CIE

Comptables Agréés,
800 Boul. Dorchester ouest,
Montréal, H3B 1X9
861-1641
Bureaux à Montréal, Ottawa, Toronto,
Winnipeg, Calgary, Vancouver,
Société affiliée - Gagné, Vallancourt
& Associés

BERNIER & BISSON

Comptables Agréés
Georges Bernier, C.A.
Marcel Bisson, C.A.
60, St-Jacques, Suite 601
Montréal — 845-0209

BOISJOLI, HOUGHTON & CIE

Comptables Agréés
1440 ouest, rue Ste-Catherine
Suite 525 — 861-2868
Louis Albert Boisjoli, C.A.
Maurice Sabbah, C.A.
Michel Sabbah, C.A.

CHARENTE, FORTIER,
HAWAY & CIE
TOUCHE ROSS & CIE

1 Place Ville-Marie
Montréal - H3B 2A2
861-8531
Montréal Québec Hull

Membre de Touche Ross avec ses
bureaux à St. John's, Sydney, Halifax,
Saint John, Fredericton, Ottawa,
Toronto, Hamilton, St. Catharines,
Kitchener, London, Windsor, Missis-
sauga, Cornwall, Winnipeg, Regina,
Saskatoon, Calgary, Edmonton, New
Westminster, Vancouver, Victoria,
Prince George, Langley, Burnaby,
Nassau, Grande Caïman.

CLARKSON - GORDON

Comptables Agréés
Associés-résidents
Montréal - Québec
A. Benoit, C.A. J.P. Gervais, C.A.
C.C. Blumh, C.A. M. Lanthier, C.A.
C.W. Bissegger, C.A. A. Lanthier, C.A.
T.R. Burke, C.A. R.R. Leves, C.A.
M. Camirand, C.A. N. Leduc, C.A.
H.M. Caron, C.A. G. Limoges, C.A.
G. Chamberland, C.A. J.G. McGregor, C.A.
J.P. Desjard, C.A. R.J. Messier, C.A.
R. Fortier, C.A. J.D. Morrison, C.A.
S. Fraser-Gagnon, C.A. R.R. Ocker, C.A.
G. Fréchette, C.A. R. Pearl, C.A.
S.R. Gagné, C.A. L.L. Saint-Pierre, C.A.
R. Germain, C.A. W.J. Smith, C.A.
G. Girgis, C.A. G.S. Wells, C.A.

Bureaux à:
St-Jean (T.-N.), Halifax, Saint-Jean
(N.-B.), Québec, Montréal, Ottawa,
Scarborough, Toronto, Mississauga,
Hamilton, Kitchener, London, Windsor,
Thunder Bay, Winnipeg, Regina, Sas-
katoon, Calgary, Edmonton, Vancouver,
Victoria.

CLOUTIER, COUREY,
FONTAINE & ASSOCIÉS

2, Place Laval
bureau 300
LAVAL, Qué. H7N 5N6
382-4010 - 668-6400

COGAN, LANDORI
& DUBÉ

Comptables agréés
3901 Jean-Talon O. Ste. 214
Montréal, Québec H3R 2G5
Ottawa 731-7851 Amnpor

COURTOIS, ZIRI, MALKA
& ASSOCIÉS

Comptables Agréés
387, rue Laurier,
Mtl. P.Q. H2V 2K3 273-1535

DUNWOODY & COMPAGNIE

Comptables Agréés
1440, rue Ste-Catherine ouest
Suite 510 — 861-9081
Montréal, Québec H3G 1R8
Bureaux dans les principales villes du
Canada et cabinets associés
à travers le monde

ERNST & WHINNEY

Comptables Agréés
Sept-les, Montréal, Ottawa,
Toronto, Hamilton, Kitchener,
London, Winnipeg, Calgary,
Edmonton, Abbotsford,
Vancouver, Victoria, Halifax
et dans les principales villes
du monde

GAUVIN, DUMAIS
ET ASSOCIÉS

Comptables Agréés
R. Gauvin, C.A. B. Dumais, C.A.
R. Forget, C.A. C. Boyer, C.A.
G. Villeneuve, C.A. J.R. Charrette, C.A.
M. Duquette, C.A. P. Saint-Julien, C.A.
A. Garsau, C.A.

GRIGNON, DE PALMA,
POIRIER & ASSOCIÉS

Société Nationale
CAMPBELL SHARP
Comptables Agréés
500 Place d'Armes, Suite 1700
Montréal, Québec, H2Y 2J1
845-7211

561 boul. Crémazie est
Montréal, H2M 1L6 — 384-1430
38 boul. St-Viateur
Rigaud, JOP 1P0 — 458-7526
C.P. 95

HAREL, DROUIN & ASSOCIÉS

Comptables Agréés
278 ouest, St-Jacques suite 600
Montréal H2Y 1N3
845-9253
Bureaux: Montréal
Laval
Repentigny
Iles de la Madeleine
Maniwaki

KENDALL, TRUDEL & CIE

Comptables Agréés
655 ouest, rue Sherbrooke
Suite 1400 288-0988

LALIBERTÉ, LANCOTÉ,
MORIN & ASSOCIÉS

Comptables Agréés
830, boul. Deschênes ouest
Montréal H3B 1W5
(514) 871-9792

LAVALLÉE, BÉDARD & CIE

Comptables Agréés
19 ouest, Le Royer — Suite 300
Montréal, H2P 1W4
844-1153

LIPPMAN, PTACK,
BENJAMIN, SMALL & COHEN

Comptables Agréés
Montréal/Toronto
6600 Côte des Neiges
Mtl. P.Q. H3S 2A9
(514) 341-5511
Membre Groupe International des
Cabinets de Comptables

MAHEU, NOISEUX,
ROY & ASSOCIÉS

Comptables Agréés
2 Complexe Desjardins, bureau 2600
C.P. 153, Montréal H5B 1E8
Tél. (514) 281-1555
Téléc. 255-60917

Bureaux à Montréal, Laval,
Hull, Hawkesbury,
Québec, Lévis et Moncton.
Société Nationale Collins Barrow
Bureaux à Vancouver, Calgary,
Edmonton, Winnipeg, Toronto,
Montréal, Québec, Halifax et
autres villes.
Représentation dans les grands
centres financiers internationaux.

MacGILLIVRAY & BRUNEAU

Comptables Agréés -
Chartered Accountants
1155 Dorchester ouest
Montréal, P.Q. H3B 3T9
(514) 871-8630
National

MacGILLIVRAY & CO.

Bureaux dans les principales villes au
Canada et partout dans le monde

MALLETTE, BENOIT,
BOULANGER, RONDEAU
& ASSOCIÉS

1, Complexe Desjardins
Montréal (Québec)
H5B 1B2
(514) 281-1850

Montréal, Québec, Sherbrooke,
Rimouski, Magog, Saint-Jérôme,
Richmond, Sainte-Agathe-des-Monts,
Montmayre, Port-Carlier, Sept-Îles
Société Nationale
WARD MALLETTE
Représentation internationale
dans 45 pays
BINDER DIKERT OTTE & CO.

MESSIER, BOURGEOIS
& CIE

Comptables Agréés
50, Place Crémazie,
Suite 1410
Montréal - H2P 2Z7
384-7430

NORMANDIN, BARRIÈRE
& ASSOCIÉS

Comptables Agréés
DELOITTE HASKINS
& SELLS
Comptables Agréés
3210, 1 Place Ville-Marie
Montréal, Québec
H3B 2W3
Tél: 861-9311

Deloitte Haskins & Sells est établi dans
32 centres de Victoria à Halifax et fait
partie d'une association internationale
qui s'étend à 61 pays.

PETRIE, RAYMOND
& ASSOCIÉS

1320, boulevard Graham
Suite 301
Montréal (Québec)
H3P 3C8
Tél: (514) 342-4740

PRICE WATERHOUSE

Comptables agréés
21 bureaux à travers le Canada
1200, avenue McGill College,
Montréal H3B 2G4

RAYMOND, CHABOT,
MARTIN, PARÉ
& ASSOCIÉS

Comptables Agréés
Montréal, Québec, Ottawa
Chicoutimi, Thetford Mines, Hull
17ème étage, Tour de la Bourse
Montréal, Québec H4Z 1G8

Représentation à travers le Canada par:
DOANE RAYMOND Associés
Représentation internationale par:
GRANT THORNTON International

RICHTER, USHER &
VINEBERG

Comptables Agréés
Montréal - Toronto
Associés - Résidents à Montréal
Cecil Vineberg, C.A. Howard Bimour, C.A.
Marvin Corbin, C.A. Barry Clamen, C.A.
Arnold M. Shostak, C.A. David A. Vineberg, C.A.
Charles S. Gooding, C.A. Alan Warner, C.A.
Irene Kramer, C.A. John I. Swidner, C.A.
J. Yves Tougas, C.A. Richard E. Vineberg, C.A.
Sidney M. Kahaner, C.A. Philip Marai, C.A.
Donald Pinsky, C.A. Patrick K. St. On, C.A.

1 Westmont Square
Montréal, Québec H3Z 2Z9
933-2511

ROBERT SAINT-DENIS & CIE

Comptables Agréés
7000, Avenue du Parc,
Suite 301
Montréal H3N 1X1 — 274-2787

SAMSON, BELAIR

Comptables agréés
Québec - Montréal - Ottawa - Toronto -
Calgary - Edmonton - Vancouver -
Rimouski - Trois-Rivières - Sherbrooke -
Saint-Hyacinthe - Gatineau - Kitchener -
Sept-Îles - Matane - Gaspe - Coaticook -
Amos - Hinton

Bureau 3100 - Tour de la Bourse
Montréal, Qué. H4Z 1H8
(514) 861-5411

THIBAUT, MARCHAND
& CIE

Comptables agréés
110 Place Crémazie Ouest
Suite 800
Montréal, Québec H2P 1B9
381-6233

Poissant, Richard et Associés
affilié à

THORNE, RIDDELL

Comptables Agréés
630 ouest, Boul. Dorchester
Suite 2500
Montréal, Québec H3B 1W2
Téléphone (514) 866-7351
A l'échelle internationale
McIntosh Main Lafrentz

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS

Comptables Agréés
Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Waguih Boulos, C.A.

Jacques R. Chadillon, C.A.
Jacques Jovai, C.A.
Louis Baril, C.A.
Farid A. Chah, C.A.

4926, ave. Verdun, Verdun
H4G 1N3
55A, Blainville Est,
Ste-Thérèse, J7E 1L4
765-3871 — 435-6891

ZITTRER, SIBLIN, STEIN,
LEVINE

Comptables Agréés
MONTRÉAL - TORONTO
Jack E. Zittrier, C.A. Herbert E. Siblin, C.A.
Marvin B. Gidman, C.A. Boris J. Levine, C.A.
Arnold J. Eichenberg, C.A. David A. Stein, C.A.
Marion S. Specter, C.A. Steven A. Yagup, C.A.
Gerald A. Stein, C.A. Barry A. Tolsonbaum, C.A.
Jeffrey J. Payne, C.A. Stanley Wiener, C.A.
Brian D. Levine, C.A. Norman Dabrowski, C.A.
Lester H. Chodler, C.A. Alan M. Livnat, C.A.
Jack Altman, C.A. Robert H. Zitrer, C.A.
Henry Rosenfeld, C.A. Marshall B. Kesten, C.A.

4115 Sherbrooke ouest
Westmont, Qué. H3Z 1K9 933-1112

RESSOURCES
BRASCACE
INC.

Avis est par les pré-
sentés donné qu'un
dividende trimestriel
de 1.20 \$ par action a
été déclaré pour les
actions privilégiées
convertibles cumula-
tives remboursables
de série A de la com-
pagnie, payable le 31
décembre 1981 à tous
les actionnaires ins-
crits à la clôture des
affaires le 10 décem-
bre 1981.

Par décision du
Conseil,
le Secrétaire
Jean-Claude Scraie

Montréal, Québec
le 25 novembre 1981

carrières & professions

Les postes sont offerts
également aux hommes et aux femmes

COMPTABLES AGRÉÉS
étudiants sénior

Bureau de comptables agréés en plein essor offre
des postes intéressants pour des comptables agréés
et étudiants sénior bilingues avec expérience. Nous
sommes à la recherche de personnes dynamiques
sachant accepter des responsabilités.

Excellente rémunération et possibilité de faire carrière
au sein d'un bureau progressif sont offerts aux
candidats.

Ce poste est ouvert aux hommes et aux femmes également.

Appeler: R. Landori
COGAN, LANDORI & DUBÉ
3901 ouest, Jean-Talon, suite 214
Montréal, Québec
731-7851

Quelles sont les subventions accessibles
aux PME québécoises? Vous voulez
savoir combien vaut une PME? Vous
voulez connaître les subventions
disponibles? Comment éviter une faillite?
Qu'est-ce que la bourse? Pourquoi les
associations professionnelles? Pourquoi
et comment s'assurer? Comment
améliorer la productivité? Qu'est-ce que
l'informatique?... Le salon de la PME vous
fournira la réponse à ces questions.

Université du Québec à Montréal
1495 rue St. Denis, Montréal

Samedi, 28 novembre: 11:00 à 23:00 hres
Dimanche, 29 novembre: 11:00 à 18:00 hres

Entrée gratuite

SALON DE LA PME
1981

Vous êtes propriétaire d'une entreprise.
Vous voulez vous lancer en affaires,
acheter ou vendre une entreprise.
Vous cherchez le meilleur financement
possible et celui qui sera taillé à votre
mesure.

Une franchise vous intéresse mais vous
hésitez encore un peu.
On vous a souvent parlé de planification,
de gestion mais c'est imprécis.
La publicité, oui, mais comment et à quel
prix.

Voilà quelques unes des questions qui
seront traitées au Salon de la PME qui se
tiendra les 28 et 29 novembre prochains à
l'Université du Québec à Montréal.

On le sait, dix-neuf entreprises sur vingt
ferment leurs portes en moins de dix ans
parce qu'elles n'ont pas profité des
conseils qui leur sont disponibles. Une

cinquantaine de spécialistes, banquiers,
experts de toutes catégories se sont
associés au Programme de Formation de
l'Homme et la Femme d'Affaires de
l'Université du Québec à Montréal pour
répondre à vos questions, pour aider les
entrepreneurs, les bâtisseurs, les patrons
de petites et moyennes entreprises. Les
plus grands noms de la finance et des
affaires seront au rendez-vous.

Le Salon de la PME n'est pas une foire.
C'est une affaire sérieuse où les plus
grandes banques et les meilleurs
conseillers ont prépar

ARTS ET SPECTACLES

TÉLÉVISION

CBFT

8.55 Ouverture et horaire
9.00 En mouvement
9.15 Les Gralliers
9.30 Annuaire
9.45 Tape-Tambour
10.00 Passe-Partout
10.30 Magazine-Express
"Découvertes la nature" avec Reynald Rivard. "Décoration" avec Claude Dubuc.
11.00 Pays et peuples
11.30 Le Mexique
11.55 Une arche immobile
11.55 Un pays, un goût, une manière
Documentaire réalisé par Fernand Dansereau et Iolande Cadrin-Rossignol. "L'égérie traditionnelle".
12.25 Le Téléjournal
12.30 Allô Bou Bou
12.30 Femme d'aujourd'hui
Cinéma
"La casse de l'oncle Tom" (Américain 1970) — Policier réalisé par Ossie Davis, avec Godfrey Cambridge et Raymond St-Jacques.
16.00 Bobino
16.30 Don Quichotte
Adaptation libre du célèbre roman de Cervantes.
17.00 Histoires d'hier et d'aujourd'hui
Ce soir
18.00 Nouvelles du sport
18.10 Télé arts
19.00 L'incroyable Hulk
Série animée de science-fiction mettant en vedette Bill Bixby.
Laprade, pop, pop et pop
20.00 Hors série
"Chanson sans parole". Film réalisé par Paul Shapiro. Avec Mark Christopher Dillon, Lorene Yarnell, Saul Rubinek, Patricia Collins, Michael Ironside, etc.
21.30 Représ
Magazine d'information animé par Gérard-Marie Boivin. Sujets qui touchent directement la vie quotidienne des gens, leurs problèmes et leurs aspirations. Entre autres: la santé et les services sociaux, la justice, le code civil, la consommation, l'économie et les finances, etc.
22.30 Téléjournal
Nouvelles du sport
23.05 Cinéma
"Fragile équilibre" (Britannique).
Drame réalisé par Don Chaffey, avec Beate Brückner, Victoria Shaw, Ingrid Mason et Lloyd Bridges.
Cinéma
"Bistouri" (Italien 1973). Drame social réalisé par Luigi Zampa, avec Enrico Maria Salerno, Santa Berger et Claudio Gora.
2.40 Fin des émissions

CFTM

7.10 Horaire
7.15 Les p'tits bonhommes
7.30 Première heure
"La météo", "La ronde de nuit", "Évolution de l'actualité", "Le monde des affaires", "La revue des éditeurs", "Les nouvelles artistiques".
9.00 Votre amie Suzanne
"Paroles" Inv. Diane Ecuier. "Une pomme ou une friandise".

CFTM

7.10 Horaire
7.15 Les p'tits bonhommes
7.30 Première heure
"La météo", "La ronde de nuit", "Évolution de l'actualité", "Le monde des affaires", "La revue des éditeurs", "Les nouvelles artistiques".
9.00 Votre amie Suzanne
"Paroles" Inv. Diane Ecuier. "Une pomme ou une friandise".

CFTM

7.10 Horaire
7.15 Les p'tits bonhommes
7.30 Première heure
"La météo", "La ronde de nuit", "Évolution de l'actualité", "Le monde des affaires", "La revue des éditeurs", "Les nouvelles artistiques".
9.00 Votre amie Suzanne
"Paroles" Inv. Diane Ecuier. "Une pomme ou une friandise".

CINÉMA

ASTRE I, 9480 Lacordaire (327-5001) — "Xanadu" 19 h 15. "Les frères Blues" 21 h 00.

ASTRE II, "Sphinx" 19 h 10. "Lois de la terre" 21 h 15.

ASTRE III, "Chasse à l'ours" 19 h 00. "Le policier du Bronx" 20 h 45.

ASTRE IV, "Deux gamines" 19 h 00, 22 h 00. "Felicity" 20 h 20.

AVENUE, 1224 Avenue Greene, Westmount (537-2747) — "Fragile équilibre" 19 h 00, 21 h 15.

BEAVER, 5117 Avenue du Parc (844-1932) — "Hot Cookies" 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30. "Love Games" 13 h 05, 15 h 55, 18 h 45, 21 h 30.

BERRI I, 1280 St-Denis (288-2115) — "Goodbye Emmanuelle" 13 h 20, 16 h 35, 19 h 55. "San Antonio ne pense qu'à ça" 15 h 05, 18 h 20, 21 h 40.

BERRI II, "La ressemblance" 13 h 15, 14 h 55, 16 h 35, 18 h 15, 19 h 55, 21 h 35.

BERRI III, "Psy" 12 h 10, 14 h 05, 16 h 00, 17 h 55, 19 h 50, 21 h 45.

BERRI IV, "Garde à vue" 12 h 30, 14 h 20, 16 h 10, 18 h 00, 19 h 50, 21 h 40.

BERRI V, "La guilde de l'autre" 13 h 15, 15 h 05, 17 h 15, 19 h 20, 21 h 20.

BIJOU, 5030 Papineau (527-9131) — "Désirs secrets des pucelles" 12 h 25, 14 h 40, 16 h 55, 19 h 10, 21 h 35. "Les voyantes folles" 13 h 58, 16 h 13, 18 h 28, 20 h 48.

BONAVENTURE I, 1 Place Bonaventure (861-2725) — "Pursuit of D.B. Cooper" 17 h 20, 19 h 20, 21 h 15.

BONAVENTURE II, "Tattoo" 17 h 20, 19 h 20, 21 h 20.

BROSSARD I, Mail Champlain, 6600 boul. Taschereau (465-5906) — "Time bandit" 19 h 00, 21 h 00.

BROSSARD II, "Alice contre Alice" 19 h 05, 21 h 25. "Les humanités de la mer" 19 h 15, 21 h 25.

BROSSARD III, "Goodbye Emmanuelle" 19 h 30, 21 h 40. "San Antonio ne pense qu'à ça" 20 h 00.

CARRÉ ST-LOUIS, 3900 St-Denis (842-2361) — "Filles insatiables" 11 h 30, 15 h 15, 19 h 10. "Mon bel amour" 12 h 30, 14 h 40, 16 h 55, 19 h 10, 21 h 35. "Les voyantes folles" 13 h 58, 16 h 13, 18 h 28, 20 h 48.

CHAMPLAIN I, 1815 est, Ste-Catherine (524-1885) — "On est venu là pour s'éclater" 15 h 35, 21 h 35. "Les 13 marches de l'angoisse" 20 h 15.

CHAMPLAIN II, "Au-delà du réel" 18 h 10, 20 h 00, 21 h 50.

CHATEAU I, 6968 St-Denis (271-1103) — "Les désirs amoureux de Molière" 12 h 45, 16 h 10, 19 h 40. "Tendres cousines" 14 h 30, 18 h 00, 21 h 25.

CHATEAU II, "Vaudou au Caraïbes" 12 h 05, 15 h 15, 18 h 30, 21 h 40. "7 femmes pour un cadavre" 12 h 45, 16 h 55, 20 h 05.

CINÉMA DE MONTREAL I, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — "L'équipe du canon-bail" 12 h 15, 15 h 35, 18 h 55, 22 h 15. "Au boulot" 13 h 55, 17 h 15, 20 h 35.

CINÉMA DE MONTREAL II, "L'œil du témoin" 12 h 00, 16 h 10, 20 h 00. "La matrice finale" 14 h 10, 18 h 00, 21 h 50.

CINÉMA DE PARIS, 896 ouest, Ste-Catherine (861-2996) — "Caligula" 12 h 00, 15 h 00, 18 h 00, 21 h 00.

CINÉMA PLAZA-COLON, 6505 St-Hubert (272-7233) — "La Lamarca, la loca de los milagros" 18 h 15, 21 h 45. "La loca de los milagros" 18 h 15, 21 h 45.

CINÉ-PLEX I, 2001 Université, suite 100 (849-4518) — "Not a love story a film about pornography" (anglais) 12 h 40, 14 h 30, 16 h 25, 18 h 15, 20 h 10, 22 h 00.

CINÉ-PLEX II, "Moscow does not believe in tears" (russe, s.t. ang.) 12 h 35, 15 h 20, 18 h 00, 20 h 45.

CINÉ-PLEX III, "Yiddle with his fiddle" (juif, s.t. ang.) 12 h 25, 14 h 10, 16 h 00, 17 h 45, 19 h 30, 21 h 20.

CINÉ-PLEX IV, "Blueniverse Mr. Chance" (français) 12 h 00, 14 h 20, 16 h 40, 19 h 00, 21 h 20.

CINÉ-PLEX V, "Only when I laugh" (anglais) 12 h 25, 14 h 40, 16 h 55, 19 h 10, 21 h 25.

CINÉ-PLEX VI, "Heavy Metal" (anglais) 12 h 30, 14 h 15, 16 h 00, 17 h 45, 19 h 30, 21 h 15.

CINÉ-PLEX VII, "Viens chez moi, j'habite chez une copine" (français) 12 h 20, 14 h 05, 15 h 55, 17 h 40, 19 h 30, 21 h 20.

CINÉ-PLEX VIII, "Protege" (portugais, s.t. ang.) 12 h 00, 14 h 00, 16 h 00, 18 h 00, 20 h 00, 22 h 00.

CINÉ-PLEX IX, "Monty Python's life of Brian" (anglais) 12 h 20, 14 h 05, 15 h 55, 17 h 40, 19 h 30, 21 h 20.

CINÉ-PLEX X, "Claremont" (anglais) 12 h 00, 14 h 00, 16 h 00, 18 h 00, 20 h 00, 22 h 00.

CLAREMONT, 5038 ouest, Sherbrooke (486-7395) — "Lady in the evening" 19 h 30, 21 h 10.

COMMODORE, 5780 ouest, Boul. Gouin (334-8560) — "Blonde l'ensorcelée" 19 h 00, 22 h 15. "Elles disent toujours oui" 19 h 30. "Confessions érotiques" 21 h 20.

COMPLEXE DESJARDINS I, Complexe Desjardins (878-9387) — "Le complexe érotique" 13 h 00, 15 h 35, 18 h 10, 20 h 45.

COMPLEXE DESJARDINS II, "Cherchez l'erreur" 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15.

COMPLEXE DESJARDINS III, "Les voyantes érotiques" 12 h 10, 14 h 25, 16 h 40, 18 h 55, 21 h 10. "Désirs secrets des pucelles" 12 h 50, 15 h 05, 17 h 20, 19 h 35, 21 h 50.

COMPLEXE DESJARDINS IV, "Noces de sang" 13 h 50, 15 h 25, 17 h 00, 18 h 25, 20 h 45, 21 h 45.

COMPLEXE DESJARDINS V, "Noces de sang" 13 h 50, 15 h 25, 17 h 00, 18 h 25, 20 h 45, 21 h 45.

COMPLEXE DESJARDINS VI, "Noces de sang" 13 h 50, 15 h 25, 17 h 00, 18 h 25, 20 h 45, 21 h 45.

COMPLEXE DESJARDINS VII, "Noces de sang" 13 h 50, 15 h 25, 17 h 00, 18 h 25, 20 h 45, 21 h 45.

COMPLEXE DESJARDINS VIII, "Noces de sang" 13 h 50, 15 h 25, 17 h 00, 18 h 25, 20 h 45, 21 h 45.

COMPLEXE DESJARDINS IX, "Noces de sang" 13 h 50, 15 h 25, 17 h 00, 18 h 25, 20 h 45, 21 h 45.

COMPLEXE DESJARDINS X, "Noces de sang" 13 h 50, 15 h 25, 17 h 00, 18 h 25, 20 h 45, 21 h 45.

COMPLEXE DESJARDINS XI, "Noces de sang" 13 h 50, 15 h 25, 17 h 00, 18 h 25, 20 h 45, 21 h 45.

COMPLEXE DESJARDINS XII, "Noces de sang" 13 h 50, 15 h 25, 17 h 00, 18 h 25, 20 h 45, 21 h 45.

COMPLEXE DESJARDINS XIII, "Noces de sang" 13 h 50, 15 h 25, 17 h 00, 18 h 25, 20 h 45, 21 h 45.

COMPLEXE DESJARDINS XIV, "Noces de sang" 13 h 50, 15 h 25, 17 h 00, 18 h 25, 20 h 45, 21 h 45.

COMPLEXE DESJARDINS XV, "Noces de sang" 13 h 50, 15 h 25, 17 h 00, 18 h 25, 20 h 45, 21 h 45.

COMPLEXE DESJARDINS XVI, "Noces de sang" 13 h 50, 15 h 25, 17 h 00, 18 h 25, 20 h 45, 21 h 45.

COMPLEXE DESJARDINS XVII, "Noces de sang" 13 h 50, 15 h 25, 17 h 00, 18 h 25, 20 h 45, 21 h 45.

COMPLEXE DESJARDINS XVIII, "Noces de sang" 13 h 50, 15 h 25, 17 h 00, 18 h 25, 20 h 45, 21 h 45.

COMPLEXE DESJARDINS XIX, "Noces de sang" 13 h 50, 15 h 25, 17 h 00, 18 h 25, 20 h 45, 21 h 45.

COMPLEXE DESJARDINS XX, "Noces de sang" 13 h 50, 15 h 25, 17 h 00, 18 h 25, 20 h 45, 21 h 45.

COMPLEXE DESJARDINS XXI, "Noces de sang" 13 h 50, 15 h 25, 17 h 00, 18 h 25, 20 h 45, 21 h 45.

COMPLEXE DESJARDINS XXII, "Noces de sang" 13 h 50, 15 h 25, 17 h 00, 18 h 25, 20 h 45, 21 h 45.

COMPLEXE DESJARDINS XXIII, "Noces de sang" 13 h 50, 15 h 25, 17 h 00, 18 h 25, 20 h 45, 21 h 45.

COMPLEXE DESJARDINS XXIV, "Noces de sang" 13 h 50, 15 h 25, 17 h 00, 18 h 25, 20 h 45, 21 h 45.

COMPLEXE DESJARDINS XXV, "Noces de sang" 13 h 50, 15 h 25, 17 h 00, 18 h 25, 20 h 45, 21 h 45.

COMPLEXE DESJARDINS XXVI, "Noces de sang" 13 h 50, 15 h 25, 17 h 00, 18 h 25, 20 h 45, 21 h 45.

COMPLEXE DESJARDINS XXVII, "Noces de sang" 13 h 50, 15 h 25, 17 h 00, 18 h 25, 20 h 45, 21 h 45.

COMPLEXE DESJARDINS XXVIII, "Noces de sang" 13 h 50, 15 h 25, 17 h 00, 18 h 25, 20 h 45, 21 h 45.

COMPLEXE DESJARDINS XXIX, "Noces de sang" 13 h 50, 15 h 25, 17 h 00, 18 h 25, 20 h 45, 21 h 45.

TVFQ (Câble)

9.30 Télécopie Série de bricolage destinée aux enfants.
10.00 Cuisine sans cuisson
10.15 Les amours des années folles
10.30 Les sœurs Hortensia Feuilleton d'après le roman d'Henri Duvernois.
10.45 Avis de recherche
10.55 Henri Tisot retrouve ses camarades du collège Arini de la Seigne-sur-Mer (1948).
11.00 Des chiffres et des lettres
11.30 Aujourd'hui madame
"Les libérés des prisons". Lorsqu'ils sortent de prison, les anciens détenus se retrouvent, souvent sans logement, sans argent, sans travail, sans qualification professionnelle, parfois rejetés par leur famille et par leurs amis. Existe-il des débouchés sociaux capables d'aider à leur réinsertion?
12.30 Au théâtre ce soir
"Il était une gare" Pièce de Jacques Deval. Mise en scène de Jacques Mauciel. Avec René Fauré, Jacques Mauciel et Edith Garnier.
14.30 Ombre et lumière
Regards sur la peinture abstraite. Cette émission présente le point de vue d'un peintre chinois. Zao Wou Ky, Ji exécute devant la caméra un lavoir interne, ou se révèle toute sa culture orientale.
15.30 Passez donc me voir
Inv. Jean-Claude Chesnais, auteur de "Histoire de la violence".
16.00 Actualités régionales
17.00 L'Asie
"Cancers ou exclus". A Bagneux, les jeunes, obligés de quitter l'école régulière, se retrouvent à l'Institut médical pédiatrique, un centre de formation qui répond mal à leurs attentes.
17.30 Cuisine sans cuisson
17.45 Les gaîtetés de la correctionnelle
"Les cloches de Pâques". Interprètes: Jacqueline Gauthier, Jean Champion et Jean Lepage.
18.00 Avis de recherche
Annie Cordy retrouve ses anciennes consœurs de l'Atchouffe Royal de Laeken de Bruxelles (1937-38).
18.30 Des chiffres et des lettres
19.00 Aujourd'hui madame
"De temps libre, pourquoi faire?" Que faisons-nous si nous vivons le temps de perdre notre temps? Avec Gabriel Matzneff, écrivain et Roger Sue, attaché de recherche au CNRS.
20.00 Au théâtre ce soir
"Monsieur Dehors". Comédie de Claude Reichman. Avec Aveline Abbadi, Colette Teissière, Yvan Varco et Daniel Colas.
22.00 Ombre et lumière
Regards sur la peinture abstraite. Cette émission étudie les rapports qu'entretiennent les peintres abstraits français avec la peinture extrême-orientale et Zen, en particulier avec la participation de Michel Butor, écrivain.
23.00 Passez donc me voir
Inv. Hervé Bazin, David Marcial et Jean Rignac.

Cinéma à l'écran

Animée par Michelle Rossignol, cette émission nous fait connaître le cinéma québécois et ses artisans. Cette semaine: une rencontre avec la cinéaste Brigitte Sauriol qui nous présente "L'absence", un film réalisé en 1976.

Cinéma à l'écran

Animée par Michelle Rossignol, cette émission nous fait connaître le cinéma québécois et ses artisans. Cette semaine: une rencontre avec la cinéaste Brigitte Sauriol qui nous présente "L'absence", un film réalisé en 1976.

Cinéma à l'écran

Animée par Michelle Rossignol, cette émission nous fait connaître le cinéma québécois et ses artisans. Cette semaine: une rencontre avec la cinéaste Brigitte Sauriol qui nous présente "L'absence", un film réalisé en 1976.

Cinéma à l'écran

Animée par Michelle Rossignol, cette émission nous fait connaître le cinéma québécois et ses artisans. Cette semaine: une rencontre avec la cinéaste Brigitte Sauriol qui nous présente "L'absence", un film réalisé en 1976.

Cinéma à l'écran

Animée par Michelle Rossignol, cette émission nous fait connaître le cinéma québécois et ses artisans. Cette semaine: une rencontre avec la cinéaste Brigitte Sauriol qui nous présente "L'absence", un film réalisé en 1976.

Cinéma à l'écran

Animée par Michelle Rossignol, cette émission nous fait connaître le cinéma québécois et ses artisans. Cette semaine: une rencontre avec la cinéaste Brigitte Sauriol qui nous présente "L'absence", un film réalisé en 1976.

Cinéma à l'écran

Animée par Michelle Rossignol, cette émission nous fait connaître le cinéma québécois et ses artisans. Cette semaine: une rencontre avec la cinéaste Brigitte Sauriol qui nous présente "L'absence", un film réalisé en 1976.

Cinéma à l'écran

Animée par Michelle Rossignol, cette émission nous fait connaître le cinéma québécois et ses artisans. Cette semaine: une rencontre avec la cinéaste Brigitte Sauriol qui nous présente "L'absence", un film réalisé en 1976.

Cinéma à l'écran

Animée par Michelle Rossignol, cette émission nous fait connaître le cinéma québécois et ses artisans. Cette semaine: une rencontre avec la cinéaste Brigitte Sauriol qui nous présente "L'absence", un film réalisé en 1976.

Cinéma à l'écran

Animée par Michelle Rossignol, cette émission nous fait connaître le cinéma québécois et ses artisans. Cette semaine: une rencontre avec la cinéaste Brigitte Sauriol qui nous présente "L'absence", un film réalisé en 1976.

Cinéma à l'écran

Animée par Michelle Rossignol, cette émission nous fait connaître le cinéma québécois et ses artisans. Cette semaine: une rencontre avec la cinéaste Brigitte Sauriol qui nous présente "L'absence", un film réalisé en 1976.

Cinéma à l'écran

Animée par Michelle Rossignol, cette émission nous fait connaître le cinéma québécois et ses artisans. Cette semaine: une rencontre avec la cinéaste Brigitte Sauriol qui nous présente "L'absence", un film réalisé en 1976.

Cinéma à l'écran

Animée par Michelle Rossignol, cette émission nous fait connaître le cinéma québécois et ses artisans. Cette semaine: une rencontre avec la cinéaste Brigitte Sauriol qui nous présente "L'absence", un film réalisé en 1976.

Cinéma à l'écran

Animée par Michelle Rossignol, cette émission nous fait connaître le cinéma québécois et ses artisans. Cette semaine: une rencontre avec la cinéaste Brigitte Sauriol qui nous présente "L'absence", un film réalisé en 1976.

Cinéma à l'écran

Animée par Michelle Rossignol, cette émission nous fait connaître le cinéma québécois et ses artisans. Cette semaine: une rencontre avec la cinéaste Brigitte Sauriol qui nous présente "L'absence", un film réalisé en 1976.

Cinéma à l'écran

Animée par Michelle Rossignol, cette émission nous fait connaître le cinéma québécois et ses artisans. Cette semaine: une rencontre avec la cinéaste Brigitte Sauriol qui nous présente "L'absence", un film réalisé en 1976.

Cinéma à l'écran

Animée par Michelle Rossignol, cette émission nous fait connaître le cinéma québécois et ses artisans. Cette semaine: une rencontre avec la cinéaste Brigitte Sauriol qui nous présente "L'absence", un film réalisé en 1976.

Cinéma à l'écran

Animée par Michelle Rossignol, cette émission nous fait connaître le cinéma québécois et ses artisans. Cette semaine: une rencontre avec la cinéaste Brigitte Sauriol qui nous présente "L'absence", un film réalisé en 1976.

Cinéma à l'écran

Animée par Michelle Rossignol, cette émission nous fait connaître le cinéma québécois et ses artisans. Cette semaine: une rencontre avec la cinéaste Brigitte Sauriol qui nous présente "L'absence", un film réalisé en 1976.

Cinéma à l'écran

Animée par Michelle Rossignol, cette émission nous fait connaître le cinéma québécois et ses artisans. Cette semaine: une rencontre avec la cinéaste Brigitte Sauriol qui nous présente "L'absence", un film réalisé en 1976.

Cinéma à l'écran

Animée par Michelle Rossignol, cette émission nous fait connaître le cinéma québécois et ses artisans. Cette semaine: une rencontre avec la cinéaste Brigitte Sauriol qui nous présente "L'absence", un film réalisé en 1976.

Cinéma à l'écran

Animée par Michelle Rossignol, cette émission nous fait connaître le cinéma québécois et ses artisans. Cette semaine: une rencontre avec la cinéaste Brigitte Sauriol qui nous présente "L'absence", un film réalisé en 1976.

Cinéma à l'écran

Animée par Michelle Rossignol, cette émission nous fait connaître le cinéma québécois et ses artisans. Cette semaine: une rencontre avec la cinéaste Brigitte Sauriol qui nous présente "L'absence", un film réalisé en 1976.

Cinéma à l'écran

Animée par Michelle Rossignol, cette émission nous fait connaître le cinéma québécois et ses artisans. Cette semaine: une rencontre avec la cinéaste Brigitte Sauriol qui nous présente "L'absence", un film réalisé en 1976.

Cinéma à l'écran

Animée par Michelle Rossignol, cette émission nous fait connaître le cinéma québécois et ses artisans. Cette semaine: une rencontre avec la cinéaste Brigitte Sauriol qui nous présente "L'absence", un film réalisé en 1976.

Cinéma à l'écran

Animée par Michelle Rossignol, cette émission nous fait connaître le cinéma québécois et ses artisans. Cette semaine: une rencontre avec la cinéaste Brigitte Sauriol qui nous présente "L'absence", un film réalisé en 1976.

Actualités régionales.

C B M T

8.56 A thought for Today
9.00 CBC & Good Morning
9.15 The Friendly Giant
9.30 Quebec School Telecast
10.00 Canadian Schools
10.30 Take Thirty
11.00 Sesame Street
12.00 The Twelve o'clock News

Puissance et déception de la télévision

par Jean Basile

Jamais plus que ces derniers jours, la télévision a montré à quel point elle est puissante quand elle s'attaque à un individu.

Aux États-Unis, par exemple, elle est en train de détruire lentement mais sûrement Richard Allen qui aurait ou n'aurait pas (telle est précisément la question) reçu des Japonais une prébende de \$1.000. Ici même, le réseau TVA a lancé, peut-être sans trop savoir ce qu'il faisait, une nouvelle dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle nous est apparue sur le petit écran comme équivoque et inappropriée, en ce que, dépassant l'événement propre (la confection de films pornographiques avec du matériel appartenant au gouvernement), elle mettait en cause un seul homme, le leader parlementaire du gouvernement,

M. Claude Charron, lui faisant porter en quelque sorte l'odieux de toute une situation. Et tout cela a suscité, par voie de ricochet, une série de commentaires aux informations télévisées des autres postes qui, de toute évidence, ne pouvaient pas passer sous silence un scandale présumé.

J'ai suivi cette affaire avec consternation pour me rendre compte qu'il ne semble pas exister de règles d'éthique explicites concernant la diffusion de telles nouvelles, mettant en cause un individu particulier. Mais le réseau TVA n'a pas été le seul fautif dans cette affaire. Avec un ensemble touchant, et sans doute avec l'innocence du redresseur de tort qui sommeille en tout journaliste, les rédacteurs des autres postes ont précisé dans leurs bulletins qu'il s'agissait, cette fois, de films homosexuels, rajoutant ainsi l'insulte à l'injure.

télévision

Ce genre de précision, qui rend l'infraction supposée encore plus odieuse, est tout à fait inutile, illégale peut-être car, après tout, la véritable question n'est pas là.

Cette malencontreuse affaire a déjà fait un mal énorme aux personnes intéressées et, plus que tout, un mal moral. Elle devrait certainement servir de leçon à tous. Depuis quelque temps, et avec un succès certain, le réseau TVA tente de s'imposer dans le secteur de l'information. Cela lui donne des responsabilités supplémentaires et devrait l'inciter à consolider son personnel.

Puisque nous en sommes aux personnalités politiques, il s'imposait que le ministre des Affaires sociales se prévale de

son droit de réponse concernant le reportage que fit, la semaine dernière, Daniel Pinard avec des médecins anesthésistes. Toujours est-il qu'il nous est apparu, au Point mardi dernier (RC, à 21 h 30), lors d'une longue entrevue. Dans une émission qui tire déjà de la patte, c'était parler beaucoup de médecine et d'autant plus que *Tel quel* nous a présenté un dossier important sur ce sujet. Espérons que Daniel Pinard ira maintenant explorer d'autres lieux.

Rien n'est pire que l'ennui à la télévision et cela, les chiffres le disent. Avec ses 300.000 téléspectateurs, le Point est loin d'être un succès. Et cela m'étonne de moins en moins. Il semble, en effet, que l'équipe soit toujours d'un cran en retard par rapport aux événements. C'est très gentil de nous proposer un reportage sur les mouvements pacifistes en Europe. Mais nous connaissons tout cela depuis longtemps. Gil Courtemanche ne nous a rien donné de nouveau sur ce sujet dont le dernier épiphénomène semble être la renaissance de mouvements identiques aux États-Unis, sous la bannière du fameux *Give Peace a chance* de John Lennon.

Je pourrais dire la même chose du reportage sur la Pologne que présentait le jeune Desautels. Ce n'était que du métrage répétitif et d'ailleurs emprunté.

Certes, il n'appartient pas au commentateur de se substituer aux confecteurs. Toutefois on est en droit de se demander, devant ce retard qui s'accumule, pourquoi ça ne va pas. Et ce qui ne va pas, selon mon analyse de semaine en semaine, c'est en grande partie le choix des sujets. Mais la structure de Radio-Canada est ainsi faite que le bateau lancé, il faut le boire jusqu'à la lie, c'est-à-dire jusqu'à épuisement de la saison. Notre télévision d'État qui, à l'instar de ses rivaux du secteur privé américain nous abreuve de

publicité, n'a malheureusement par leur décence qui est de retirer de l'horaire les échecs, de telle sorte que nous sommes, d'une certaine façon, deux fois victimes: victimes de la publicité et victimes des émissions médiocres.

Radio-Canada est-elle en train de prendre la manie de la télévision française qui est de commenter puis de commenter encore sur les commentaires? Un peu moins de mots et un peu plus d'action ne ferait de mal à personne.

Loin de moi, d'ailleurs, l'idée de médire des Français car leurs qualités sont immenses si l'on en juge, par leurs inégalables réussites comme *Samson et Dalila*, opéra de Saint-Saëns (PBS, lundi, à 20 h). Les deux derniers actes sont d'une grande beauté et l'Opéra de San Francisco, qui nous le présentait, avait fait les choses en grand. C'est fort dommage que l'on ne puisse pas voir cette surprenante production qui aurait remplacé avantageusement le spécial Line Renaud, par exemple. Avec ses cinq opéras de *En direct du Met*, Radio-Québec fait son effort. Radio-Canada pourrait peut-être faire le sien. Je crois fer-

mement que la télévision a aussi ce rôle de diffuser les chefs-d'œuvre internationaux à une époque où, précisément, les conditions économiques nous obligent à nous partager la tâche dans ce domaine.

À signaler, la diffusion du *Casanova* de Fellini, demain à 20 h, à Radio-Québec.

"Le film est dur, terriblement. Mais il est essentiel".
-Serge Dussault, LA PRESSE
VERSION FRANÇAISE

SALO

OU LES 120 JOURNÉES DE SODOME
un film de PIER PAOLO PASOLINI
DERNIER JOURS
ELYSEE 2
35 MILTON 842-6053

ADMISSION \$7.00, Laissez-Passer & Cartes de l'Age d'Or non acceptés.
SAM-DIM. 1230, 2.45, 5.00, 7.15, 9.30, SEM. 7.15, 9.30.

\$9,952 en bourses pour la formation en muséologie

Le ministre des Affaires culturelles, M. Clément Richard, a accordé des subventions de \$9,952 à la région de Montréal. Grâce à cette aide financière, cinq candidats pourront bénéficier d'un programme de formation et de perfectionnement en muséologie.

Les bénéficiaires sont: Jacques Poulin du Château Ra-

mezy à Montréal, \$277 pour un séminaire en gestion, Estelle Thibodeau du Château Dufresne, \$283 pour un séminaire en gestion, Carmen Toupin du Musée d'art de Joliette, \$879 en deux bourses pour un voyage d'études à Albany et un séminaire en éducation à Montréal, Christine Fillion de Montréal, \$7,728

pour suivre des cours à l'Université Queen's à Kingston, Joanne Côté du Musée des Beaux-Arts, \$785 pour des cours au Smithsonian Institution à Washington.

Dans le cadre de ce programme, les bourses distribuées depuis le début de la présente année financière à travers les neuf régions administratives du Québec totalisent une somme de \$57,995 partagée entre 38 candidats.

Administré par la direction des musées privés et des centres d'exposition et rendu possible grâce au financement des musées nationaux du Canada et du ministère des Affaires culturelles du Québec, ce programme a pour but de former du personnel apte à répondre aux divers besoins des organismes muséologiques du Québec.

VENEZ JOUER DEHORS

Kino-Québec

Pourquoi devriez-vous voir ce film...



Il arrive rarement que nous osions vous recommander un film. Ce geste exceptionnel est donc posé à l'endroit d'un film exceptionnel.

Vous serez fasciné par un dialogue sensationnel de Michel Audiard, une mise en scène d'une virtuosité diabolique de Claude Miller et un affrontement étonnant entre deux bêtes de cinéma.

Garde à vue est un grand spectacle au même titre qu'un match de boxe entre deux superchampions.

La direction

GARDE À VUE

LINO VENTURA ROMY SCHNEIDER MICHEL SERRAULT

SUJET: COURT
AUSI Prix spécial du Jury «ZEA»
Cannes 81

BERRI 4

ST-DENIS-STE-CATHERINE 288-2115

Tous les jours: 12:30, 2:20, 4:10, 6:00, 7:50, 9:40

ENFIN! Ouvert au grand public

des le 14 nov
Grace à l'association

proVigo

tit-coog

déjà plus de 50.000 abonnées.

Théâtre Denise-Pelletier

Réervations

253-8974

CHARGES 17% MasterCard AMERICAN EXPRESS

14 ANS

"JE NE SUIS PAS UN ANIMAL! JE SUIS UN ETRE HUMAIN! JE...SUIS...UN HOMME."

L'HOMME ÉLÉPHANT

Paramount présente une Production Brookfilms avec Anthony Hopkins et John Hurt (L'Homme Éléphant) Anne Bancroft John Gielgud Wendy Hiller v.f.de The Elephant Man

13.00 - 15.35
18.10 - 20.45

desjardins 1
BASILAIRE 1 288-3141

Couples à la dérive... ou simples esprits troublés... découvrez la solution à vos «PSY» problèmes!

- Anny Duperey est MERVEILLEUSE L'Express
- Plein d'astuces JOLIMENT rythmé, ADMIRABLEMENT joué Le Figaro
- Une comédie ALERTE et EUPHORIQUE. Europe #1
- De Broca nous fait rire énormément R.T.L.

PSY

ANNY DUPEREY
PATRICK DEWAERE

la nouvelle comédie de PHILIPPE DE BROCA

2^e mois

BERRI 3

ST-DENIS-STE-CATHERINE 288-2115

Tous les jours:
12.10 - 2.05 - 4.00 -
5.55 - 7.50 - 9.45

3 représentations

MESSE EN TEMPS DE GUERRE - Haydn
CANTATE POUR UNE JOIE - Mercure
MOTAT II - Der Geist hilft unsrer Schwachheit auf-Bach

EST	QUEST	CENTRE
28 novembre	30 novembre	5 décembre
Eglise St-Alphonse d'Youville	St. Edmund of Canterbury Church	Auditorium le Plateau
560 Crémazie est 7\$, Etud. et Age d'or: 4\$	105 Beaconsfield 7\$, Etud. et Age d'or: 4\$	3710 Calixa-Lavallée 8\$, Etud. et Age d'or: 5\$

20h30

Elise Bédard, soprano
Claudette Roy, mezzo
David Langlois, ténor
Charles Prévost, basse

Nanette Detton, piano
Jacques Lavallée, timbales

et mettant en vedette le

CHOEUR ELGAR
sous la direction de LOUIS LAVIGUEUR

VENTE DE BILLETS

Centre LIBRAIRIE PARAGRAPH BOOKSTORE 2065 Mansfield - Tel. 845-5811 ARCHAMBAULT ED INC. 500 est. rue Ste. Catherine INTERNATIONAL MUSIC STORE 1334 ouest. rue Ste. Catherine	Est STUDIO DE MUSIQUE ST. DENIS ENRG. 8035-A St. Denis Ouest MUSIQUE MELO Centre d'Achats Ile Perrot	SAM THE RECORD/MAN Centre d'Achats Beaconsfield BROSSAUX FAIRVIEW Centre d'Achats Fairview HADLEY'S Centre d'Achats Pointe Claire
--	---	--

RENSEIGNEMENTS À 842-0583

Louise Portal à la Polonaise

Un rendez-vous avec la nuit

par Nathalie Petrowski

Le rendez-vous a lieu au milieu d'un décor de troisième guerre mondiale, devant les trottoirs défoncés de la rue Prince Arthur, dans un petit café aux vitres pleines de buée. En face, au deuxième étage, une enseigna au néon rouge et lumineux indique le nom Portal. Il ne s'agit ni du nom d'une nouvelle boîte de nuit ni de la marque de commerce d'une entreprise, mais simplement du nom de Louise Portal, transgénérationnelle, membre des célèbres Lapointe Sisters, actrice devenue chanteuse au tournant de ses 30 ans.

Entourée de son directeur musical Jean-Pierre Bonin et de son «chum» musicien Walter Rossi, habillée à la toute dernière mode punk chic, elle explique pourquoi après avoir entrepris une intéressante carrière cinématographique (*Taureau*, *Les beaux dimanches*, *Mourir à tuer*, *tête et Cordelia*), elle a décidé de s'improviser chanteuse et de s'aventurer dans le monde de la chanson. «J'ai été un instrument pendant 10 ans, un objet manipulé, entre les mains des metteurs en scène et des réalisateurs de cinéma. J'ai compris à un moment donné que j'avais des choses à dire, qu'il fallait que je prenne parole, que je parle des affaires qui me concernaient au lieu de toujours dire les paroles des autres.»

Les choses qui concernent Louise Portal, 30 ans, sont multiples et sont sans doute les choses qui concernent beaucoup de filles du même âge; toutes celles qui n'ont peut-être pas encore le goût de se marier et d'élever 12 enfants. «Un jour, dit son chum Walter Rossi, on l'élèvera notre «trouée» d'enfants italiens. En attendant, Louise Portal a d'autres préoccupations et d'autres priorités.



Louise Portal donne un rendez-vous clandestin à la Polonaise, rue Prince Arthur, cette fin de semaine. (Photo Jacques Grenier)

Dans son nouveau spectacle à la Polonaise, son deuxième spectacle en un an et demi, produit par l'homme-miracle Luc Phaneuf (celui à qui on doit Plume, André Gagnon et anciennement Diane Dufresne) elle parle d'un sujet qu'elle connaît bien: la vie de nuit et la vie de bar de la rue Crescent à la rue Prince Arthur en passant par les nuits magiques du Vieux-Montréal. «Le jour, les gens ont toujours des choses à faire, ils oublient d'être attentifs à leurs désirs et à leurs envies. C'est la nuit que leurs rêves secrets, leurs fantasmes se révèlent au-delà

de l'image qu'ils veulent projeter.»

Dans *Rendez-vous clandestin*, Portal reprend le même procédé que la dernière fois. Elle conçoit son spectacle comme un scénario de film animé par différents personnages. Dans cet univers clandestin où les marginaux de la nuit, Barbara Baloune, Mona Trotter, Lucie la candy-girl, rôdent dans les rues sur un air rock, Portal approuve l'interdit.

Même si ses idoles avouées sont Diane Dufresne et Marjolaine Morin (de Corbeau), elle garde une affection toute par-

ticulière pour Monsieur Muscle, Bernard Lavilliers. Paradoxalement, elle refuse de se définir comme une chanteuse rock traditionnelle. «Le rock c'est une attitude, c'est un son. Moi je me sers de ces éléments-là mais j'en apporte d'autres, notamment ma formation d'actrice. Lorsque Diane Dufresne monte sur scène, elle charrie un seul personnage, le sien; moi j'en charrie plusieurs, je me multiplie.»

Ce qui surprend toujours chez Portal c'est son acharnement, cette façon brusque de pousser les choses jusqu'à

bout pour que ça bouge, pour qu'il se passe quelque chose, cette façon animale de foncer, sans gêne et sans complexe. Ce ne sont pas toutes les actrices qui auraient le courage de lever le voile protecteur du cinéma, de percer l'écran et de monter seules sur scène. «Moi, au moins, j'ai pas besoin de prendre des cours de danse comme le font maintenant toutes les chanteuses, j'ai pas besoin d'aller chercher un metteur en scène de théâtre, je vais directement dans le showbiz, puisque c'est Mouffe qui a conçu la mise en scène.»

Il y a dans cette dernière remarque un besoin inavoué de légitimité son insertion dans un territoire qui ne lui appartient pas encore complètement. Pour le milieu de la musique à Montréal, Louise Portal reste encore une actrice qui chante. Parions que le préjugé ne durera pas longtemps.

Narayan, maître du sarangi, en récital à Montréal

ou celui des danseuses de tout style. D'un instrument relativement peu considéré jusqu'à et partiellement supplanté dans la musique indienne par le violon, Ram Narayan a fait un instrument soliste de très haut calibre.

C'est ainsi qu'il a non seulement acquis le titre de Pandit (Maître, ou Docteur) mais également fasciné et séduit Yehudi Menuhin par la qualité expressive unique de son jeu.

Ram Narayan sera accompagné du joueur de tabla Suresh Talwalkar qui ne le quitte que rarement lors de ses tour-

nées nombreuses, depuis 1968. Après Ravi Shankar, Ustad Ali Akbar Khan, Bismilla Khan et quelques autres grands noms de la musique indienne, Ram Narayan représente, à titre de plus grand maître du sarangi, le complément indispensable à un cycle qui a permis aux Montréalais de se familiariser avec la vie musicale de ce pays.

C'est Traditions musicales du Monde qui, en collaboration avec le Musée des Beaux-Arts offre ce concert samedi soir à la salle de la Fédération nationale ukrainienne, rue Hutchison, coin Fairmount.



Confusions

par Louis-Paul Béguin

On confond rayonnement et radiation. On emploie radiation, sous l'influence de l'anglais, quand il s'agit de rayonnement. «Le mot rayonnement se définit ainsi dans le Petit Larousse 1982», nous dit J.P. Lévy dans un article de Défense de la langue française. Rayonnement: ensemble des radiations émises par un corps; rayonnement solaire.

La radiation a un sens plus restrictif. Sa définition tirée du Petit Robert nous éclaire sur son sens: énergie émise et propagée sous forme d'ondes à travers un milieu naturel. On parle de fréquence, de longueur d'onde d'une radiation. Autrement dit, rayonnement est l'ensemble des radiations, et la radiation est l'énergie propagée. Cette confusion est encore une fois causée par l'anglais.

M. J.A. Lavoie, d'Ottawa, me parle de la confusion des accents. On met le circonflexe sur chapitre, et on l'oublie sur épître. Il signale que pour s'y reconnaître, il faudrait se souvenir du latin — hélas qui étudie le latin de nos jours? Le mot «epistula» a donné tout naturellement épître, dans lequel le circonflexe rappelle l'ancienne lettre «e»; et le mot «capitulum» a donné chapitre, dans lequel il n'est pas nécessaire d'ajouter de circonflexe, puisque aucune lettre «e» n'a disparu. Ce lecteur m'envoie également un questionnaire de la compagnie VOYAGEUR qui est bourré de fautes. On y parle, entre autres, des usages (sic) de l'autobus, des derniers douze mois (douze derniers mois). Allez-vous «quitter» (sic) l'autobus? Suivent les précisions: au terminus, le long du trajet. On veut sans doute dire descendre au terminus ou avant.



OUI
À LA BOUTEILLE
CONSIGNÉE
PARCE QUE...

la canette est source de pollution
et elle ne sert qu'une fois.

la bouteille revient moins cher
de 30%...

Les clubs 4H du Québec

Cinéplex 9 cinémas
2001 UNIVERSITÉ
849-4518
McGILL

GAGNANT DE L'OSCAR DU MEILLEUR FILM ÉTRANGER 1981

DELICIEUSEMENT DRÔLE!

MOSCOW
DOES NOT BELIEVE IN TEARS

12:35-3:30-6:00-8:45

Marsha Mason · Kristy McNichol

Only When I Laugh

...POUR RIRE... AUX LARMES...!

UN FILM DE NEIL SIMON

12:25 - 2:40 - 4:55 - 7:10 - 9:25 -

DERNIÈRE REPRÉSENTATION SAMEDI À 11:35

PLUS RICHE, PLUS DRÔLE, PLUS OSÉ QUE 'ANIMAL HOUSE'

TIME MAGAZINE

12:40-2:30-4:20-6:10-8:00-9:50

SAMEDI DERNIÈRE REPRÉSENTATION À 11:35

ADAMANT: UN CHEF D'ŒUVRE ACCOMPLI

PETER SELLERS · SHIRLEY MACLAINE

"BIENVENUE MISTER FRANCE"

VERSION FRANÇAISE

12:00 - 2:20 - 4:40 - 7:00 - 9:20

SAMEDI DERNIÈRE REPRÉSENTATION À 11:35

3.000.000 de SPECTATEURS ont adoré cette comédie.

3e sem. VIENS CHEZ MOI J'HABITE CHEZ UNE COPINE

12:20 - 2:05 - 3:55 - 5:40 - 7:30 - 9:20

SAMEDI DERNIÈRE REPRÉSENTATION À 11:05

"UNE CRUAUTÉ SÉRIEUSE ET CONSTERNANTE"

Serge Dussault, LA PRESSE.

12:20 - 2:40 - 5:00 - 7:20 - 9:40

SAMEDI DERNIÈRE À 11:50

UNE PRODUCTION DE L'OFFICE NATIONAL DU FILM

NOT A LOVE STORY

a film about

PORNOGRAPHY

12:40 - 2:30 - 4:25 - 6:15 - 8:10 - 10:00

SAMEDI DERNIÈRE REPRÉSENTATION À 11:20

Didier FARRÉ présente

UN FILM DE CLAUDE LELOUCH

120 comédiens - 10.000 figurants - 200 danseurs

LES UNS ET LES AUTRES

Le PARISIEN 1

1.00, 4.45, 8.30, 11.55

480 STE CATHERINE D 866-3856

"UN SPECTACLE FASCINANT"

Lili Marleen

PLACE VILLE-MARIE

CINEMA 2 866-2644

12.30, 2.40, 4.50, 7.00 & 9.10.

LA FILIÈRE PRÉSENTE

eva

DU 17 AU 29 NOVEMBRE

MARDI - MERCREDI 20 h 30 - 7\$

JEUDI - DIMANCHE 20 h 30 - 7\$

VENDREDI - 20 h 30 et 22 h 30 - 8\$

SAMEDI 20 h 30 et 22 h 30 - 8\$

TRANSIT

425, PLACE JACQUES CARTIER, VIEUX MONTRÉAL

LE DEVOIR

est présent au

Salon du Livre de Montréal

«L'endroit et le moment idéal» pour vous abonner

du 24 au 29 novembre au kiosque no: 309

Venez nous rencontrer

8e sem.

BERTRAND BLIER

GAGNANT D'UN OSCAR

BEAU PÈRE

PLACE VILLE-MARIE

CINEMA 1 866-2644

12.15, 2.35, 4.55, 7.15 & 9.35

4e SEM.

LE ROI DES CONS

le règne de l'homme objet

Le PARISIEN 3

480 STE CATHERINE D 866-3856

LAVAL 3

CENTRE LAVAL 688-7776

GREENFIELD PARK 2

PL. GREENFIELD PARK 871-6129

VERSAILLES 2

PLACE VERSAILLES 353-7880

tnm théâtre du nouveau monde

Un reel ben beau, ben triste

de jeanne-mance delisle

mise en scène: olivier reichenbach

Ce soir PREMIÈRE

mardi au vendredi 20h

samedi 17 et 21h

dimanche 19h

40% DE RÉDUCTION pour les 25 ans et moins, une demi-heure avant le spectacle. Tarifs de groupe sur demande

84 ouest, rue Sainte-Catherine Métro Place des Arts 861-0563

Les Films Mutuels présentent

Patrick Segal

a séduit des millions de lecteurs avec

"L'HOMME QUI MARCHAIT DANS SA TÊTE"

Il vous offre maintenant son premier long-métrage

La Nuit Ensoleillée

UN TÉMOIGNAGE D'ESPOIR ET DE COURAGE

Photographie MICHEL BAZILLE · Musique PHILIPPE SARDE

Prix spéciaux pour groupes

BERRI 2

1.15 - 2.55

4.35 - 6.15

7.55 - 9.35

ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115

NOCES DE SANG

Quel film! c'est miraculeux.

Quelle leçon pour le cinéma d'avant qui a envahi nos écrans depuis que les cinéastes ne savent plus faire parler les images!

—LA PRESSE

Ne ratez en aucune façon

NOCES DE SANG!

vous laissez à la fin pantoufle d'émotion: une émotion pleine, devorante comme seul l'art maîtrise à sa perfection peut provoquer

—LE DEVOIR

NOCES DE SANG, un film unique et envoûtant.

Un tour de force réussi grâce à la magie du cinéma et de la danse

—VARIETY

NOCES DE SANG, un film exceptionnel!

Extraordinairement visuel et magique

On est captivé en permanence

—LE QUOTIDIEN

Noces de sang

de CARLOS SAURA

13.50, 15.25, 17.00

18.35, 20.10, 21.45

desjardins 4

BASILAIRE 1 288-3141

AVIS PUBLICS

Province de Québec, District de Montréal.
COUR PROVINCIALE. No. 500-02-007448-801. Pierre Bigras Limitée, demanderesse vs. Placemont, défendeur. Le 8 décembre 1981, à 14 h 00 heures de l'après-midi au domicile du défendeur Pierre Bigras Limitée, 145 rue de la Montagne, 145, en la ville de Laval, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisi en cette cause, consistant en vêtements et meubles de ménage. Coudi- uons. (RG. 432-4331) 25 novembre 1981. 48 de Martigny Ouest, 200A, St-Jérôme. P.Q. Martigny Ouest, 200A, St-Jérôme. P.Q.

Il est donné avis que MICHELE MARIO SAFFRONOVIĆ dit CLOUTIER à l'intention de transmettre au Ministre de la Justice une requête afin de changer son nom en celui de MICHELE CLOUTIER.
Ledit requérant demeure présentement au 840, 36 Avenue Pointe-aux-Trembles district de Montréal.
Montréal, le 20 novembre 1981
Antoine Cloutier
Procureur du requérant

AVIS
AVIS est par les présentes donné que LES ENTREPRISES PEJOME L.T.E.E. s'adressera au Ministre des Institutions Financières, compagnies et coopératives pour obtenir l'abandon de sa charte.
Montréal, le 16 novembre, 1981
Procureurs de la Requête
FRANKEL & FRANKEL
101 St. Jacques
Suite 910
H2Y 1L3

AVIS est donné que GABRIEL LOIGNON ENR. 0344, 81, Montréal, P.Q. défendeur au permis M-500647-001 région 10 s'adressera à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de LUCIEN MICHAUD, 8260 E. Ontario, # 3, Montréal, P.Q., conformément aux dispositions de l'article 2.58.1 du règlement 2.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les 5 jours qui suivent la date de la troisième parution dans les journaux.
1ère parution 25 novembre 1981
2ème parution 26 novembre 1981
3ème parution 27 novembre 1981

AVIS
AVIS est par les présentes donné que MOUNTAIN PLACE LTD., une corporation constituée en vertu de la Loi des Compagnies de Québec, a l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de 30 jours.
PÉLOQUIN, BÉAUX, ALLARD & LACROIX
Procureurs de la demanderesse
275, rue Notre-Dame est, Montréal

AVIS
AVIS est par les présentes donné que MOUNTAIN PLACE LTD., une corporation constituée en vertu de la Loi des Compagnies de Québec, a l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de 30 jours.
PÉLOQUIN, BÉAUX, ALLARD & LACROIX
Procureurs de la demanderesse
275, rue Notre-Dame est, Montréal

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE

COUR SUPÉRIEURE

NO. 700-05-01209-810
LA CORPORATION DU CONSEIL DE COMITÉ DE DEUX-MONTAGNES, demanderesse

ALBERT GAUDREAU, défendeur

JEAN-PAUL DION, défendeur domicilié et résident au 817, 19e avenue, Fabreville, Laval, et maintenant d'adresse inconnue.

RAYMOND CORNELLIER, défendeur domicilié et résident au 2277, rue Des Érables, apt. 14, cité et district de Montréal, et maintenant d'adresse inconnue.

MUNICIPALITÉ DE ST-COLOMBAN, défendeur

LE REGISTREUR DU BUREAU D'ENREGISTREMENT DE DEUX-MONTAGNES, mis-en-cause

ORDONNANCE
Il est ordonné au mis-en-cause JEAN-PAUL DION et RAYMOND CORNELLIER de comparaître au greffe de cette Cour dans un délai de trente (30) jours suivant la publication de la présente ordonnance. Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention des mis-en-cause, Jean-Paul Dion et Raymond Cornellier. Saint-Jérôme, ce 5 novembre 1981.

LUCIE PELOQUIN
Protonotaire-adjoint C.S.T.

Me Mario Du Mesnil, avocat
Bureau 1500
505, boul. Dorchester ouest
Montréal, P.Q.
Procureurs de la demanderesse

décès

SADEK, Guirguis. — À Ottawa, le mercredi 25 novembre 1981 à l'âge de 68 ans, est décédé M. Guirguis Sadek époux bien-aimé de Marie Farid Khairi. Il laisse dans le deuil 2 fils, John de Montréal et Camil d'Ottawa. Les funérailles auront lieu le vendredi 27 novembre à l'église du Sacré-Cœur où le service sera célébré à 10 h 00, et de là au cimetière Notre-Dame d'Ottawa lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SÉNART, Pierre. — À l'hôpital Général de Montréal, le 25 novembre 1981 à l'âge de 77 ans, est décédé M. Pierre Sénart époux de feu Marguerite Sénart. Il laisse dans le deuil sa fille Colette et son fils Jean-François. Selon la volonté du défunt son corps a été remis à la science au département d'anatomie de l'Université de Montréal.

À Ste-Catherine-de-Sienne pour prière exaucée.
Merci
A.B.-80

PRIÈRE AU ST-ESPRIT

St-Esprit qui m'éclaircis tout, qui illumines tous les chemins pour que je puisse atteindre mon idéal, toi qui me donnes le don divin de pardonner et oublier le mal qui on me fait et qui es avec moi dans tous les instants de ma vie, je veux pendant ce court dialogue te remercier pour tout et confirmer encore une fois que je ne veux pas me séparer de toi à jamais, même et malgré n'importe quelle illusion matérielle. Je désire être avec toi dans la gloire éternelle. Merci de la miséricorde envers moi et les miens. (La personne devra dire cette prière pendant trois jours de suite. Après les 3 jours, la grâce demandée sera obtenue même si elle pourrait paraître difficile. Faire publier aussitôt que la grâce a été obtenue sans dire la demande, au bas mettre les initiales de la personne exaucée.) A.B.-80

la Fondation du Québec des maladies du cœur
1455, rue Peel, Montréal
288-8141

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 4 novembre 1981 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à TANNI INTERNATIONAL L.T.E.E. — TANNI INTERNATIONAL L.T.E.E., a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 12e jour de novembre 1981, sous le numéro 3227889.
Ce 19e jour de novembre, 1981
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS
AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571.0 du Code civil, que FORMAT CANABEC ELECTRIQUE L.T.E.E., dont la principale place d'affaires est située dans le district judiciaire de Montréal, a transféré toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à BANQUE NATIONALE DU CANADA par acte daté du 6 octobre 1980 et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 3120299.
BANQUE NATIONALE DU CANADA.

AVIS
AVIS est par les présentes donné que THE MILLER CLOTHING MFG. CO. LTD., une corporation constituée en vertu de la Loi des Compagnies de Québec, et ayant son siège social dans la Cité et District de Montréal, s'adressera au Ministre des Institutions Financières, Compagnies et Coopératives de la Province de Québec, pour obtenir l'abandon de sa Charte selon les dispositions de la Loi des Compagnies de Québec.
DATE à Montréal, le 16ème jour de novembre, 1981.

(S) SAM MILLER
Vice-président

CANADA — Province de Québec — District de Montréal Cour Provinciale 500-02-045816-811 Ville de Montréal c. Centre d'accueil Horizons de la Jeunesse, Harold Cummings et RICHARD WAKELING. Ledit RICHARD WAKELING est d'adresse inconnue. Il est enjoint au défendeur RICHARD WAKELING à l'intention d'acquiescer à la copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de 30 jours.
(signé) R. Chasse, protonotaire-adjoint de la Cour Provinciale — Péloquin, Beaux, Allard & Lacroix, 275, rue Notre-Dame, Montréal — Procureurs de la demanderesse

PRES DU SAINT-LAURENT INC.
ST. LAWRENCE LANDS INC.

PRENZ AVIS que PRES DU SAINT-LAURENT INC. — ST. LAWRENCE LANDS INC., une compagnie incorporée en vertu de la Loi sur les compagnies, Québec, ayant son siège social à Montréal, demandera au Ministre des Institutions Financières et Coopératives de la Province de Québec, la permission d'abandonner sa charte selon les dispositions de la Loi sur les compagnies. DATE ce 19e jour de novembre 1981.

COURTOIS, CLARKSON, PARSONS & TETRAULT
Les procureurs de la compagnie.

CANADA — Province de Québec — District de Montréal Cour municipale de Montréal, 61-04587 Ville de Montréal, c. — REBECCA LEVEKRON autrui des 5700 Davis, Côte-St. Louis, district de Montréal, et maintenant d'adresse inconnue.

Il est enjoint à REBECCA LEVEKRON, à l'intention de laquelle une copie d'un lettre du 30 octobre 1981 de monsieur Georges Bourdon, un extrait du procès-verbal d'une séance du Comité exécutif de la Ville de Montréal du 28 octobre 1981 et une estimation ont été laissées au greffe de cette Cour, de se présenter audit greffe pour prendre possession desdits documents.
(signé) Pierre Déry, juge C.M.M.
Péloquin, Beaux, Allard & Lacroix
275, rue Notre-Dame à Montréal
Procureurs de la requérante

ORDONNANCE
Il est ordonné à Arthur Courville de comparaître au greffe de cette Cour dans un délai de trente (30) jours suivant la publication de la présente ordonnance. Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention du mis-en-cause, Arthur Courville.
Saint-Jérôme, ce 4 novembre 1981

LUCIE PELOQUIN
Protonotaire-adjoint, C.S.T.

Me Mario Du Mesnil, avocat
Bureau 1500
505, boul. Dorchester ouest
Montréal, P.Q.
Procureurs de la demanderesse

ORDONNANCE
Il est ordonné au mis-en-cause JEAN-PAUL DION et RAYMOND CORNELLIER de comparaître au greffe de cette Cour dans un délai de trente (30) jours suivant la publication de la présente ordonnance. Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention des mis-en-cause, Jean-Paul Dion et Raymond Cornellier. Saint-Jérôme, ce 5 novembre 1981.

LUCIE PELOQUIN
Protonotaire-adjoint C.S.T.

Me Mario Du Mesnil, avocat
Bureau 1500
505, boul. Dorchester ouest
Montréal, P.Q.
Procureurs de la demanderesse

ORDONNANCE
Il est ordonné au mis-en-cause JEAN-PAUL DION et RAYMOND CORNELLIER de comparaître au greffe de cette Cour dans un délai de trente (30) jours suivant la publication de la présente ordonnance. Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention des mis-en-cause, Jean-Paul Dion et Raymond Cornellier. Saint-Jérôme, ce 5 novembre 1981.

LUCIE PELOQUIN
Protonotaire-adjoint C.S.T.

Me Mario Du Mesnil, avocat
Bureau 1500
505, boul. Dorchester ouest
Montréal, P.Q.
Procureurs de la demanderesse

ORDONNANCE
Il est ordonné au mis-en-cause JEAN-PAUL DION et RAYMOND CORNELLIER de comparaître au greffe de cette Cour dans un délai de trente (30) jours suivant la publication de la présente ordonnance. Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention des mis-en-cause, Jean-Paul Dion et Raymond Cornellier. Saint-Jérôme, ce 5 novembre 1981.

LUCIE PELOQUIN
Protonotaire-adjoint C.S.T.

Me Mario Du Mesnil, avocat
Bureau 1500
505, boul. Dorchester ouest
Montréal, P.Q.
Procureurs de la demanderesse

ORDONNANCE
Il est ordonné au mis-en-cause JEAN-PAUL DION et RAYMOND CORNELLIER de comparaître au greffe de cette Cour dans un délai de trente (30) jours suivant la publication de la présente ordonnance. Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention des mis-en-cause, Jean-Paul Dion et Raymond Cornellier. Saint-Jérôme, ce 5 novembre 1981.

LUCIE PELOQUIN
Protonotaire-adjoint C.S.T.

Me Mario Du Mesnil, avocat
Bureau 1500
505, boul. Dorchester ouest
Montréal, P.Q.
Procureurs de la demanderesse

ORDONNANCE
Il est ordonné au mis-en-cause JEAN-PAUL DION et RAYMOND CORNELLIER de comparaître au greffe de cette Cour dans un délai de trente (30) jours suivant la publication de la présente ordonnance. Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention des mis-en-cause, Jean-Paul Dion et Raymond Cornellier. Saint-Jérôme, ce 5 novembre 1981.

LUCIE PELOQUIN
Protonotaire-adjoint C.S.T.

Me Mario Du Mesnil, avocat
Bureau 1500
505, boul. Dorchester ouest
Montréal, P.Q.
Procureurs de la demanderesse

ORDONNANCE
Il est ordonné au mis-en-cause JEAN-PAUL DION et RAYMOND CORNELLIER de comparaître au greffe de cette Cour dans un délai de trente (30) jours suivant la publication de la présente ordonnance. Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention des mis-en-cause, Jean-Paul Dion et Raymond Cornellier. Saint-Jérôme, ce 5 novembre 1981.

LUCIE PELOQUIN
Protonotaire-adjoint C.S.T.

Me Mario Du Mesnil, avocat
Bureau 1500
505, boul. Dorchester ouest
Montréal, P.Q.
Procureurs de la demanderesse

ORDONNANCE
Il est ordonné au mis-en-cause JEAN-PAUL DION et RAYMOND CORNELLIER de comparaître au greffe de cette Cour dans un délai de trente (30) jours suivant la publication de la présente ordonnance. Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention des mis-en-cause, Jean-Paul Dion et Raymond Cornellier. Saint-Jérôme, ce 5 novembre 1981.

LUCIE PELOQUIN
Protonotaire-adjoint C.S.T.

Me Mario Du Mesnil, avocat
Bureau 1500
505, boul. Dorchester ouest
Montréal, P.Q.
Procureurs de la demanderesse

ORDONNANCE
Il est ordonné au mis-en-cause JEAN-PAUL DION et RAYMOND CORNELLIER de comparaître au greffe de cette Cour dans un délai de trente (30) jours suivant la publication de la présente ordonnance. Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention des mis-en-cause, Jean-Paul Dion et Raymond Cornellier. Saint-Jérôme, ce 5 novembre 1981.

LUCIE PELOQUIN
Protonotaire-adjoint C.S.T.

Me Mario Du Mesnil, avocat
Bureau 1500
505, boul. Dorchester ouest
Montréal, P.Q.
Procureurs de la demanderesse

ORDONNANCE
Il est ordonné au mis-en-cause JEAN-PAUL DION et RAYMOND CORNELLIER de comparaître au greffe de cette Cour dans un délai de trente (30) jours suivant la publication de la présente ordonnance. Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention des mis-en-cause, Jean-Paul Dion et Raymond Cornellier. Saint-Jérôme, ce 5 novembre 1981.

LUCIE PELOQUIN
Protonotaire-adjoint C.S.T.

Me Mario Du Mesnil, avocat
Bureau 1500
505, boul. Dorchester ouest
Montréal, P.Q.
Procureurs de la demanderesse

ORDONNANCE
Il est ordonné au mis-en-cause JEAN-PAUL DION et RAYMOND CORNELLIER de comparaître au greffe de cette Cour dans un délai de trente (30) jours suivant la publication de la présente ordonnance. Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention des mis-en-cause, Jean-Paul Dion et Raymond Cornellier. Saint-Jérôme, ce 5 novembre 1981.

LUCIE PELOQUIN
Protonotaire-adjoint C.S.T.

Me Mario Du Mesnil, avocat
Bureau 1500
505, boul. Dorchester ouest
Montréal, P.Q.
Procureurs de la demanderesse

ORDONNANCE
Il est ordonné au mis-en-cause JEAN-PAUL DION et RAYMOND CORNELLIER de comparaître au greffe de cette Cour dans un délai de trente (30) jours suivant la publication de la présente ordonnance. Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention des mis-en-cause, Jean-Paul Dion et Raymond Cornellier. Saint-Jérôme, ce 5 novembre 1981.

LUCIE PELOQUIN
Protonotaire-adjoint C.S.T.

Me Mario Du Mesnil, avocat
Bureau 1500
505, boul. Dorchester ouest
Montréal, P.Q.
Procureurs de la demanderesse

ORDONNANCE
Il est ordonné au mis-en-cause JEAN-PAUL DION et RAYMOND CORNELLIER de comparaître au greffe de cette Cour dans un délai de trente (30) jours suivant la publication de la présente ordonnance. Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention des mis-en-cause, Jean-Paul Dion et Raymond Cornellier. Saint-Jérôme, ce 5 novembre 1981.

LUCIE PELOQUIN
Protonotaire-adjoint C.S.T.

Me Mario Du Mesnil, avocat
Bureau 1500
505, boul. Dorchester ouest
Montréal, P.Q.
Procureurs de la demanderesse

ORDONNANCE
Il est ordonné au mis-en-cause JEAN-PAUL DION et RAYMOND CORNELLIER de comparaître au greffe de cette Cour dans un délai de trente (30) jours suivant la publication de la présente ordonnance. Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention des mis-en-cause, Jean-Paul Dion et Raymond Cornellier. Saint-Jérôme, ce 5 novembre 1981.

LUCIE PELOQUIN
Protonotaire-adjoint C.S.T.

Me Mario Du Mesnil, avocat
Bureau 1500
505, boul. Dorchester ouest
Montréal, P.Q.
Procureurs de la demanderesse

ORDONNANCE
Il est ordonné au mis-en-cause JEAN-PAUL DION et RAYMOND CORNELLIER de comparaître au greffe de cette Cour dans un délai de trente (30) jours suivant la publication de la présente ordonnance. Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention des mis-en-cause, Jean-Paul Dion et Raymond Cornellier. Saint-Jérôme, ce 5 novembre 1981.

LUCIE PELOQUIN
Protonotaire-adjoint C.S.T.

Me Mario Du Mesnil, avocat
Bureau 1500
505, boul. Dorchester ouest
Montréal, P.Q.
Procureurs de la demanderesse

ORDONNANCE
Il est ordonné au mis-en-cause JEAN-PAUL DION et RAYMOND CORNELLIER de comparaître au greffe de cette Cour dans un délai de trente (30) jours suivant la publication de la présente ordonnance. Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention des mis-en-cause, Jean-Paul Dion et Raymond Cornellier. Saint-Jérôme, ce 5 novembre 1981.

LUCIE PELOQUIN
Protonotaire-adjoint C.S.T.

Me Mario Du Mesnil, avocat
Bureau 1500
505, boul. Dorchester ouest
Montréal, P.Q.
Procureurs de la demanderesse

ORDONNANCE
Il est ordonné au mis-en-cause JEAN-PAUL DION et RAYMOND CORNELLIER de comparaître au greffe de cette Cour dans un délai de trente (30) jours suivant la publication de la présente ordonnance. Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention des mis-en-cause, Jean-Paul Dion et Raymond Cornellier. Saint-Jérôme, ce 5 novembre 1981.

LUCIE PELOQUIN
Protonotaire-adjoint C.S.T.

Me Mario Du Mesnil, avocat
Bureau 1500
505, boul. Dorchester ouest
Montréal, P.Q.
Procureurs de la demanderesse

ORDONNANCE
Il est ordonné au mis-en-cause JEAN-PAUL DION et RAYMOND CORNELLIER de comparaître au greffe de cette Cour dans un délai de trente (30) jours suivant la publication de la présente ordonnance. Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention des mis-en-cause, Jean-Paul Dion et Raymond Cornellier. Saint-Jérôme, ce 5 novembre 1981.

LUCIE PELOQUIN
Protonotaire-adjoint C.S.T.

Me Mario Du Mesnil, avocat
Bureau 1500
505, boul. Dorchester ouest
Montréal, P.Q.
Procureurs de la demanderesse

ORDONNANCE
Il est ordonné au mis-en-cause JEAN-PAUL DION et RAYMOND CORNELLIER de comparaître au greffe de cette Cour dans un délai de trente (30) jours suivant la publication de la présente ordonnance. Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention des mis-en-cause, Jean-Paul Dion et Raymond Cornellier. Saint-Jérôme, ce 5 novembre 1981.

LUCIE PELOQUIN
Protonotaire-adjoint C.S.T.

Me Mario Du Mesnil, avocat
Bureau 1500
505, boul. Dorchester ouest
Montréal, P.Q.
Procureurs de la demanderesse

ORDONNANCE
Il est ordonné au mis-en-cause JEAN-PAUL DION et RAYMOND CORNELLIER de comparaître au greffe de cette Cour dans un délai de trente (30) jours suivant la publication de la présente ordonnance. Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention des mis-en-cause, Jean-Paul Dion et Raymond Cornellier. Saint-Jérôme, ce 5 novembre 1981.

LUCIE PELOQUIN
Protonotaire-adjoint C.S.T.

Me Mario Du Mesnil, avocat
Bureau 1500
505, boul. Dorchester ouest
Montréal, P.Q.
Procureurs de la demanderesse

ORDONNANCE
Il est ordonné au mis-en-cause JEAN-PAUL DION et RAYMOND CORNELLIER de comparaître au greffe de cette Cour dans un délai de trente (30) jours suivant la publication de la présente ordonnance. Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention des mis-en-cause, Jean-Paul Dion et Raymond Cornellier. Saint-Jérôme, ce 5 novembre 1981.

LUCIE PELOQUIN
Protonotaire-adjoint C.S.T.

Me Mario Du Mesnil, avocat
Bureau 1500
505, boul. Dorchester ouest
Montréal, P.Q.
Procureurs de la demanderesse

ORDONNANCE
Il est ordonné au mis-en-cause JEAN-PAUL DION et RAYMOND CORNELLIER de comparaître au greffe de cette Cour dans un délai de trente (30) jours suivant la publication de la présente ordonnance. Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention des mis-en-cause, Jean-Paul Dion et Raymond Cornellier. Saint-Jérôme, ce 5 novembre 1981.

LUCIE PELOQUIN
Protonotaire-adjoint C.S.T.

Me Mario Du Mesnil, avocat
Bureau 1500
505, boul. Dorchester ouest
Montréal, P.Q.
Procureurs de la demanderesse

ORDONNANCE
Il est ordonné au mis-en-cause JEAN-PAUL DION et RAYMOND CORNELLIER de comparaître au greffe de cette Cour dans un délai de trente (30) jours suivant la publication de la présente ordonnance. Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention des mis-en-cause, Jean-Paul Dion et Raymond Cornellier. Saint-Jérôme, ce 5 novembre 1981.

LUCIE PELOQUIN
Protonotaire-adjoint C.S.T.

Me Mario Du Mesnil, avocat
Bureau 1500
505, boul. Dorchester ouest
Montréal, P.Q.
Procureurs de la demanderesse

ORDONNANCE
Il est ordonné au mis-en-cause JEAN-PAUL DION et RAYMOND CORNELLIER de comparaître au greffe de cette Cour dans un délai de trente (30) jours suivant la publication de la présente ordonnance. Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention des mis-en-cause, Jean-Paul Dion et Raymond Cornellier. Saint-Jérôme, ce 5 novembre 1981.

LUCIE PELOQUIN
Protonotaire-adjoint C.S.T.

Me Mario Du Mesnil, avocat
Bureau 1500
505, boul. Dorchester ouest
Montréal, P.Q.
Procureurs de la demanderesse

ORDONNANCE
Il est ordonné au mis-en-cause JEAN-PAUL DION et RAYMOND CORNELLIER de comparaître au greffe de cette Cour dans un délai de trente (30) jours suivant la publication de la présente ordonnance. Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention des mis-en-cause, Jean-Paul Dion et Raymond Cornellier. Saint-Jérôme, ce 5 novembre 1981.

LUCIE PELOQUIN
Protonotaire-adjoint C.S.T.

Me Mario Du Mesnil, avocat
Bureau 1500
505, boul. Dorchester ouest
Montréal, P.Q.
Procureurs de la demanderesse

ORDONNANCE
Il est ordonné au mis-en-cause JEAN-PAUL DION et RAYMOND CORNELLIER de comparaître au greffe de cette Cour dans un délai de trente (30) jours suivant la publication de la présente ordonnance. Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention des mis-en-cause, Jean-Paul Dion et Raymond Cornellier. Saint-Jérôme, ce 5 novembre 1981.

LUCIE PELOQUIN
Protonotaire-adjoint C.S.T.

Me Mario Du Mesnil, avocat
Bureau 1500
505, boul. Dorchester ouest
Montréal, P.Q.
Procureurs de la demanderesse

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 4 novembre 1981 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à TANNI INTERNATIONAL L.T.E.E. — TANNI INTERNATIONAL L.T.E.E., a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 12e jour de novembre 1981, sous le numéro 3227889.
Ce 19e jour de novembre, 1981
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS
AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571.0 du Code civil, que FORMAT CANABEC ELECTRIQUE L.T.E.E., dont la principale place d'affaires est située dans le district judiciaire de Montréal, a transféré toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à BANQUE NATIONALE DU CANADA par acte daté du 6 octobre 1980 et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 3120299.
BANQUE NATIONALE DU CANADA.

AVIS
AVIS est par les présentes donné que THE MILLER CLOTHING MFG. CO. LTD., une corporation constituée en vertu de la Loi des Compagnies de Québec, et ayant son siège social dans la Cité et District de Montréal, s'adressera au Ministre des Institutions Financières, Compagnies et Coopératives de la Province de Québec, pour obtenir l'abandon de sa Charte selon les dispositions de la Loi des Compagnies de Québec.
DATE à Montréal, le 16ème jour de novembre, 1981.

(S) SAM MILLER
Vice-président

CANADA — Province de Québec — District de Montréal Cour Provinciale 500-02-045816-811 Ville de Montréal c. Centre d'accueil Horizons de la Jeunesse, Harold Cummings et RICHARD WAKELING. Ledit RICHARD WAKELING est d'adresse inconnue. Il est enjoint au défendeur RICHARD WAKELING à l'intention d'acquiescer à la copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de 30 jours.
(signé) R. Chasse, protonotaire-adjoint de la Cour Provinciale — Péloquin, Beaux, Allard & Lacroix, 275, rue Notre-Dame, Montréal — Procureurs de la demanderesse

PRES DU SAINT-LAURENT INC.
ST. LAWRENCE LANDS INC.

PRENZ AVIS que PRES DU SAINT-LAURENT INC. — ST. LAWRENCE LANDS INC., une compagnie incorporée en vertu de la Loi sur les compagnies, Québec, ayant son siège social à Montréal, demandera au Ministre des Institutions Financières et Coopératives de la Province de Québec, la permission d'abandonner sa charte selon les dispositions de la Loi sur les compagnies. DATE ce 19e jour de novembre 1981.

COURTOIS, CLARKSON, PARSONS & TETRAULT
Les procureurs de la compagnie.

CANADA — Province de Québec — District de Montréal Cour municipale de Montréal, 61-04587 Ville de Montréal, c. — REBECCA LEVEKRON autrui des 5700 Davis, Côte-St. Louis, district de Montréal, et maintenant d'adresse inconnue.

Il est enjoint à REBECCA LEVEKRON, à l'intention de laquelle une copie d'un lettre du 30 octobre 1981 de monsieur Georges Bourdon, un extrait du procès-verbal d'une séance du Comité exécutif de la Ville de Montréal du 28 octobre 1981 et une estimation ont été laissées au greffe de cette Cour, de se présenter audit greffe pour prendre possession desdits documents.
(signé) Pierre Déry, juge C.M.M.
Péloquin, Beaux, Allard & Lacroix
275, rue Notre-Dame à Montréal
Procureurs de la requérante

ORDONNANCE
Il est ordonné à Arthur Courville de comparaître au greffe de cette Cour dans un délai de trente (30) jours suivant la publication de la présente ordonnance. Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention du mis-en-cause, Arthur Courville.
Saint-Jérôme, ce 4 novembre 1981

LUCIE PELOQUIN
Protonotaire-adjoint, C.S.T.

Avec un programme de bonis et de bourses d'études

La Ligue majeure attaque sur le front scolaire

par François Lemeny

Le président de la Ligue de hockey junior majeure du Québec (LHJM), Jean Rougeau, et le responsable des conseillers pédagogiques, Jean Trotter, ont sonné hier la cloche de la rentrée des classes au cours d'une importante conférence de presse à laquelle a assisté tout le gratin du hockey junior québécois. Dans un document soigneusement préparé et livré avec l'assurance d'un commissaire d'école face à des étudiants, Jean Trotter a rendu publiques les décisions du circuit visant à assurer aux joueurs une plus grande accessibilité à l'école.

Même si le but premier de la ligue demeure le développement des joueurs en vue d'une carrière professionnelle, les gouverneurs ont accepté de donner à l'éducation une place qu'elle n'avait jamais eue auparavant et assurer ainsi aux joueurs non repêchés une certaine planche de salut. A eux maintenant d'en profiter.

Le conflit presque séculaire opposant études au hockey a pris de

l'ampleur au cours des dernières années et il s'est posé avec encore plus d'acuité récemment à la suite des succès remportés par la Ligue collégiale AAA du président Serge Savard. Jean Rougeau a d'ailleurs voulu mettre dans une juste perspective l'initiative de son circuit en rappelant que le but du projet n'était pas de lancer une campagne de dénigrement contre laquelle, ni de s'engager dans un affrontement aussi stérile qu'inutile.

«L'enjeu est trop important, a-t-il dit, car il s'agit de l'avenir de nos jeunes.» Cela dit, on ne peut oublier que les deux circuits visent la même clientèle (midjets AAA) et que la possibilité d'une meilleure scolarisation pèsera lourd dans le choix des jeunes.

L'enjeu est donc important et le projet ambitieux. Jean Trotter espère qu'un jour tous les joueurs du circuit fréquenteront une institution d'enseignement. Mais déjà les chiffres avancés montrent que 76,5% des joueurs, soit un total de 143 sur 187, suivent un minimum de quatre cours par session.

On note aussi la fréquentation scolaire par groupe d'âge: 100% ou 11 joueurs chez les 16 ans; 94,3% ou 50 joueurs chez les 17 ans; 70,6% ou 48 joueurs chez les 18 ans; 66,7% ou 32 joueurs chez les 19 ans; et 28,5% ou deux joueurs chez les 20 ans. L'on constate que le pourcentage diminue avec l'âge. Cela s'explique par le fait que les joueurs peuvent être repêchés à 18 ans et que le jeune se trouve à cet âge à la croisée des chemins. La carrière professionnelle se profile à l'horizon et il veut être au rendez-vous. Jean Trotter a toutefois indiqué que cette clientèle sera particulièrement visée par le projet.

D'autres chiffres intéressants ont été communiqués. Ainsi, cinq joueurs fréquentent l'université, 98 le cégep et 40 la polyvalente. Un tableau comparatif montre également que la scolarisation est plus poussée dans la LHJM que dans l'ensemble de la province, autant chez les 16 ans (100% contre 87%), chez les 17 ans (94,3% contre 65%) que chez les 16, 17 et 18 ans groupés (82,6% contre 64%).

Voilà pour les chiffres, qui sont confirmés par les conseillers pédagogiques de chacune des neuf équipes du circuit.

Le projet mis de l'avant se divise en trois volets. Il y a d'abord le boni d'encouragement aux études. L'équipe assume les frais d'inscription, l'achat de livres, le coût de la chambre et la pension. Le deuxième volet renferme un programme de bourses d'études octroyées par la LHJM. Une bourse sera en effet remise au joueur voulant poursuivre ses études dans une institution postsecondaire, son stage junior terminé. Un joueur devra toutefois avoir complété deux années dans le junior pour avoir droit à la bourse, à moins qu'il n'ait interrompu sa carrière pour cause de blessure. Enfin, le troisième volet est assumé par les Rotisseurs Saint-Hubert, l'un des principaux commanditaires du circuit, qui remettront une bourse d'études (\$1,000 et \$500) aux deux joueurs ayant excellé durant la saison aussi bien sur la patinoire que dans les salles de cours.

«Il s'agit d'une heureuse initiative, reconnaît André Potvin, enseignant au

secondaire et conseiller pédagogique des Bisons de Granby. Les jeunes sont très valorisés par leurs succès au hockey et les bourses sont une façon directe de valoriser l'éducation. Cela peut avoir un effet d'entraînement au sein d'une équipe, dont l'un des joueurs est choisi par le comité de sélection.»

Potvin en est à sa première année comme conseiller pédagogique et il se dit étonné du sérieux manifesté par les dirigeants de la ligue.

«J'ai accepté le poste parce que je voulais voir si ce qu'on disait était vrai. J'avais déjà eu un joueur du Junior de Montréal dans ma classe et je m'étais rendu compte des difficultés de concilier les études et le hockey. Aussi, l'idée d'avoir un conseiller auprès d'une équipe était séduisante et j'ai tenté l'expérience.»

«Et jusqu'ici je ne suis pas déçu, s'empresse d'ajouter André Potvin, qui a tout du professeur classique, très décontracté derrière sa barbe et sa pipe. Les directeurs d'école sont généralement très compréhensifs et accep-

tent qu'un étudiant puisse manquer un cours à l'occasion. Mais la réciprocité est aussi vraie. Les entraîneurs comprennent maintenant qu'un joueur se présentera en retard à l'entraînement en raison d'un conflit d'horaire. Chacun met un peu d'eau dans son vin.»

Et les résultats scolaires? «Dans l'ensemble, les joueurs-étudiants se maintiennent dans la bonne moyenne, ni meilleurs ni pires que les autres», dit André Potvin.

Décrite, la Ligue majeure l'a été souvent, et avec raison, alors qu'elle prêtait une oreille plus attentive à la caisse enregistreuse qu'aux cris de détresse et même de désespoir de jeunes ayant manqué le bateau de la LNH. Aujourd'hui, le circuit s'engage à favoriser la scolarisation de ses joueurs. La ligue collégiale AAA lui a forcée la main. Mais il faut reconnaître les efforts entrepris par le circuit Rougeau et l'en féliciter. Les dirigeants ont enfin compris que les jeunes valent davantage qu'une douzaine de hockey et trois roulettes de «tape».

Il pilote le meilleur trio du Canadien

Berry a donné confiance à Mondou

par Daniel Caza

de la Presse Canadienne

Le Canadien de Montréal connaît actuellement un périple difficile à l'étranger. Mardi soir, il a été chassé de son nid de 2-2 à St-Louis, et mercredi, à Pittsburgh, même s'il a pu profiter d'un meilleur sort, il s'est incliné 2-1 devant les Penguins et un Michel Dion en grande forme.

Les observateurs ont d'ailleurs imputé cette courte période d'insuccès au silence soudain des meilleurs francs tireurs du Tricolore. En effet,

depuis leur retour au jeu après avoir subi tous deux une blessure à un oeil, Guy Lafleur paraît manquer de précision dans ses tirs et Pierre Larouche n'est plus utilisé aussi fréquemment par l'entraîneur Bob Berry. De plus, l'ailier gauche Steve Shutt, qui a connu un début de campagne prolifique, commencerait déjà à éprouver une certaine fatigue.

Cependant, tandis que les gros canons du club montréalais se font silencieux, le joueur de centre Pierre Mondou connaît, de son côté, une excellente période.

Bien qu'il n'ait pas fait bouger les cordages aussi souvent qu'il ne l'aurait souhaité, Mondou a tout de même fait figure de meneur pour le Bleu Blanc Rouge au cours des deux derniers affrontements. En compagnie de Mario Tremblay et de Doug Wickheiser, lorsque ce dernier est en santé, Mondou est en train de ravir le poste de Larouche sur ce trio. Ces trois hommes ont au moins imposé leur rythme lors du match à St-Louis et à Pittsburgh.

«Je sais que les amateurs de hockey qui m'ont vu à l'oeuvre en même temps que «La Mouche» (Pierre Larouche) chez les juniors, croient que je veux me permettre une douce revanche, après avoir joué les seconds violons, dit-il. Mais, personnellement, je me moque de ces comparaisons. Pour l'instant, ça va bien pour moi. Peut-être que d'ici quelques jours ça ira mieux pour Pierre.»

Mondou ne se casse pas ailleurs pas les pieds pour expliquer son heureux comportement des derniers jours. Il attribue tout simplement ses succès à la confiance démontrée à son endroit par le pilote du Tricolore.

«Physiquement, je ne suis plus du tout ennuyé par cette vieille blessure au tendon d'Achille et je ne sens plus au-

cune contrainte m'empêchant d'offrir mon plein rendement. Berry en est conscient et me donne davantage de temps sur la patinoire. Cette année, de plus, Berry me fait «tuer» les punitions et ceci représente un certain avantage en comparaison avec ceux qui ne prennent leur tour régulier. Sur-tout lors de matches marqués de plusieurs pénalités comme à Pittsburgh mercredi. Auparavant, si nous obtenions un avantage ou un désavantage numérique, je pouvais être assis sur le banc pendant de minutes consécutives. Cela n'aide pas un gars à conserver un bon moral et sa confiance en lui-même.»

L'athlète, originaire de Sorrel, a aussi indiqué que son stage à l'école Power-Skating au cours de l'été dernier l'a aidé à contrôler ses efforts sur la patinoire; «Par le passé, explique-t-il, au bout de 30 à 40 secondes sur la patinoire, je me sentais fatigué. Mais maintenant que je sais comment contrôler mes élans et ma respiration, je puis me permettre de passer une bonne minute sur la glace sans que cela soit trop pénible. Ainsi, en passant plus de temps sur la patinoire, mes chances de marquer sont plus nombreuses.»

Dans un autre ordre d'idées, Mondou a été le seul joueur du Canadien à ne pas avoir af-

firmé l'intention de s'expatrier aux États-Unis si les contraintes fiscales du budget MacEachen devenaient trop lourdes à supporter. L'entente le liant avec l'organisation montréalaise est encore valide pour deux ans et, après toutes considérations, il se dit plus heureux à Montréal, près de sa famille.

«Près de 100 pour cent des joueurs du Canadien sont touchés par ces échappatoires fiscales, a-t-il indiqué lorsque rejoint hier soir à Washington. Il ne faudrait donc pas prendre panique, car les Glorieux verraient leurs jours comptés. Il est bien évident toutefois que j'aimerais être épargné de ces mesures. Mais comme l'argent ne fait pas le bonheur, il existe plusieurs compensations dans mon cas en évoluant à Montréal. Ma femme est près de ses parents et amis et, ainsi, elle trouve la saison moins longue.»

Et si, par hypothèse, Mondou était offert sur le marché des échanges, où préférerait-il s'installer?

«Quelque part sur la côte Est, a-t-il répondu. A New York, Boston, Hartford, etc... Bref, à n'importe quel endroit où les voyages ne seraient pas trop épuisants au bout d'une campagne, car la vie entre deux valises écourte la carrière d'un joueur d'une couple d'années.»



La Canadienne Anna Maria Dezere à la poutre au cours des championnats de gymnastique disputés à Moscou. (Photolaser CP)

HOCKEY

Ligue Nationale			
Mercredi			
Pittsburgh 3, Montréal 1			
Québec 3, Hartford 3			
Toronto 3, Rangers NY 3			
Vancouver 6, Chicago 2			
Winnipeg 7, Colorado 2			
Edmonton 11, Los Angeles 4			
Buffalo 3, Detroit 1			
Washington 4, Minnesota 4			
Hier			
Los Angeles à Calgary			
Philadelphie à Boston			

Ligue Majeure du Québec			
Mercredi			
Hull 12, Québec 3			
Sherbrooke 4, Montréal 2			
Shawinigan 9, T. Rivière 4			
Ce soir			
Chicoutimi à Shawinigan			
Laval à Granby			
Sherbrooke à Québec			

Ligue Collégiale AAA			
Ce soir			
Dawson à St-Laurent			
Limoulo à Thetford Mines			
St-Jérôme à St-Georges			
Dimanche			
Thetford Mines à St-Jérôme			
St-Laurent à Limoulo			
St-Georges à Dawson			

Gardiens			
min	bc	bl	moy.
D. Herron	707	26	1 2.20
R. Wamsley	307	15	1 2.53
R. Sévigny	246	11	0 2.68

Le «sommets» à Ottawa

Ziegler revient bredouille

OTTAWA (CP) — Les modifications apportées au régime fiscal lors du dernier budget ne devraient pas provoquer un exode d'athlètes canadiens vers les États-Unis, a soutenu hier le ministre d'État aux Finances, M. Pierre Bussières, après une rencontre avec les dirigeants de la Ligue nationale de hockey.

M. Bussières et ses fonctionnaires ont rencontré pendant plusieurs heures le président de la LNH, M. John Ziegler et les représentants des sept équipes canadiennes de la ligue.

«Nos techniciens ont d'abord fait l'examen et la comparaison de l'ancien et du nouveau régime dans le contexte de l'équité que voulait rétablir le budget et de la nécessité de maintenir la compétitivité des équipes canadiennes», a soutenu M. Bussières.

M. Ziegler a été peu loquace sur la rencontre, se contentant de dire que les experts des deux parties allaient se rencontrer à nouveau pour confronter leurs chiffres.

Le président des Nordiques de Québec, Me Marcel Aubut, a été plus direct.

«Nos experts et ceux du ministère ne s'entendent pas sur l'impact du budget sur les joueurs. Si l'opinion de nos experts est la bonne, le danger de perdre certains de nos meilleurs joueurs existe.»

Cela n'a aucun rapport avec le débat pour savoir si le salaire des joueurs est trop élevé ou pas, cela a rapport avec la compétitivité de l'industrie du hockey professionnel», affirme Me Aubut.

M. Bussières a été sympathique à l'idée de ne pas rendre les équipes canadiennes de sport professionnel non compétitives, mais il s'est montré sceptique en ce qui concerne l'impact réel du budget sur les salaires des joueurs.

Le cœur du litige est le remplacement, prévu dans le récent budget MacEachen, de la Rente d'étalement du revenu, dont pouvaient se prévaloir les athlètes, par un nouveau mécanisme d'étalement du revenu des particuliers.

L'ancienne «rente d'étalement du revenu» permettait aux athlètes d'étaler sur plusieurs années, l'imposition de leur revenu, ce qui leur permettait de répartir leur salaire sur des années où leur revenu serait moins élevé et de payer moins d'impôts.

Il pouvaient déduire le prix d'achat de cette rente et ne payer l'impôt que plus tard, quand ils retiraient leur rente, d'ordinaire à la fin de leur carrière.

Le nouveau mécanisme d'étalement du revenu obligera l'athlète à payer immédiatement un impôt fédéral spécial de 34 pour cent, plus son impôt provincial, donc environ 50 pour cent de son revenu. Ces impôts seraient cependant remboursables.

À la fin de sa carrière, le joueur peut choisir de déclarer le revenu précédemment exclu. Il doit alors payer son impôt normal de l'année mais son impôt d'environ 50 pour cent, déjà payé, lui sera remboursé.

M. Bussières croit que ce système ne désavantagerait pas inductement les joueurs de hockey évoluant pour une équipe canadienne, et si tel devait être le cas, le ministre s'engage à revoir la situation.

FOOTBALL

Ligue Nationale			
Hier			
Detroit 27, Kansas City 10			
Dallas 10, Chicago 9			
Dimanche			
Baltimore à Jets NY			
Cincinnati à Cleveland			
Green Bay à Minnesota			
Los Angeles à Pittsburgh			
Lundi			
Philadelphie à Miami			

Ligue Nationale			
Conférence Américaine			
Section Est			
pj	g	p	n
MIAMI	12	7	4
JETS NYR	12	7	4
BUFFALO	12	7	4
N-ANGLETERRE	12	2	10
BALTIMORE	12	1	11
Section Centrale			
pj	g	p	n
CINCINNATI	12	9	3
PITTSBURGH	12	7	5
CLEVELAND	12	5	7
HOUSTON	12	5	7
Section Ouest			
pj	g	p	n
DENVER	12	8	4
KANSAS CITY	12	8	5
SAN DIEGO	12	7	5
OAKLAND	12	5	7
SEATTLE	12	4	8

Ligue Nationale			
Conférence Américaine			
Section Est			
pj	g	p	n
DALLAS	13	10	3
PHILADELPHIE	12	9	3
GIANTS NY	12	6	6
ST-LOUIS	12	5	7
WASHINGTON	12	5	7
Section Centrale			
pj	g	p	n
MINNESOTA	12	7	5
DETROIT	13	7	6
TAMPA BAY	12	6	6
GREEN BAY	12	5	7
CHICAGO	13	3	10
Section Ouest			
pj	g	p	n
SAN FRANCISCO	12	9	3
ATLANTA	12	6	6
LOS ANGELES	12	5	7
N-ORLÉANS	12	4	8



IL SUFFIT DE REMPLIR ET DE POSTER LE COUPON CI-DESSOUS AVANT LE 20 DÉCEMBRE. SUR RÉCEPTION, NOUS FERONS PARVENIR AU DESTINATAIRE UNE CARTE DE SOUHAITS EN VOTRE NOM.

LE DEVOIR c.p. 6033, Montréal, H3C 3C9

TARIFS D'ABONNEMENT: 6 mois — \$38.00
(frais aériens en sus) 12 mois — \$70.00

L'abonnement est offert par:		L'abonnement est donné à:	
Nom:		Nom:	
Adresse:		Adresse:	
Code postal:		Code postal:	